



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID: 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



BASSIN ANNECIEN

**SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE**

Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S²LOW

Pièce 3 - Annexe 1 - Diagnostic et état initial de l'environnement

Version approuvée par le comité syndical
du 9 juillet

© Lac Annecy Tourisme



BÉRÉNICE



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SYSTÈME TERRITORIAL ANNÉCIEN **p.3**

PARTIE 1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL **p.11**

DÉMOGRAPHIE	p.11
ÉQUIPEMENTS	p.38
MOBILITÉ	p.47
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.98

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES **p.99**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES & TOURISME	p.99
COMMERCE	p.136
AGRICULTURE	p.169
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.196

PARTIE 3 - TRANSITIONS **p.197**

PAYSAGES	p.198
EIE	p.240
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	p.351
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.361

BIODIVERSITÉ - ESPACES NATURELS

Le périmètre du SCoT s'inscrit dans une vallée glaciaire à l'interface du massif alpin qui présente des reliefs de type « préalpin ».

La situation d'interface et la diversité géomorphologique du territoire offrent une diversité d'ensembles paysagers (au total on distingue près de 14 unités paysagères sur le territoire) qui s'organisent entre :

- Plateaux et collines des secteurs nord et ouest (Albanais, plateau des Bornes) : prairies, forêts de feuillus, parcelles agricoles, zones humides et reliefs collinéens ;
- Lac d'Annecy et ses berges : lac naturel et zones humides (roselières, herbiers aquatiques, prairies humides ...) ;
- Préalpes calcaires du secteur sud-est : versants montagneux couverts de vastes ensembles forestiers, sources tufeuses, landes et prairies d'altitude, milieux rocheux.

Le territoire présente de nombreux espaces naturels concernés par un périmètre de protection ou d'inventaire au regard de leur valeur patrimoniale. 41% du territoire est concerné par au moins un dispositif. Les habitats concernés sont principalement situés sur les reliefs et les pentes : Semnoz, Montagne d'Entrevernes, Montagne du Charbon, la

Mandallaz, le Mont Salève, etc.

Les habitats les plus importants au regard du fonctionnement écologique du territoire ont été identifiés par le SRADDET en tant que « réservoirs ». 20% du territoire est aujourd'hui identifié en tant que réservoir dans le SRADDET.

A l'échelle régionale le territoire se positionne comme un maillon de connexion biologique entre les habitats associés au massif montagneux (à l'Est) et ceux associés à la vallée du Haut-Rhône (à l'Ouest). Aussi, alors que l'organisation géographique du territoire et les principaux espaces naturels s'organisent selon une logique nord-sud, les principaux enjeux de connexion écologique concernent une direction est-ouest - la trame écologique dessinant ainsi un « quadrillage » du territoire.

A l'échelle du territoire se dessine une couronne d'espaces naturels autour des espaces urbains de l'agglomération annécienne. Cette couronne pourra revêtir un caractère stratégique, au-delà de la fonctionnalité écologique, et permettre de répondre à des enjeux de santé humaine (qualité de l'air, accès aux espaces de nature, etc.), de régulation thermique, etc.

La définition d'objectifs de connectivité écologique à travers une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT pourra être complétée par une logique de minimisation des incidences

environnementales de la pollution lumineuse. La définition d'une trame noire associée à la trame verte permettrait de renforcer l'efficacité du dispositif au bénéfice de la biodiversité.

La Trame Verte et Bleue du SCoT de 2014 semble répondre aux objectifs qui pourraient être pertinents pour le futur SCoT mais nécessite de mieux intégrer les enjeux liés aux transitions entre les espaces, notamment :

- espaces agricoles et espaces bâtis, en particulier dans un contexte de bâtis diffus ;
- espaces naturels et espaces bâtis, en particulier au sein des espaces bâtis, et ce dans une logique de maintien d'espaces non artificialisés.

LE BASSIN ANNÉCIEN CONNAIT UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SOUTENUE DONT LE RYTHME RALENTIT

Face au sentiment de croissance démographique « subie » par les territoires du bassin annécien qui agissent en réaction (« dans l'urgence ») et non en projection d'une ambition stratégique, il est proposé les éléments de diagnostic suivants :

La croissance démographique reste forte sous l'effet du desserrement du Genevois ; cette croissance ne concerne pas tous les territoires de la même façon, suivant un gradient nord / sud de la croissance démographique (de très forte à faible, voire négative pour certaines communes de la CC des Sources du Lac d'Annecy). Il est soulevé le fait que le sud du territoire dispose encore de capacités d'accueil.

- Bien que l'augmentation de la population locale ralentisse, **le sentiment de « surchauffe »** du territoire est partagé. Il a été recueilli lors des travaux des commissions et lors des rencontres avec les élus des EPCI, et réaffirmé lors des réunions du Bureau du SCOT.
- Ce sentiment pourrait d'une part être lié à au fait que malgré son ralentissement, **la croissance est continue et effective** : il y'a donc bien de plus en plus d'habitants sur le territoire ; d'autre part il pourrait être lié à la pression exercée sur les équipements et la mobilité (congestion, pollution de l'air, etc.)

Le phénomène transfrontalier s'accroît dans le temps (+120% de permis frontaliers depuis 2008) et

se diffuse de plus en plus au sud du territoire, avec les effets de renchérissement des marchés immobiliers à l'accession comme à la location, et d'éviction d'une partie de la population résidente ne pouvant y accéder.

La croissance démographique est portée par celle de la part des classes d'âges les plus élevées dans la population et l'accueil de nouveaux habitants de type CSP+ : le phénomène de renouvellement des populations locales par l'accueil de classes d'âges supérieures de type second ou tertio accédant est souligné, avec en conséquence une accélération à la fois du vieillissement et de la spécialisation sociale du territoire, en lien avec la cherté du marché immobilier local.

- Ce constat vient confirmer **le sentiment partagé des élus d'un marché immobilier de moins en moins accessible** (produit d'investissement, renchérissement des biens), et des implications futures de cette tendance démographique en matière de besoins en équipements /services liés au vieillissement et en logements de la main d'œuvre nécessaire pour leur fonctionnement.

UNE ATTRACTIVITÉ DU BASSIN ANNÉCIEN QUI ACCÉLÈRE SA RÉSIDENTIALISATION

Face à une attractivité résidentielle (+2 865 hab./an sur la période 2013-2018) nettement supérieure aux objectifs du SCOT de 2014 (+2000 hab./an), **la croissance de l'emploi n'a pas été suffisante pour maintenir les grands équilibres.**

La rétractation de l'indice de concentration de l'emploi sur les 10 dernières années peut constituer **un signal faible quant à la résidentialisation du territoire**, du fait :

- de fortes contraintes spatiales au développement de nouvelles activités : les 2 principaux projets de nouveaux espaces à vocation économiques prévus dans le SCOT de 2014 ne sont pas mis en route (ZAE des Voisins, parc d'activités de Seynod-Montagny) ;
- d'une limitation du développement des entreprises locales faute de main d'œuvre disponible et au renouvellement de la population en lien avec l'inadéquation du parc de logements, comme l'évoque la CC des Sources du Lac d'Annecy (qui affirme son statut de « territoire qui emploie »).

DES ÉVOLUTIONS NUANCÉES SUR LE TERRITOIRE

La lecture des éléments d'analyse du territoire met en évidence des tendances nuancées, celles-ci semblent **induites par les éléments géographiques** (Bauges et lac) et le réseau de mobilité divisant le territoire en deux parties nord-ouest et sud-ouest

En réaction aux évolutions connues et ressenties, **les collectivités locales ont engagé la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, afin de mieux encadrer leur développement futur.** C'est ainsi le cas de la CC des Sources du Lac d'Annecy et de la CA du Grand Annecy en matière de PLUi, et des trois intercommunalités du nord en matière de PLH.

- Ces évolutions ont vocation à produire à court terme un ralentissement de la croissance démographique dans ces espaces (« maîtriser le développement », « développement mesuré ») mais peuvent être interrogées sur leurs effets à plus long terme : la raréfaction du foncier disponible peut faire craindre un renchérissement des marchés (fonciers et immobiliers), accélérant le phénomène d'éviction sociale que l'on souhaite pourtant freiner.
- Cette thématique interroge également la capacité des collectivités locales à maîtriser la production urbaine sur leurs territoires respectifs, afin de maîtriser l'offre et la demande en matière de logements (volonté d'être prescriptives en matière de typologies produites).

A cette lecture, l'enjeu semble de **qualifier le développement futur** pour maintenir des capacités d'évolution (au sein du parc résidentiel, du parc économique, adaptation des équipements, etc.). Pour

autant, le territoire dispose encore de capacités foncières mobilisables, il s'agit de définir la stratégie de mobilisation la plus efficiente au bénéfice du territoire.

UNE OFFRE DE MOBILITÉS AUJOURD'HUI LIMITANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Concernant les flux pendulaires, il a été représenté ceux qui sont les plus conséquents (> 250) d'où des cartes qui ne permettent pas de visualiser en détail les relations de communes à communes, mais de bien identifier les enjeux à l'échelle du périmètre du SCoT.

Il a été évoqué l'intérêt de pouvoir comparer ces flux INSEE de 2017 avec ceux plus anciens (moins de 10 ans) afin d'identifier les évolutions des déplacements pendulaires du point de vue des volumes des liaisons et aussi de mettre en exergue les phénomènes d'éloignement entre les lieux d'emplois et les lieux de résidences qui se sont amplifiés.

La mise en perspective de nouvelles solutions de mobilité comme l'autopartage, le covoiturage ainsi que la **promotion des solutions de démobilité** à l'instar du télétravail et des services nomades à la personne, sont à intégrer dans la démarche du SCoT à condition qu'ils puissent s'appréhender dans une approche systémique et multimodale, sur et en relation avec le périmètre du SCoT.

La **question de la gouvernance** a été évoquée et notamment de la manière dont seront organisés les futurs bassins de mobilité à l'échelle régionale (non encore arrêtés) et qui pour rappel doivent permettre d'élaborer les futurs contrats opérationnels de mobilité et le plan d'action commun en matière de mobilité solidaire piloté par la Région et le

Département.

A titre d'information, sur le périmètre du SCoT, en dehors de l'agglomération du Grand Annecy, **Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)** de fait, il a été rappelé que la CC Fiers et Usse et la CC du Pays de Cruseilles devenu AOM de manière volontaire au 1^{er} juillet 2021, et sont donc compétentes pour développer des services de mobilité sans l'aval de la Région. Seule la CC des Sources du Lac d'Annecy n'a pas pris la compétence mobilité et c'est la Région qui reste l'AOM locale.

ESPACES ET PAYSAGES

Sur les 10 dernières années, l'artificialisation des espaces a concerné 48ha/an. Cette tendance s'est principalement opérée sur les communes de la moitié nord-ouest du territoire. C'est dans cette partie du territoire que l'augmentation des espaces artificialisés est la plus forte. Pour autant, si les communes de la partie sud-est du territoire présentent une moindre progression de leurs espaces artificialisés, elles présentent également une faible efficacité foncière au regard de la croissance démographique enregistrée. En d'autres termes, leur artificialisation par habitant est proportionnellement plus soutenue qu'elle ne l'est sur les communes du nord-ouest.

D'un point de vue qualitatif, l'évolution des différentes formes urbaines interpellent la qualité des paysages et des perceptions :

- Urbanisation des bas de pentes et des piémonts, engendrant une exposition importante des espaces bâtis ;
- Urbanisation linéaire en fond de vallée, engendrant une perte de lisibilité du rapport à l'eau,
- Urbanisation linéaire le long des rives du lacs, engendrant une perte de lisibilité des vues vers le Lac.

Les tendances d'évolution des espaces urbains se conjuguent à l'évolution des espaces boisés (fermeture de clairières, enfrichement de certaines estives, descente de la forêt sur les pentes, etc.) pour accroître un sentiment de fermeture des paysages et de cloisonnement de l'espace.

Les espaces bâtis en tant que tels sont également

concernés par des évolutions qui interpellent leurs caractéristiques initiales :

- Une standardisation des nouvelles constructions et un recul du bâti traditionnel (secteur Bauges) : diminution de l'harmonie architecturale, montagnarde et rurale ;
- Une multiplication anarchique des aménagements d'infrastructures qui altèrent les paysages (piémonts, bassin de la Filière, etc.) ;
- Une perte du caractère rural des bourgs et des villages, du fait de la densification (front urbain bâti d'opération de logements collectifs par ex.) ;
- Une déstructuration des coupures et transitions paysagères entre urbain et rural.

ENERGIE / CLIMAT

Consommations d'énergie :

Le territoire a une consommation importante d'énergie dans son fonctionnement (5,7 TWh, soit la production du double réacteur de Fessenheim en 2017). Rapporté au nombre d'habitant, on se retrouve néanmoins autour des moyennes nationale et régionale.

La consommation est répartie en trois tiers à peu près égaux :

- 1 gros tiers pour le résidentiel (36%)
- 1 tiers pour les transports (34%)
- 1 plus petit tiers pour les activités économiques (30% pour le tertiaire, l'industrie et l'agriculture)

Le territoire connaît une maîtrise complexe des consommations d'énergie, avec une certaine stabilité au cours des dernières années. Un fait qui reste intéressant au regard des évolutions de la population.

- Tous les secteurs connaissent cette baisse relative, excepté pour le résidentiel en 2018 (différence qui peut s'expliquer par une année à climat exceptionnel. L'industrie est bonne élève, avec une baisse de 14%. Cela s'explique par le fait que la consommation représente un enjeu stratégique d'économie financière dans les pratiques et par le fait que le secteur est fortement réglementé depuis plusieurs années. Hypothèse complétée par le fait qu'il y a aussi beaucoup moins d'industries qu'avant sur le territoire.

Le mix énergétique est toujours très largement dominé par les énergies fossiles (65%). Néanmoins, la part de l'électricité est en hausse. On a donc un début du transfert du mix énergétique vers des solutions moins carbonées comme l'électricité française (dont la majorité provient du nucléaire).

La répartition des secteurs consommateurs d'énergie est légèrement différente entre les territoires, mais le résidentiel et le transport, sont toujours en tête.

Le territoire est éloigné des objectifs réglementaires fixés par la Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Cet objectif implique une réduction de moitié de la consommation d'énergie entre 2012 et 2050 (soit atteindre près de 3 TWh contre 6 TWh en 2012). Des efforts importants seront nécessaires et il existe des solutions par le biais de différentes approches (sobriété, changement de comportement, efficacité énergétique). Le territoire du Grand Annecy est déjà engagé dans une démarche de PCAET et propose des actions importantes comme « j'éco rénove mon logement » qui implique une dynamique de rénovation très forte (4000 logements par an) mais qui peut questionner dans la mise en œuvre (manque d'artisans formés, matières premières, etc.). Il y a donc besoin d'une structuration dans les solutions.

Energies renouvelables :

Prendre le virage de la transition énergétique c'est aussi s'orienter sur les énergies renouvelables (EnR).

Les énergies renouvelables représentent que 7% du mix énergétique du territoire (400 GWh).

La grande majorité (65%) de la production d'EnR du territoire est issue de la production de chaleur par combustion de biomasse (bois-énergie). La présence de pompe à chaleur est aussi historiquement présente, même si nettement moins importante dans le mix final (moins de 10%).

La production d'EnR est en augmentation sur le territoire, avec une hausse de la production de biogaz par la méthanisation et d'électricité par le solaire photovoltaïque.

On est loin des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui implique que les EnR représentent 33% du mix énergétique en 2030, soit produire environ 1100 GWh en 2030 pour le territoire.

Le territoire dispose d'un potentiel de production maximum de 1600 GWh. Parmi les potentiels identifiés sur le territoire :

- L'éolien est beaucoup trop contraint sur le territoire et ne représente aucun potentiel ;
- La méthanisation (biogaz) représente une part intéressante ;
- Le solaire, représente le potentiel le plus important, notamment le photovoltaïque (900 GWh) et le thermique (460 GWh) ;
- Le bois énergie reste pertinent (potentiel de 210 GWh) mais il nécessite une approche importante de gestion durable de la forêt. De plus, ce vecteur peut être en contradiction avec les objectifs de qualité de l'air. Il sera nécessaire aussi d'avoir une réflexion sur le changement de système de chauffage en parallèle ;

- Il faudrait explorer d'autres potentiels, et notamment la question de la géothermie (un projet est à l'étude avec la « Boucle des Marquisats »). Le Grand Annecy a lancé un SDE, mais l'étude des potentiels sur ce sujet vient juste de démarrer ;

Gaz à effet de serre :

Les émissions de GES sont importantes et s'élèvent à 1,06 millions de tonnes équivalent CO₂, soit 4,25 teq CO₂ par personne. Une nouvelle fois, ramené au nombre d'habitants, on se retrouve dans la moyenne régionale.

Au niveau des secteurs, cette fois les transports sont largement les plus représentés, avec 44% des émissions totales qui sont imputées à la mobilité. Le résidentiel reste le deuxième secteur avec 30% des émissions. Les autres secteurs représentent 22% des émissions.

Concernant l'agriculture, le secteur représente cette fois 10% des émissions totales contre 1% des consommations d'énergies. Cela s'explique par le fait que la grande majorité des émissions est d'origine non énergétique : engrais azoté et méthane issu de l'élevage, entre autres.

Les émissions de GES marquent une tendance à la baisse un peu plus marquée que les consommations d'énergie. Cela confirme l'hypothèse d'une première progression du changement de mix énergétique vers des solutions moins carbonées (l'électricité essentiellement). Néanmoins, cette baisse reste très relative (-5% depuis 2014). La baisse est différente selon les secteurs à enjeux : les transports -3% ; le résidentiel -5%. Il est cependant à noter que les émissions augmentent dans le secteur de l'agriculture. L'hypothèse principale est une orientation sur des pratiques plus industrielles (augmentation des cheptels, usage plus important d'engrais, etc.).

Les situations territoriales entre les EPCI ont une différence plus marquée que pour les consommations. Notamment au niveau de l'agriculture et sur les priorités entre le résidentiel et les transports. A noter que pour le Pays de Cruseilles, on a une émission très importante sur les transports à cause de l'autoroute. Il peut donc être nécessaire d'avoir une approche territorialisée.

De nouveau, le territoire est loin des objectifs malgré les efforts fournis et la baisse identifiée depuis 2014. En effet, la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) implique d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Cela revient à diviser par 4 les émissions du territoire en 2050 et multiplier par 2 la séquestration de carbone annuelle.

Qualité de l'air :

Deux approches concernent la question de la qualité de l'air :

- Une approche d'émissions de polluants issues des secteurs d'activité et par polluants.
- Une approche de concentration de polluants dans l'atmosphère impactant la qualité de l'air et la santé.

Pour les émissions :

- Elles sont plutôt en diminution mais il y a des baisses plus marquées pour certains polluants (SO_x , $\text{PM}_{2,5}$, NO_{2x}) que pour d'autres (NH_3 , COVNM).
- Les secteurs émettent des polluants différents et il n'est pas pertinent de comparer les quantités entre les polluants. Néanmoins, l'analyse montre que le secteur du résidentiel est bien représenté et responsable de l'émission de plusieurs types de polluants (PM_{10} , $\text{PM}_{2,5}$, COVNM, SO_x) tout comme les transports. L'agriculture est le principal responsable des émissions de NH_3 (ammoniac) qui est le polluant qui baisse le moins vite.
- Concernant les objectifs du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), certains sont déjà atteints pour les SO_x , d'autres moins (NH_3 et $\text{PM}_{2,5}$) voire, plutôt bas (COVNM, NO_x).

Pour les concentrations :

- Les cartes présentent des concentrations de polluants dans l'atmosphère annualisées sur le territoire. Cela n'exclut pas des périodes avec des concentrations plus fortes (comme pendant des

pics de pollution).

• Les enjeux se situent autour des axes de communication pour les NO_2 (principal polluant issu des transports) et à proximité des zones urbaines les plus importantes pour les $\text{PM}_{2,5}$ (dont le résidentiel est le principal émetteur). Néanmoins, aucune zone du territoire n'est vraiment exclue et l'enjeu est donc généralisé, à l'image de l'ozone qui est un polluant créé par d'autres polluants et très mauvais pour la santé.

• Pour l'approche qualitative de la qualité de l'air, le nombre de jours qualifiés de « mauvais » est en baisse sur le territoire mais les jours identifiés de « moyen à médiocre » augmentent, montrant une qualité de l'air qui peine à s'améliorer.

• Concernant les coûts économiques du rapport Stern, on estime le coût annuel de la qualité de l'air à 1250€ chaque année pour chaque habitant, ce qui équivaut à 300M€ de dépense pour la santé et la qualité de l'air par le territoire.

• Il existe des solutions pour réduire les NH_3 , diverses choses sont engagées sur le territoire comme « zéro azote apportée » et des pendillards qui permettent un épandage très précis des lisiers. Des pistes à explorer.

Synthèse prospective :

Le territoire amorce un virage intéressant, avec des consommations qui n'augmentent plus, un mix énergétique qui s'oriente doucement vers des énergies moins carbonées, un déploiement des EnR qui démarre et un début de réduction des émissions de GES et de polluants. Mais nous sommes très loin des objectifs et plus nous attendons, plus il sera difficile d'atteindre ces objectifs.

Les enjeux sont nombreux et l'urgence d'agir est là. Dans un scénario pessimiste, le territoire connaîtra 3 vagues de chaleur supplémentaires par an, des périodes de sécheresses accrues, 21 journées chaudes, moins de gel et une répartition des précipitations différentes qui peuvent baisser. Des enjeux majeurs pour le fonctionnement global du territoire sont donc nécessaire.

Le SCoT représente une solution importante pour s'adapter au changement climatique et être moteur dans cette accélération en s'orientant vers des scénarios de sobriété, d'efficacité énergétique et de déploiement des EnR qu'il faudra prioriser et mettre en œuvre.

Comment accélérer la transition écologique du territoire et la mettre en œuvre à travers son schéma ? Quels scénarios et quelles priorités pour ce territoire pouvant être contraint ?

Comment rendre le territoire résilient face à sa vulnérabilité qui augmente fortement et ses défis futurs pour être à la hauteur des enjeux et maintenir la qualité de vie et la santé de ses habitants ?

EAU

La ressource en eau est fortement sollicitée, notamment parce que le territoire connaît une forte dynamique résidentielle et économique qui soutient les besoins et la demande.

La qualité des cours d'eau (masses d'eau superficielles) évolue sur le territoire d'est (amont) vers l'ouest (aval) en se dégradant au fil de sa divagation sur le territoire. Cette affectation de la qualité des masses d'eau superficielles est liée :

- à une consommation croissante et une sollicitation de plus en plus soutenue de la ressource,
- à une saturation des stations d'épuration dont la charge tend à atteindre les capacités maximales,
- aux effets du changement climatique entraînant notamment une diminution des étiages.

Est partagée l'idée que les capacités du milieu tendent à être atteintes voire dépassées, et que les capacités des stations d'épurations des eaux usées (STEP) ne peuvent être accrues. Ces capacités doivent être appréhendées comme des limites maximales de régulation de la capacité d'accueil du territoire.

Les effets des évolutions climatiques tendent à accroître la vulnérabilité du territoire aux risques naturels. Des feux de forêts ont été constatés ces dernières années et les périodes touristiques (associant faibles précipitations et fréquentation touristique) apparaissent comme des périodes de risque accru.

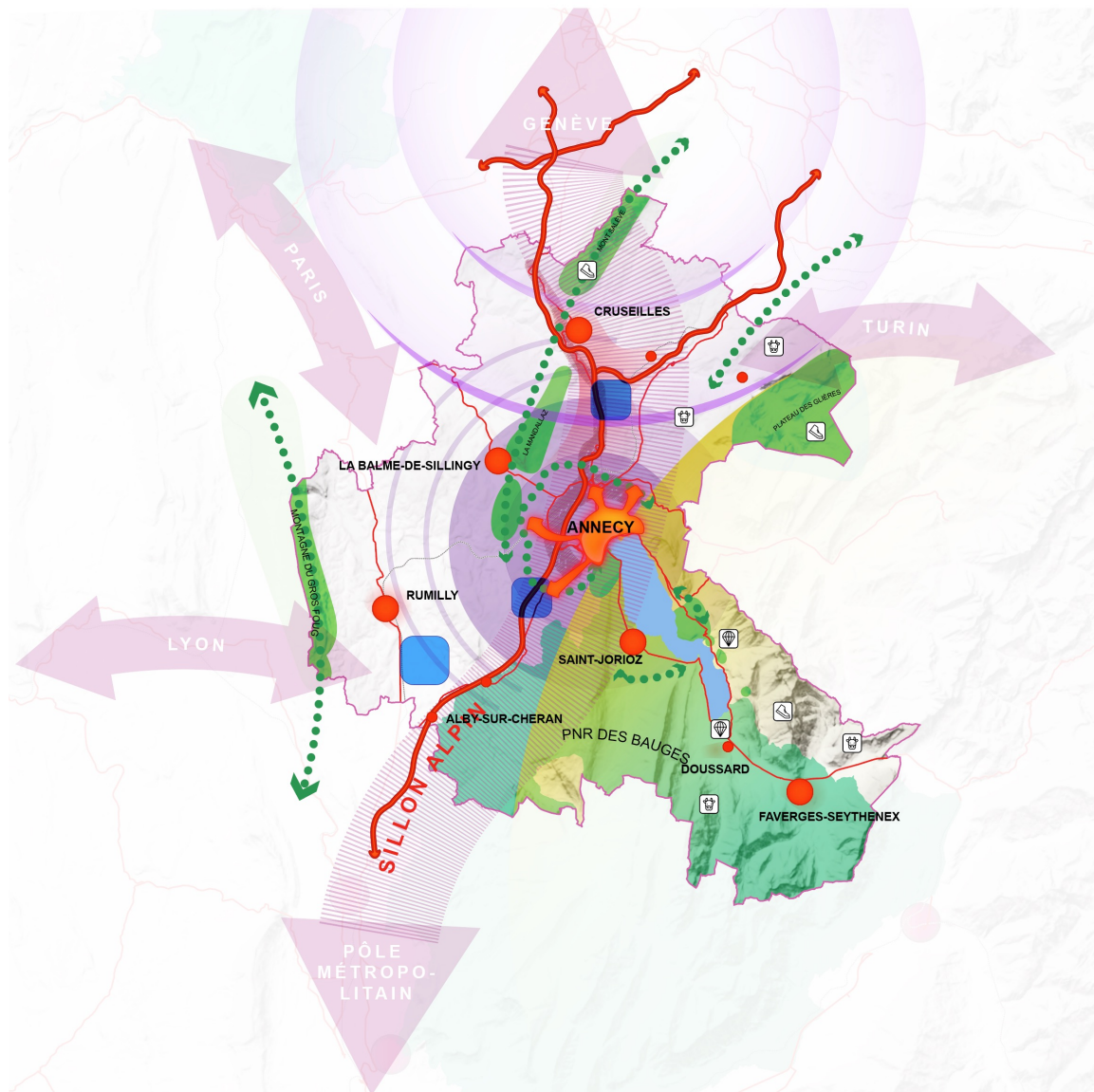
Synthèse prospective

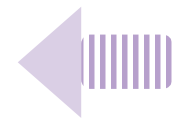
La réponse à la prise en compte des enjeux environnementaux est-elle l'arrêt du développement et de l'accueil ?

Ce développement, même en limitant fortement ses impacts sur l'espace (notamment par la densification, peut-il être supportable par le territoire au regard des autres ressources ?

Les risques d'un tel scénario seraient-ils préjudiciables au territoire (vieillesse, gentrification, etc.) ?

Synthèse du système territorial du bassin annécien



-  Axe des principales dynamiques métropolitaines
-  Sites économiques structurants : besoins d'optimisation et de qualification
-  Pôles urbains structurants : points d'appui du développement et du maillage
-  Pressions urbaines le long des axes routiers
-  Diffusion des dynamiques résidentielles à partir des pôles
-  Continuité majeure d'espaces naturels, agricoles et forestiers
-  Secteur de relief en retrait des effets des grandes dynamiques métropolitaines

PARTIE 1 – CAPACITÉS D'ACCUEIL

289 662
habitants
au 1^{er}
janvier
2020

Quelques chiffres clés :

- **289 662** habitants, en 2020
- **24%** de la population est âgée de 60 ans et plus
- **18%** de la population a moins de 15 ans
- **13 844** personnes ont emménagé entre 2013 et 2019 ;
- **+1,36% par an** de croissance démographique, sur la période 2013-2018
- **2,19 personnes par ménage** en 2019
- **2 631 nouveaux logements par an** en moyenne entre 2013 et 2018
- **6% de logements vacants**, en 2018

DÉMOGRAPHIE

- Les tendances récentes
- Les caractéristiques des nouveaux habitants
- Le profil des ménages
- L'évolution du parc de logements
- Prospective démographique et habitat

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

- **Solde migratoire** : la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité (INSEE).
- **Solde naturel** : la différence entre les décès et les naissances sur une période donnée (INSEE).
- **Migration résidentielle** : le changement durable du lieu de résidence.
- **Ménage** : désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne (INSEE).
- **Taille moyenne des ménages** : le nombre de personnes par ménage (il est entendu que 1 ménage = 1 résidence principale).
- **Indice de vieillissement** : nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au nombre de celles âgées de moins de 20 ans.
- **Taux de croissance annuel moyen** : il calcule le taux d'évolution moyen par an sur une période définie et permet d'observer l'intensité d'un phénomène sur des territoires différents toutes choses égales par ailleurs.
- **Catégorie socioprofessionnelle (CSP)** : c'est la classe sociale définie par la profession à laquelle appartiennent les populations (résidentes ou les emplois disponibles sur un territoire). L'INSEE définit les CSP suivantes : agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers.
- **Classe / tranche d'âge** : représentent des personnes de même âge, exprimée soit par an (1 an, 2 ans, 3 ans, etc.), soit sur une tranche d'âge (moins de 5 ans, de 5 à 9 ans, etc.).
- **Résidence principale** : logement occupé de façon permanente et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.
- **Résidence secondaire** : logement utilisé pour des séjours (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.
- **Logement vacant** : un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou à un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Présentation générale

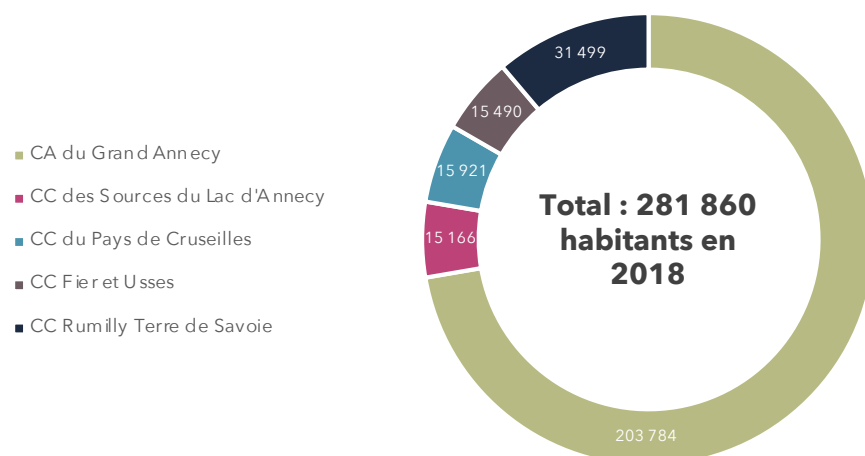
En 2020 (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2018), la population du bassin annécien s'élève à **281 860 habitants**. Si la **CA du Grand Annecy** représente **72% de la population** du territoire du SCoT, elle concentre également les communes les plus peuplées : Annecy (à elle seule la moitié de la population du SCoT), Fillière et Epagny-Metz-Tessy, ainsi que Poisy et Saint-Jorioz (entre 5000 et 10 000 habitants). La **CC Rumilly Terre de Savoie** représente le **second pôle résidentiel, avec 11% de la population** (soit 31 499 habitants), concentrée à hauteur de 49% dans la commune de Rumilly (15 373 habitants).

Faverge-Seythenex et Doussard, de la CC des Sources du Lac d'Annecy, Sillingy et La Balme de Sillingy de la CC Fier et Usses et Cruseilles, de la CC du Pays de Cruseilles, complètent l'armature des polarités résidentielles du territoire (entre 3 500 et 5 500 habitants).

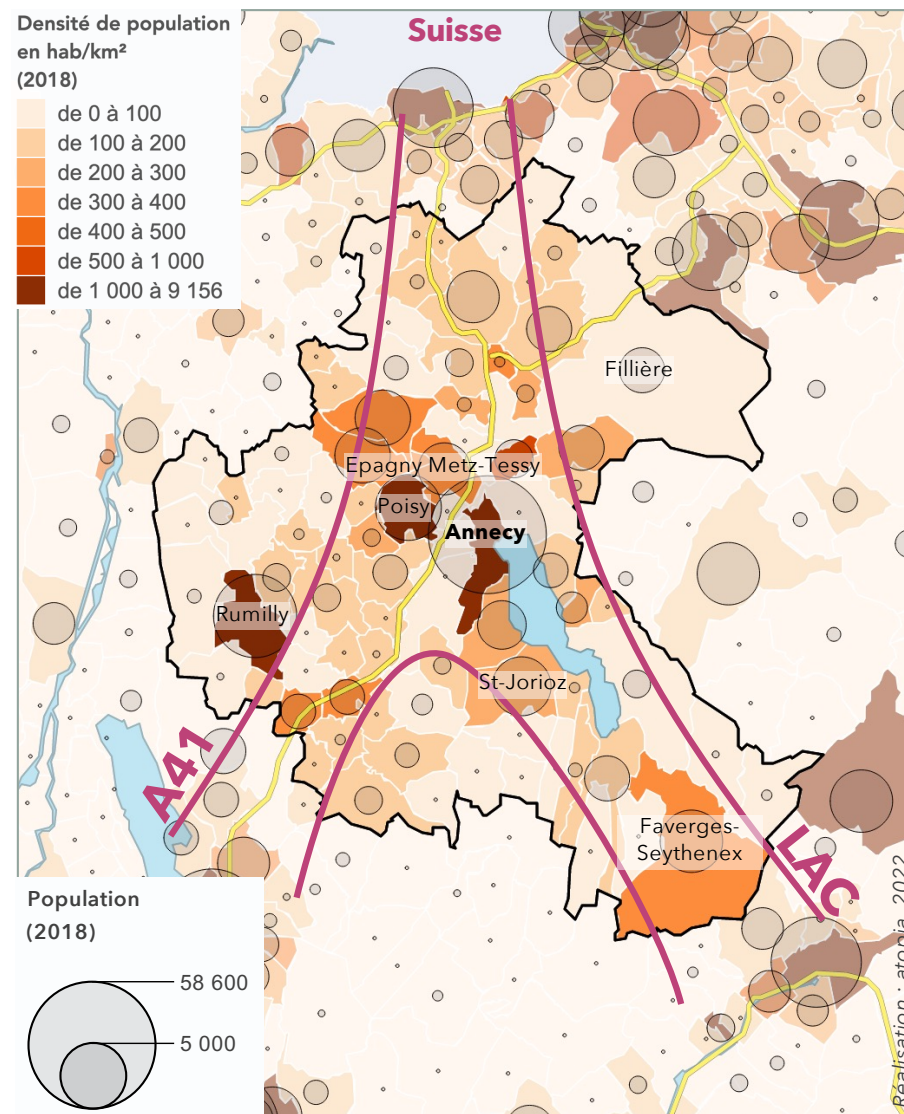
La population se répartit, sur le territoire, selon 2 grands axes :

- **Nord-Ouest / Sud-Est**, portée par l'attractivité du Lac et le lien avec l'accès à Albertville, en appui de la RD1508 ;
- **Nord-Est / Sud-Ouest**, autour de l'autoroute A41.

Répartition de la population du SCoT du bassin annécien par EPCI membres en 2018 (Insee, atopia)

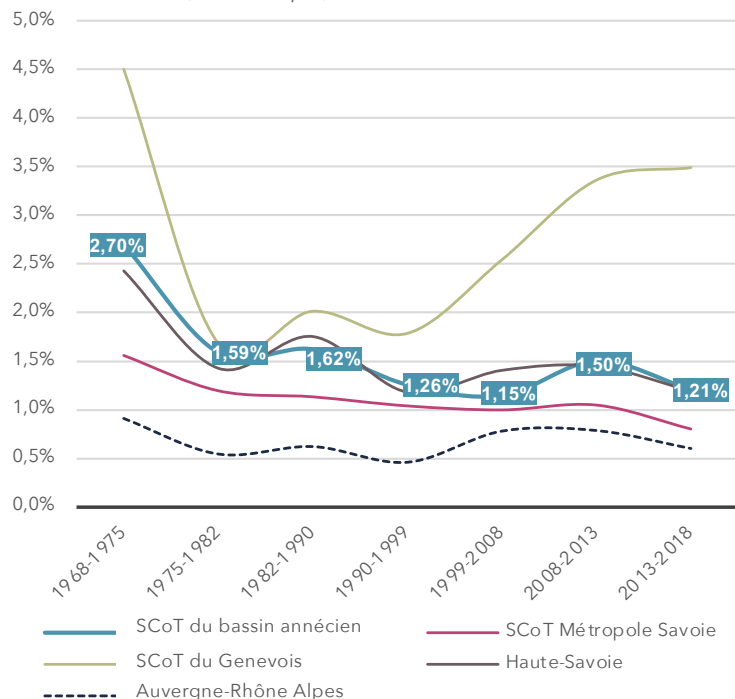


Densité de population en 2018 en nombre d'habitants par km² - Données des IRIS (2018) agrégées par ancienne commune (2016) (Insee, atopia)



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Les tendances récentes

Taux de croissance annuel moyen de la population entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



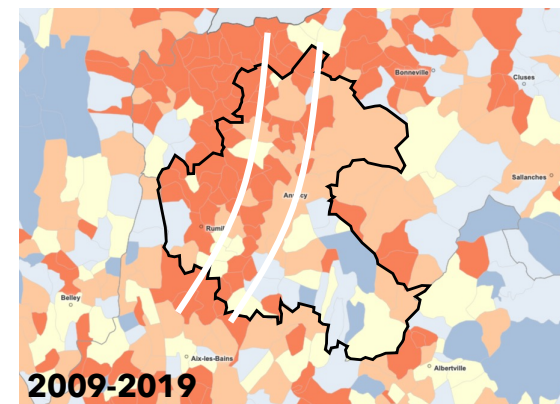
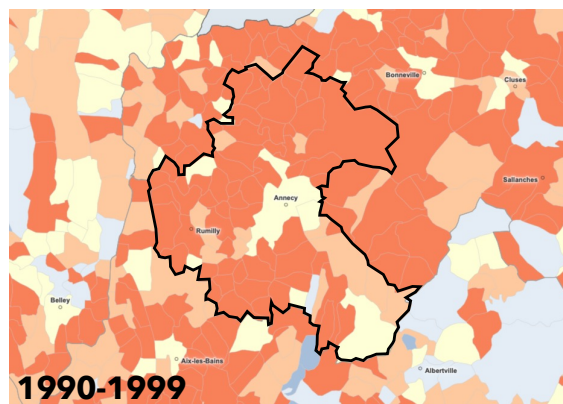
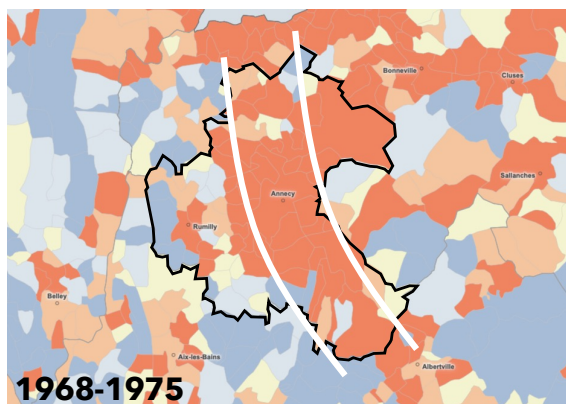
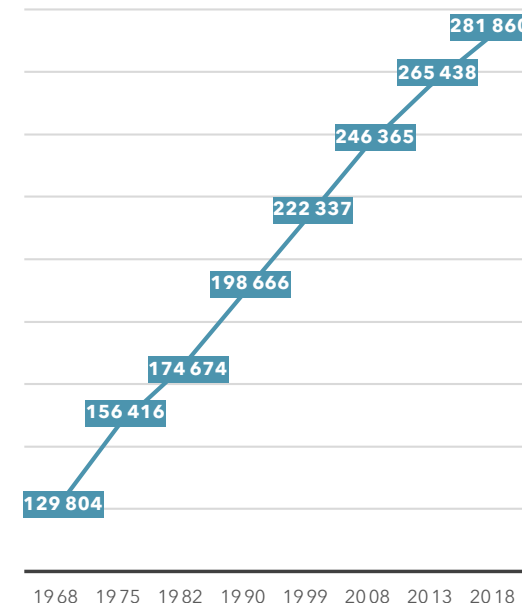
Une population en croissance constante

Depuis la fin des années 1960, la population du bassin annécien n'a cessé d'augmenter, passant de 129 804 habitants en 1968 à 281 860 habitants en 2020. Cette dernière a donc doublé en 50 ans avec un rythme moyen de 3 040 habitants supplémentaires par an.

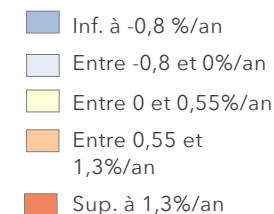
Cette augmentation est liée au positionnement géographique du bassin annécien, au cœur du sillon alpin, entre les aires d'influence de Genève et de Lyon et l'attractivité haut-savoyarde.

Cette dynamique a concerné de manière différenciée les secteurs du territoire avec un phénomène de périurbanisation du cœur d'agglomération et du pôle de Faverges, en appui des infrastructures routières, visible à l'accélération de la croissance démographique dans les secteurs nord (CC du Pays de Cruseilles, ex-CC Pays de Fillière) et ceux bénéficiant des meilleures conditions de desserte routière (ex-CA d'Annecy, ex-CC du Pays d'Alby).

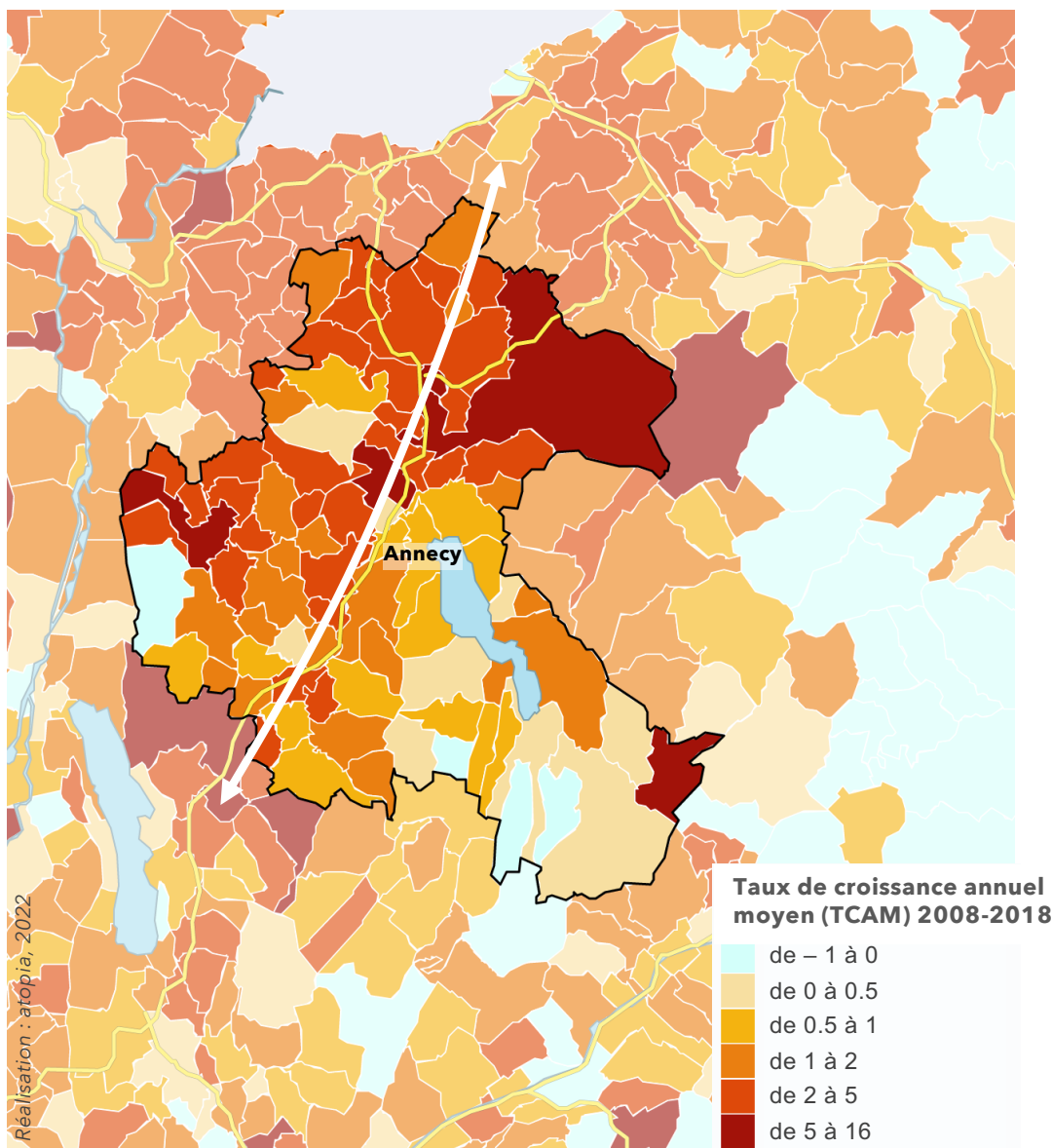
Évolution de la population du SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



Taux de variation annuel moyen



Variation annuelle de la population entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Une croissance démographique nuancée selon un axe nord-est / sud-ouest

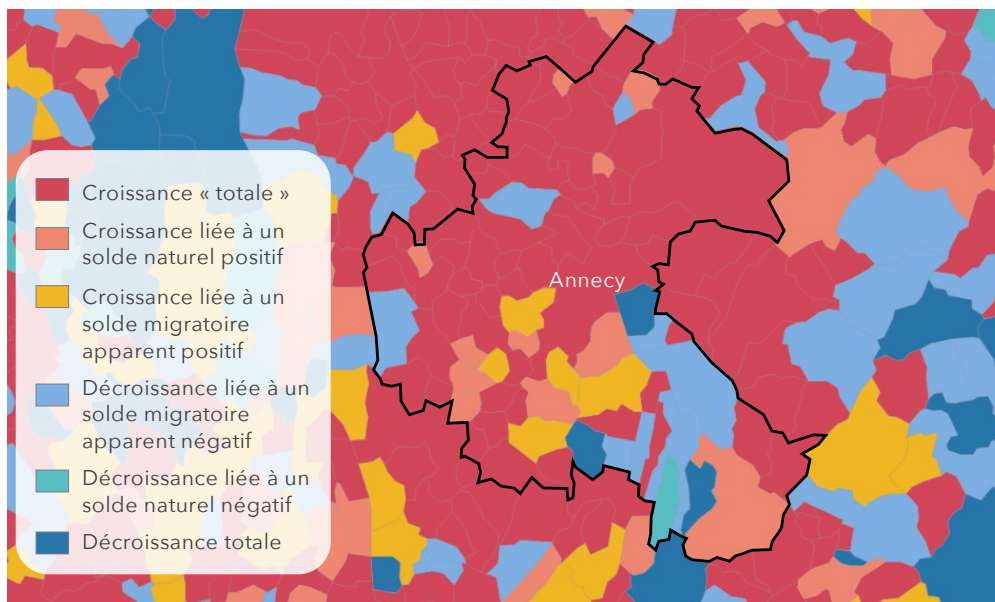
On constate de **forts contrastes** en matière de croissance démographique dans le périmètre du SCoT du Bassin annécien.

En effet, alors que le nord du territoire concentre les variations de population les plus fortes, celles-ci décroissent progressivement à mesure que l'on s'en éloigne.

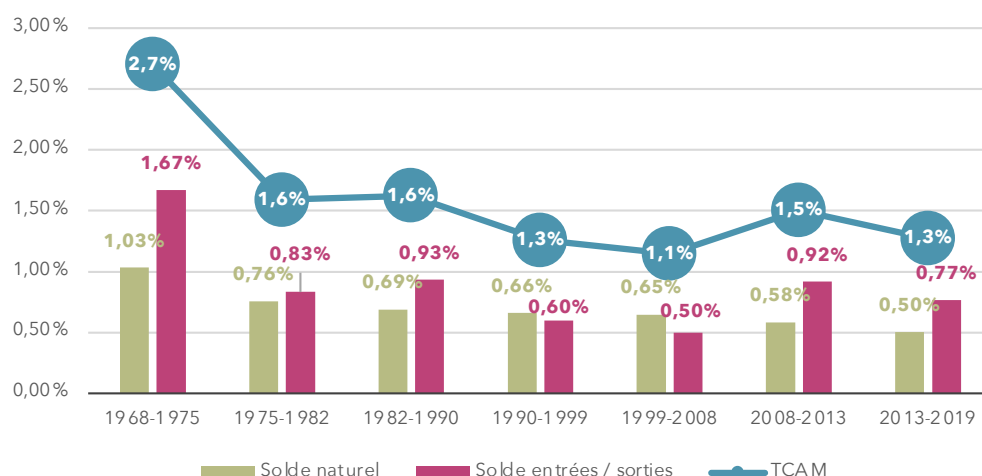
La croissance résidentielle semble être portée par plusieurs moteurs :

- **la ville suisse de Genève est le moteur résidentiel principal**, qui alimente l'attractivité des parties les plus septentrionales du territoire. Celle-ci provoque un desserrement de sa population vers les villes du nord du bassin annécien ;
- **les axes de transport routiers** : l'embranchement en Y entre l'A41 (Grenoble-Genève via Chambéry et Annecy) et l'A410 au nord du territoire, puis le long le l'A41 vers le sud-ouest ;
- **la ville d'Aix-les-Bains**, drainant des populations et bénéficiant à la frange sud-ouest du territoire, à proximité immédiate de cet ensemble urbain attractif et de ses connexions nationales, notamment ferroviaire.

Typologie des soldes migratoire et naturel apparents entre 2013 et 2018
(Insee, Géoclip, atopia)



Evolution démographique depuis 1968



Un modèle de développement basé sur une croissance démographique forte et l'accueil de nouvelles populations

La croissance démographique du territoire du SCoT du bassin annécien, principalement due à des soldes migratoire et naturel positifs, présente quelques disparités.

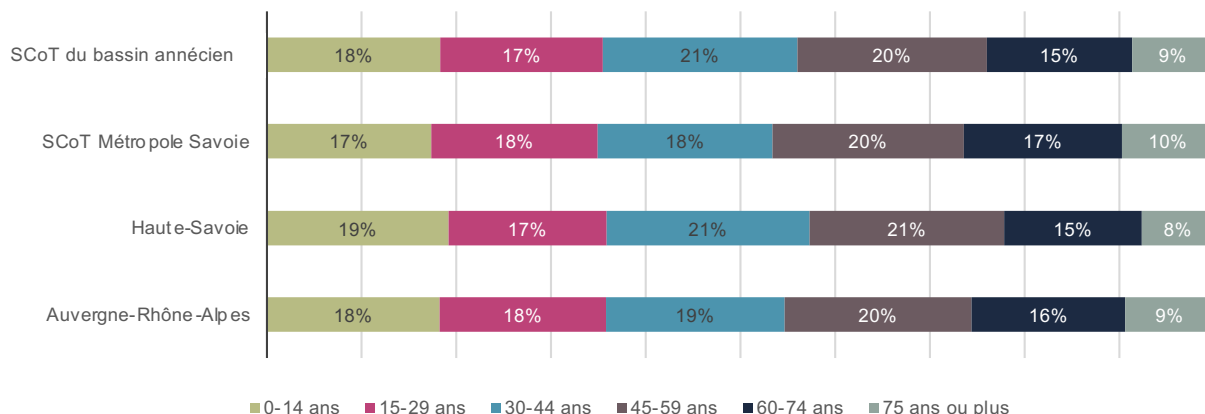
Le cœur d'agglomération et le nord du bassin annécien connaissent une **croissance totale***, alors que l'ex-CC du Pays de Filière, de l'ex-CC du Pays d'Alby et la CC Pays de Cruseilles semblent être les périmètres les plus attractifs du territoire sur la période récente (2013-2018). Les territoires qui connaissent une décroissance (notamment due à un solde migratoire apparent négatif) sont concentrées dans les ex-CC de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et du nord-ouest de celle du Pays de Faverges.

À noter que **la dynamique démographique du bassin annécien est plus soutenue qu'attendue dans le précédent SCoT**. Ce document prévoyait une croissance de 40 000 habitants en 20 ans, soit une moyenne théorique de 2000 habitants supplémentaires par an jusqu'en 2034. Or, le bassin annécien a gagné 2864 habitants par an entre 2013 et 2018. **Cette dynamique démographique s'inscrit dans une tendance globale de ralentissement depuis les années 1980**, sous l'effet de soldes naturels et migratoires deux fois moins forts qu'auparavant.

Ainsi, **le modèle de développement du bassin annécien est avant tout basé sur l'accueil de nouvelles populations**.

*croissance totale : croissance démographique alimentée par un solde naturel et un solde migratoire positifs

Répartition de la population par classes d'âges en 2018
 (Insee RP 2018, atopia)



Un vieillissement tendanciel malgré une attractivité pour les jeunes ménages

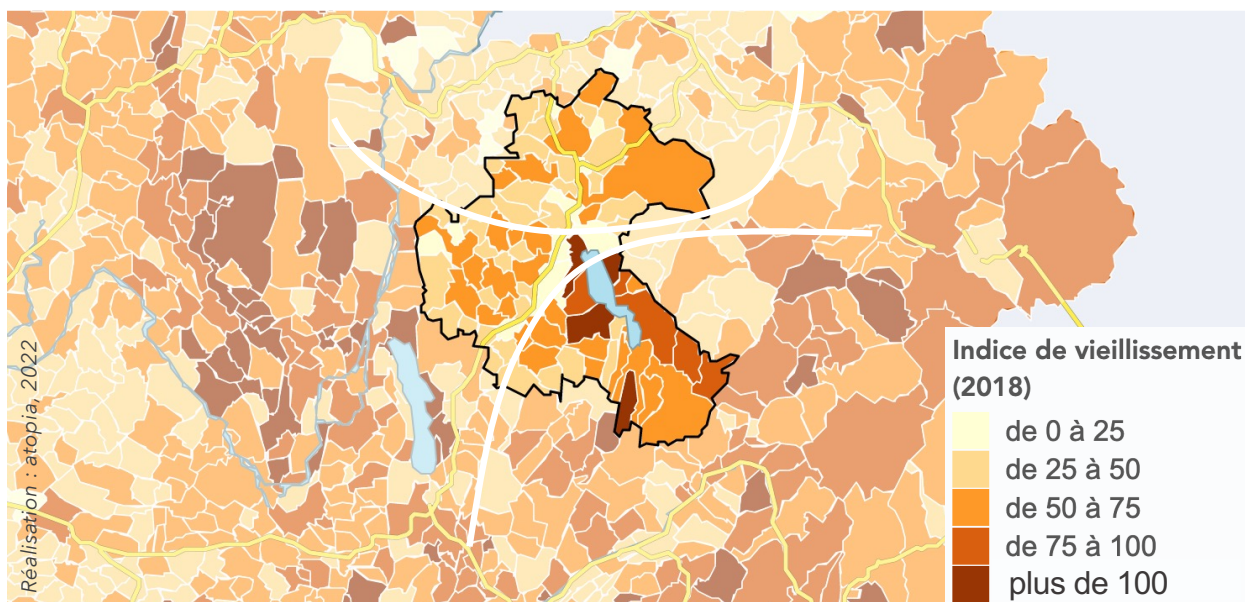
Le territoire d'étude présente une répartition de sa population par tranches d'âge sensiblement identique à celle du département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une très légère sous-représentation des 0-14 ans et des 45-59 ans est observable par rapport à l'échelle départementale et des 15-29 ans et des 60-74 ans par rapport à l'échelle régionale. En revanche, la proportion de 30-44 ans est plus élevée dans le bassin annécien que dans l'ensemble de la Région.

Deux différences significatives existent entre les territoires comparés :

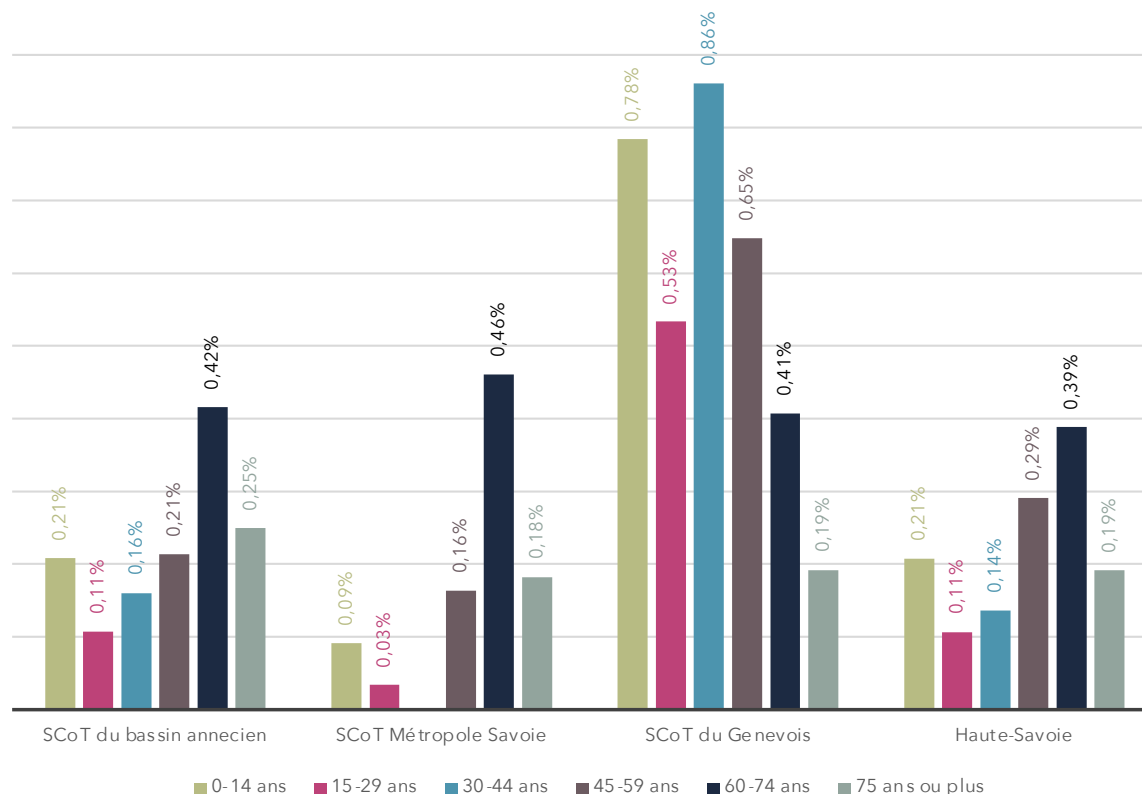
- **Le Genevois élargi** présentant un profil de populations plutôt jeunes, en lien avec les actifs résidents de ménages familiaux avec enfants ;
- **Le Sud du territoire (lac et montagne)** est marqué par un vieillissement de sa population plus prononcé. Cela s'explique par la conjonction de deux tendances : la part de populations jeunes est plus réduite quand celle de populations âgées (60 ans et plus) est élevée.

Des spécificités spatiales sont également lisibles à l'échelle du bassin annécien avec un gradient Nord / Sud des différentes classes d'âge : les disparités de l'indice de vieillissement soulignent **une dichotomie assez marquée entre le nord-ouest, plus jeune en moyenne, et le sud-est**, autour du lac d'Annecy notamment, où la population est plus âgée.

Indice de vieillissement de la population en 2018 (Insee, atopia)



Taux de croissance annuel moyen des classes d'âges entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Une croissance démographique portée par les personnes de 60 ans et plus

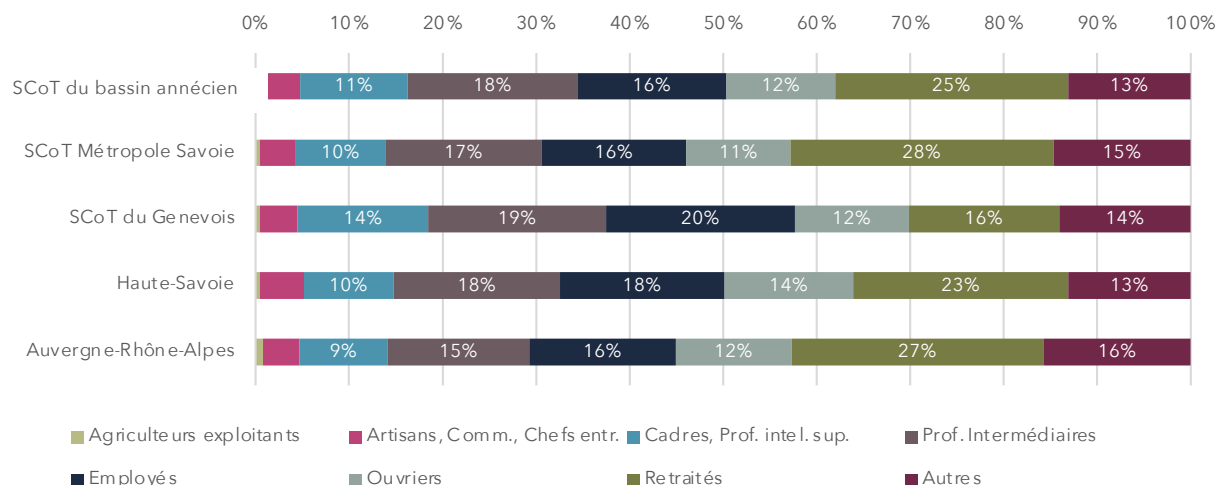
Sur la dernière période intercensitaire, la **croissance démographique (+1,36%/an)** a été portée presque pour moitié par l'augmentation des classes d'âges de 60 ans et plus (+0,42%/an) et 75 ans ou plus (+0,25%). À noter que la progression de la classe des 0-14 ans (+0,21%) tempère le vieillissement du bassin annécien.

La classe des 60-74 ans est également celle qui progresse le plus dans les territoires du SCoT Métropole Savoie (+0,46%) et du département de la Haute-Savoie (+0,39%). Un territoire voisin s'inscrit dans une tendance démographique inverse : la croissance du SCoT du Genevois a ainsi été portée avant tout par les 30-44 ans et les 0-14 ans.

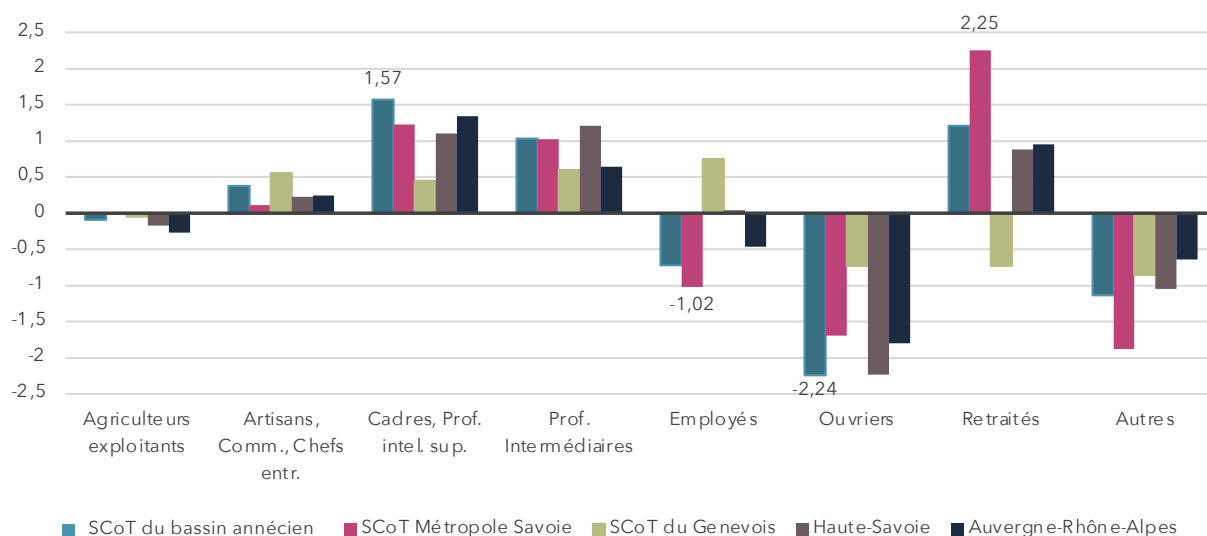
Le constat de progression des populations de plus de 60 ans dans le bassin annécien laisse entrevoir **plusieurs mutations socio-économiques futures** pour le territoire :

- Un **ralentissement accéléré de la dynamique démographique** (lié à une baisse prévisionnelle du solde naturel en raison du vieillissement de la population) ;
- L'émergence de **nouveaux besoins** liés au vieillissement de la population locale (en matière d'équipements de santé, d'habitat, d'accessibilité de l'espace public, etc.) ;
- Une **diminution de la main d'œuvre** et de la population active locales (et donc une modification des équilibres entre actifs et retraités).

Catégorie socioprofessionnelle de la population de 15 ans ou plus en 2018 (Insee, atopia)



Évolution de la répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle entre 2008 et 2018 en points de pourcentage (Insee, atopia)



Un tissu socioprofessionnel en recomposition marqué par la désindustrialisation du bassin

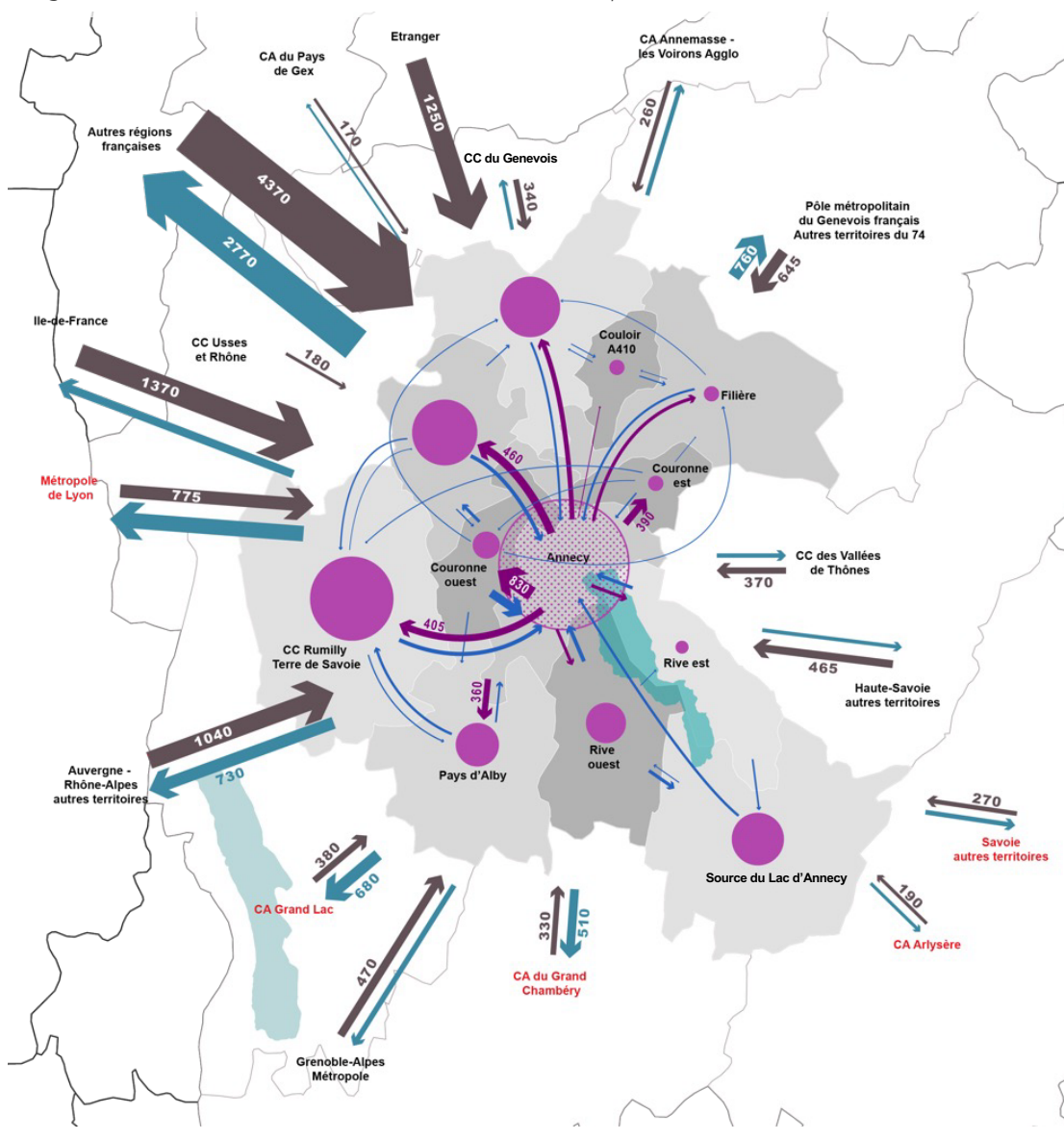
Le **contingent socioprofessionnel** du SCoT compte pour catégorie majeure les **retraités** (25% de la population de 15 ans ou plus) puis les professions intermédiaires (18%) et enfin les employés (16%).

Ce portrait socioprofessionnel n'est pas figé : on observe **entre 2008 et 2018 une forte baisse de la population d'ouvriers** (-2,24%) et une diminution des employés également (-0,72 %). On constate à l'inverse une **progression conséquente des cadres et professions intellectuelles supérieures** (+1,57%) et des retraités (+1,21%). Seul le territoire du SCoT Métropole Savoie a connu une augmentation plus soutenue de sa population de retraités (+2,25%), expliquant l'indice de vieillissement plus fort évoqué ci-avant dans ce secteur.

La nouvelle composition de la population qui découle de ces évolutions récentes, entraîne notamment :

- la **diminution de la part de certaines catégories socioprofessionnelles** comme les ouvriers et les professions intermédiaires ;
- la **réponse aux besoins spécifiques** des retraités et des cadres (logement, services, accessibilité des espaces et équipements) ;
- l'**évolution des réalités économiques locales**, liée à l'évolution de la part de l'économie présentielle en lien avec l'arrivée de nombreux retraités.

Migrations résidentielles en 2017 (Insee, MIGCOM 2018, atopia)



Annecy comme pôle de redistribution des flux résidentiels

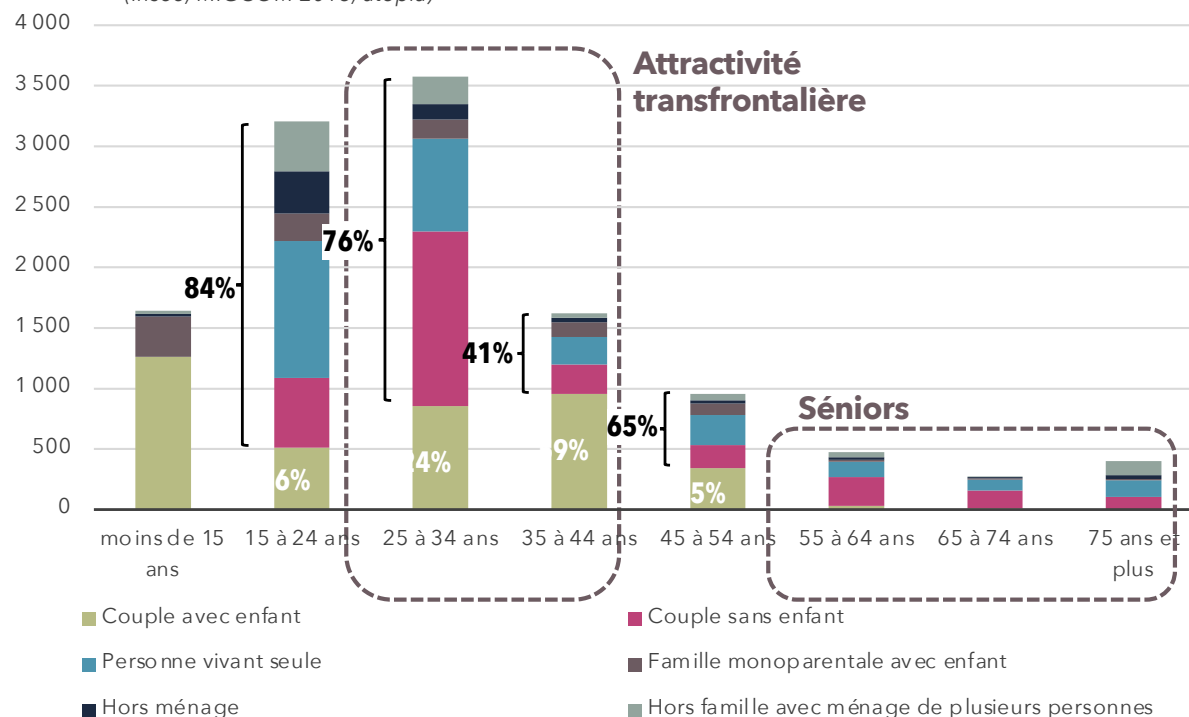
La ville d'Annecy est un cœur d'agglomération attractif dont témoigne le fait qu'elle concentre les nouvelles installations dans le territoire. Elle constitue ainsi un **espace privilégié d'arrivée**.

Dans un second temps, **ces populations se redistribuent dans son espace de proximité** (avec davantage de départs que d'installations) et notamment dans ses couronnes Est et Ouest, dans la CC du Pays de Cruseilles, la CC Rumilly Terre de Savoie...

En étudiant le territoire du bassin annécien, on constate une **balance des entrées / sorties qui lui est largement bénéficiaire**, sauf en direction de la Métropole de Lyon, du Grand Chambéry et du pôle métropolitain du Genevois, qui est particulièrement attractif.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Caractéristiques des nouveaux habitants

Nouveaux habitants du bassin annécien par type de ménage et par classe d'âges en 2017
 (Insee, MIGCOM 2018, atopia)



50% de diplômés d'études supérieures



30% de professions intermédiaires

25% d'employés



20% de professions intellectuelles supérieures

Un espace attractif pour les familles, les jeunes actifs et les étudiants

Les **profils majoritaires des nouveaux arrivants** dans le bassin annécien sont ceux de jeunes couples sans enfants et personnes vivant seules (15-34 ans). Les couples avec enfants (15-34 ans) représentent environ 20% des nouveaux habitants sur le territoire. Cela **confirme l'attractivité du territoire du SCoT à l'égard des familles, des jeunes actifs mais aussi des étudiants.**

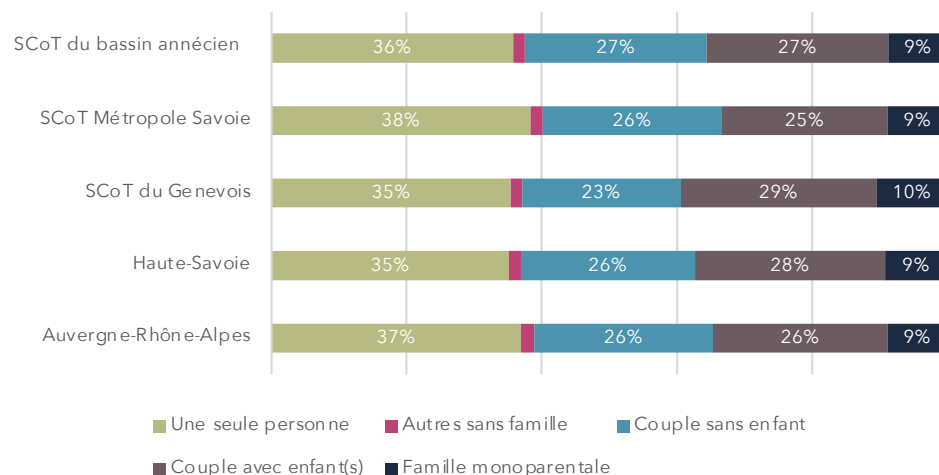
Trois catégories socio-professionnelles sont dominantes pour les actifs arrivant sur le territoire : 30% d'entre eux occupent des **professions intermédiaires**, 25% sont **employés** et 20% ont des **professions intellectuelles supérieures**. 50% des nouveaux habitants sont titulaires d'un **diplôme de l'enseignement supérieure**.

Ces tendances laissent entrevoir de **nouveaux besoins pour le territoire** :

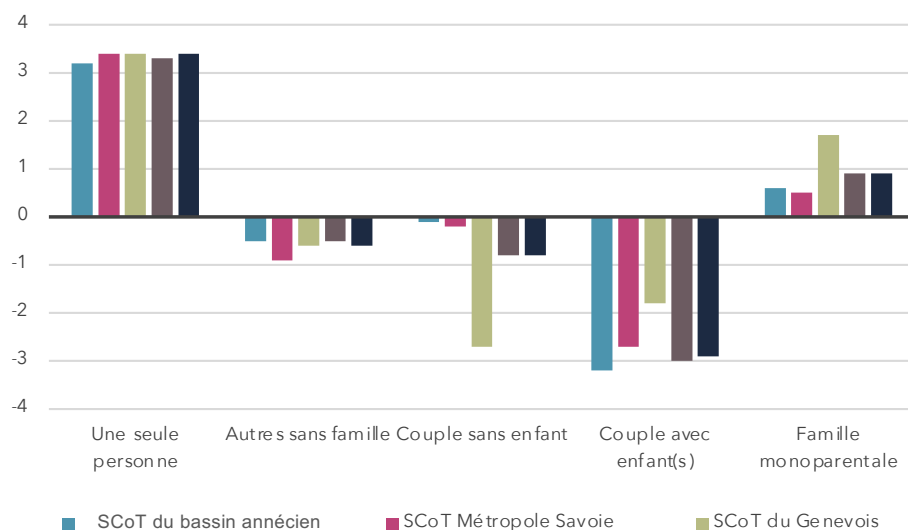
- Des **besoins spécifiques en logements**, notamment avec l'arrivée de personnes seules (25% des migrations) et de jeunes ménages (augmentation et diversification du parc) ;
- Une **pression démographique à relativiser dans le temps** en raison du vieillissement sur place, et de futurs besoins à anticiper (équipements, logements, etc.) ;
- Des **mutations du marché de l'emploi local** et une possible fragilisation de certaines catégories socio-professionnelles.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Le profil des ménages

Composition des ménages en 2018 (Insee, atopia)



Évolution de la composition des ménages entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

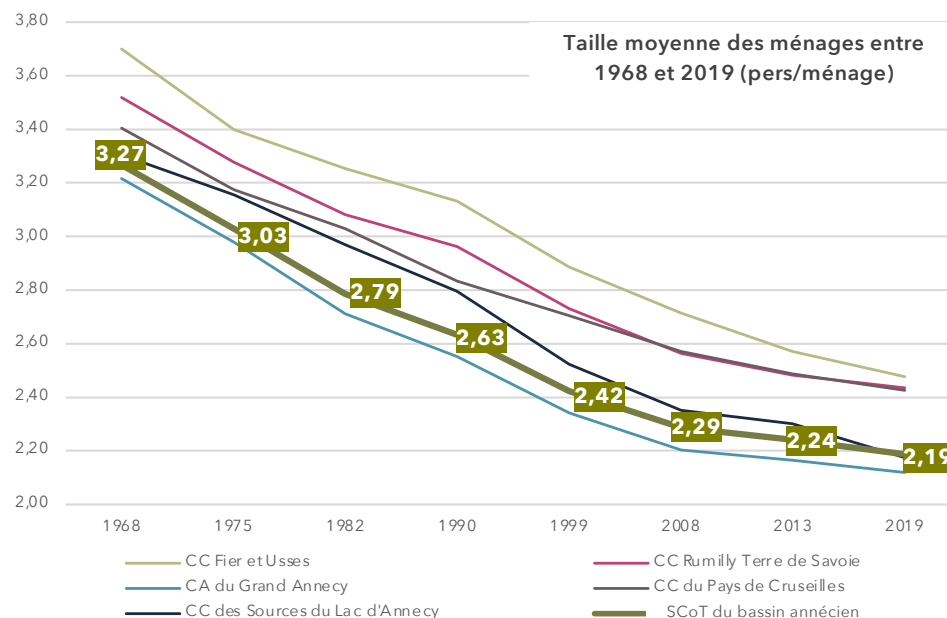


Une forte progression des ménages d'une seule personne aux conséquences tangibles en matière de logement

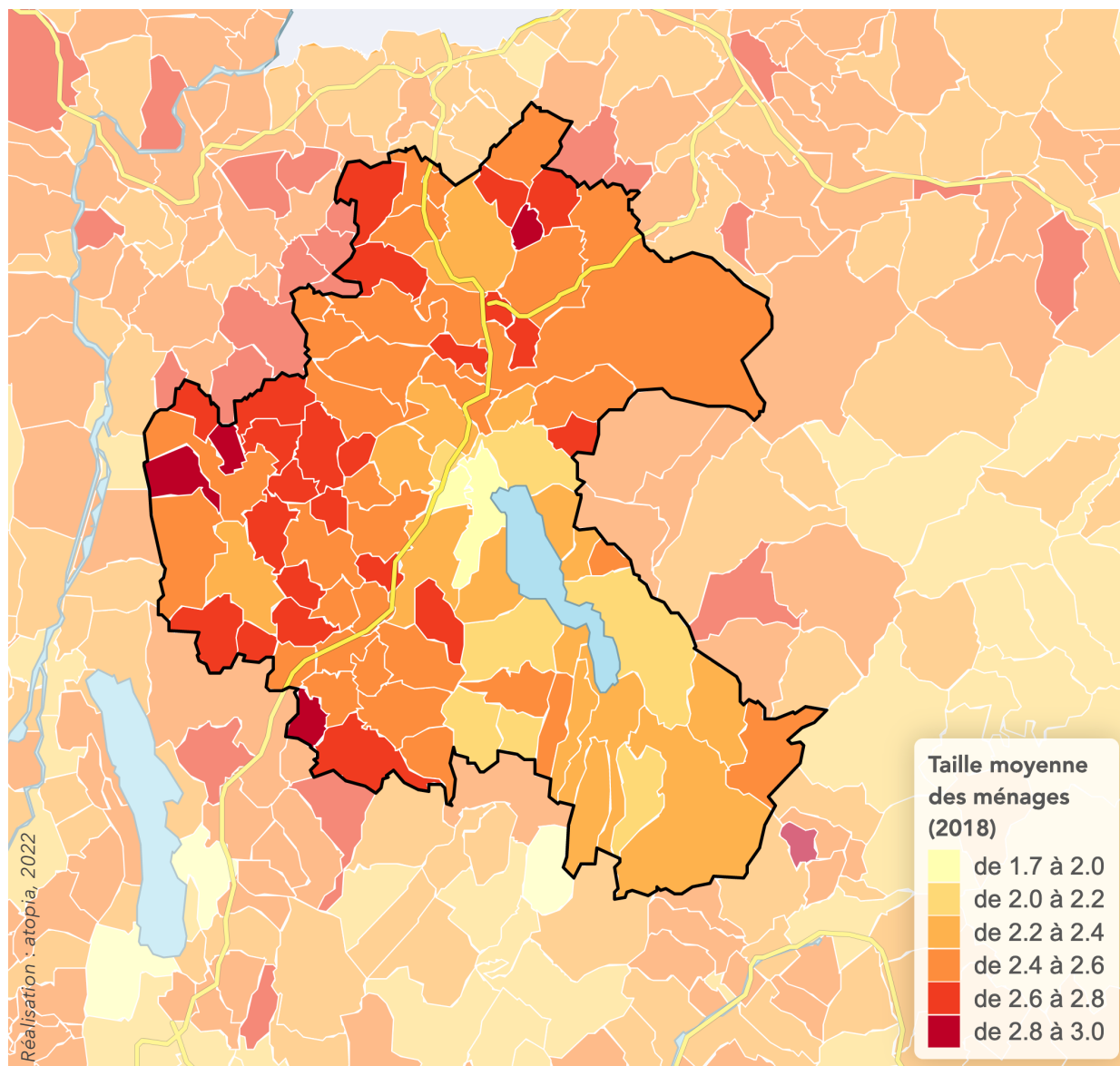
La composition des ménages du bassin annécien se caractérise par une **majorité de ménages composés d'une seule personne (36%)** et par une proportion égale de couples avec et de couples sans enfants (27%).

En termes d'évolution, le bassin annécien a connu une **forte progression de la part de ménages d'une seule personne (+3,2%)** et une **forte baisse de la part de couples avec enfants (-3,2%)**.

Les dynamiques à l'œuvre dans le bassin annécien confirment **des tendances à une échelle plus large (nationale)**, notamment la **diminution de la taille des ménages**. De telles mutations ont des **conséquences tout à fait tangibles sur les territoires**, notamment en matière de logement. **Le parc immobilier doit en effet être adapté** à des demandes nombreuses et différentes, qui correspondent aux profils des ménages en progression.



Taille moyenne des ménages en 2018 (Insee, atopia)



Des ménages plus petits en ville et sur les rives du Lac

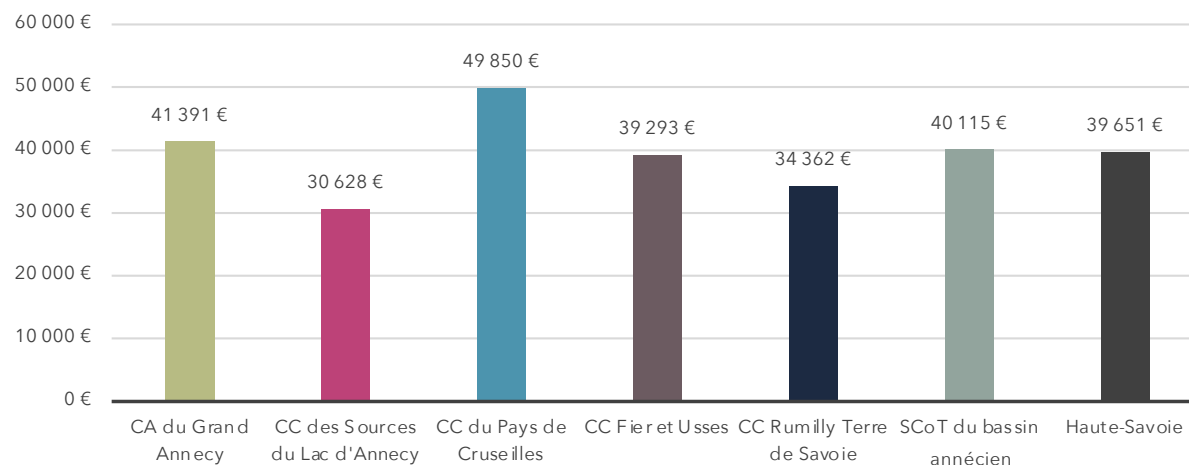
Au-delà de la tendance lourde au desserrement, la **taille moyenne des ménages dans le bassin annécien est globalement plus élevée qu'en Haute-Savoie**. Elle est également plus haute sur les limites nord et ouest du périmètre du SCoT, notamment autour de Rumilly (entre 2,4 et 3 personnes par foyer en moyenne). Ces espaces sont des lieux où les familles avec enfants trouvent une offre d'hébergement qui correspond à leur besoin, en termes de taille comme de prix.

Une distinction dans la composition socio-économique des ménages les plus « nombreux » existe néanmoins entre les franges nord et ouest : des familles plus aisées, dont les parents sont frontaliers, se concentrent sur la limite nord du bassin, quand les ménages de la limite ouest ont un profil plus modeste. Les prix fonciers et immobiliers sont en effet plus faibles dans la CC Rumilly Terre de Savoie que dans le nord du bassin.

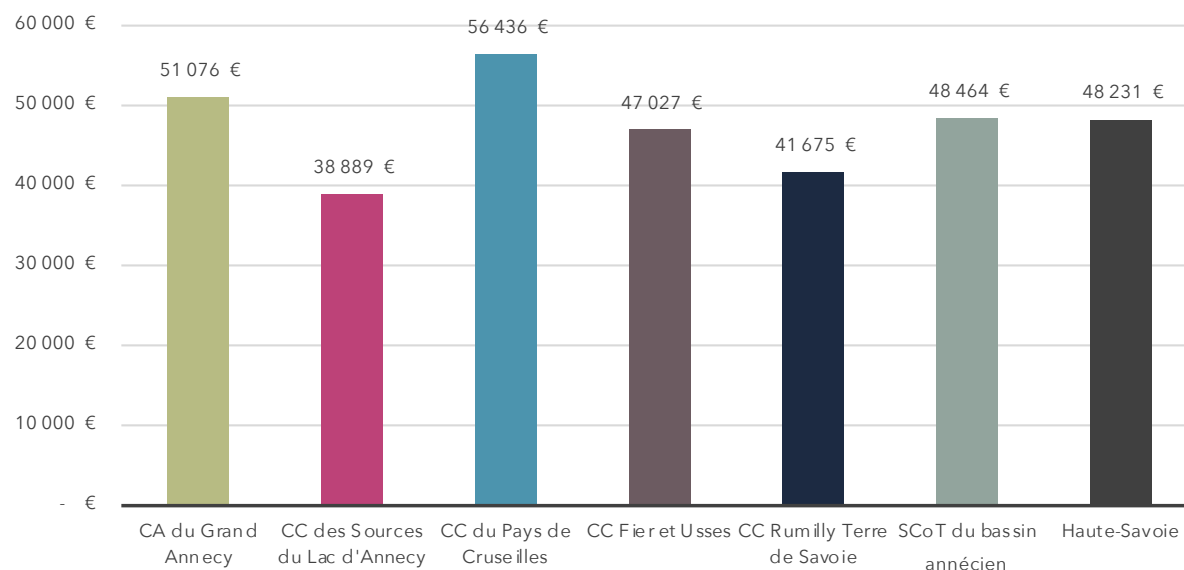
Les ménages les plus petits se trouvent quant à eux sur les pourtours du lac, dans l'agglomération d'Annecy et dans la CC des Sources du Lac d'Annecy. Quand l'agglomération accueille davantage d'étudiants et des familles monoparentales, la CC des Sources du Lac d'Annecy compte plutôt des personnes âgées seules.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Le profil des ménages

Revenu fiscal moyen en 2019 par foyer fiscal
 (MINFI, IR2020, atopia)



Revenu fiscal moyen des foyers imposables (MINFI, IR2020, atopia)



Des disparités de revenus liées au fait transfrontalier et aux marchés immobiliers locaux

En 2019, les foyers fiscaux du SCoT du bassin annécien se caractérisent par un **niveau de richesse très légèrement supérieur** à celui observé dans le département.

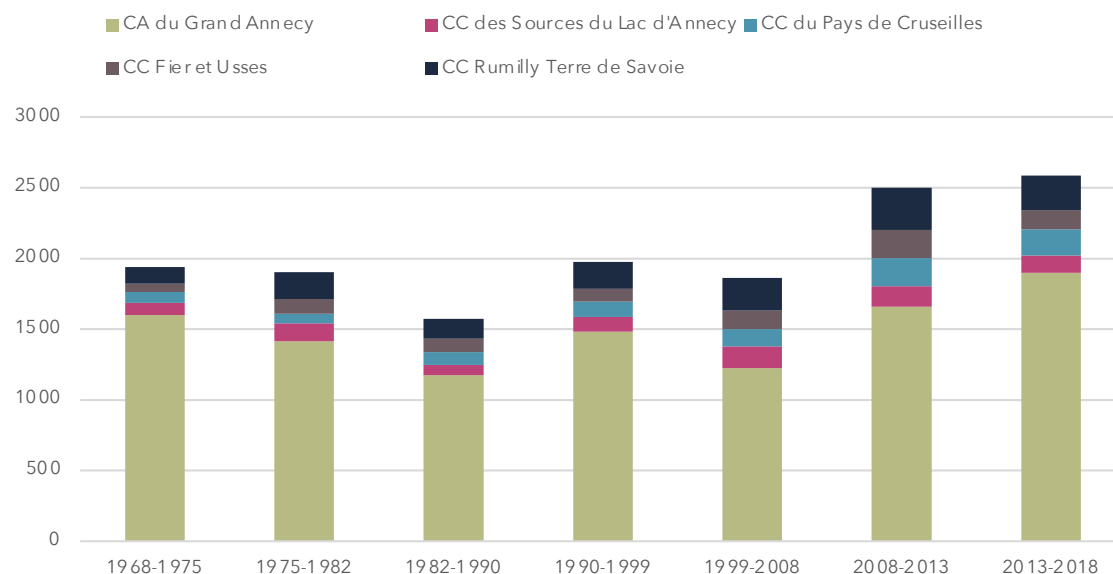
Au sein du territoire du SCoT, les écarts de revenus sont significatifs, notamment du fait de l'**intensité de l'effet transfrontalier**, qui induit de fortes inégalités de revenus entre les territoires.

Ainsi, quand la CC du Pays de Cruseilles, à proximité de l'agglomération genevoise, dispose du second revenu fiscal moyen de Haute-Savoie, celle des Sources du Lac d'Annecy, enchâssée dans le PNR du Massif des Bauges, présente celui le plus faible. La CA du Grand Annecy et la CC Fier et Usses fonctionnent de concert, de par leur proximité, et sont portées par le dynamisme d'Annecy et la proximité du secteur dynamique du Genevois. Quant à la CC Rumilly Terre de Savoie, son revenu fiscal moyen est inférieur à ceux du SCoT et du département, en raison de son relatif éloignement de la frontière suisse et du moindre dynamisme de son marché immobilier local.

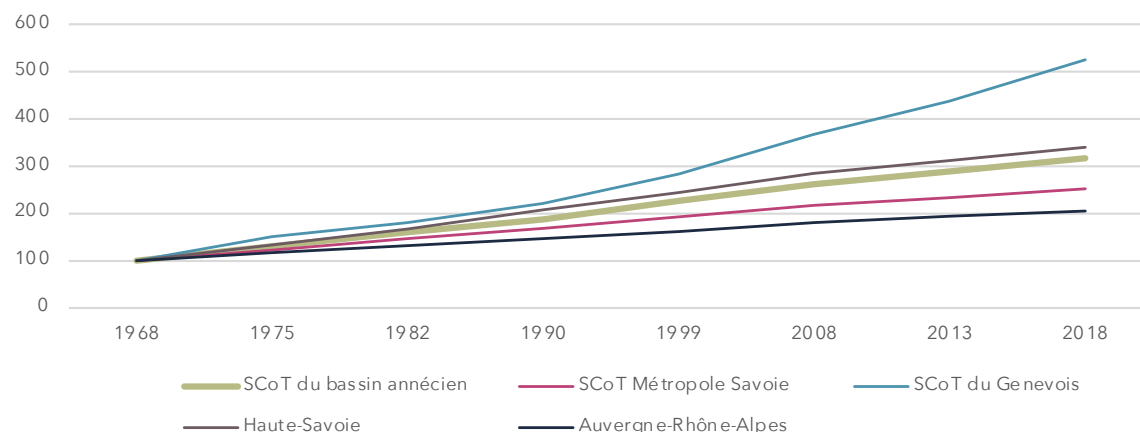
À une échelle encore plus fine, **des inégalités importantes existent entre communes**, en lien avec le marché immobilier local.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution moyenne du nombre de logements construits par an dans le SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



Évolution du parc de logements entre 1968 et 2018
 - Base 100 : 1968 (Insee, atopia)



Une dynamique constructive à nouveau à la hausse dans la dernière période intercensitaire

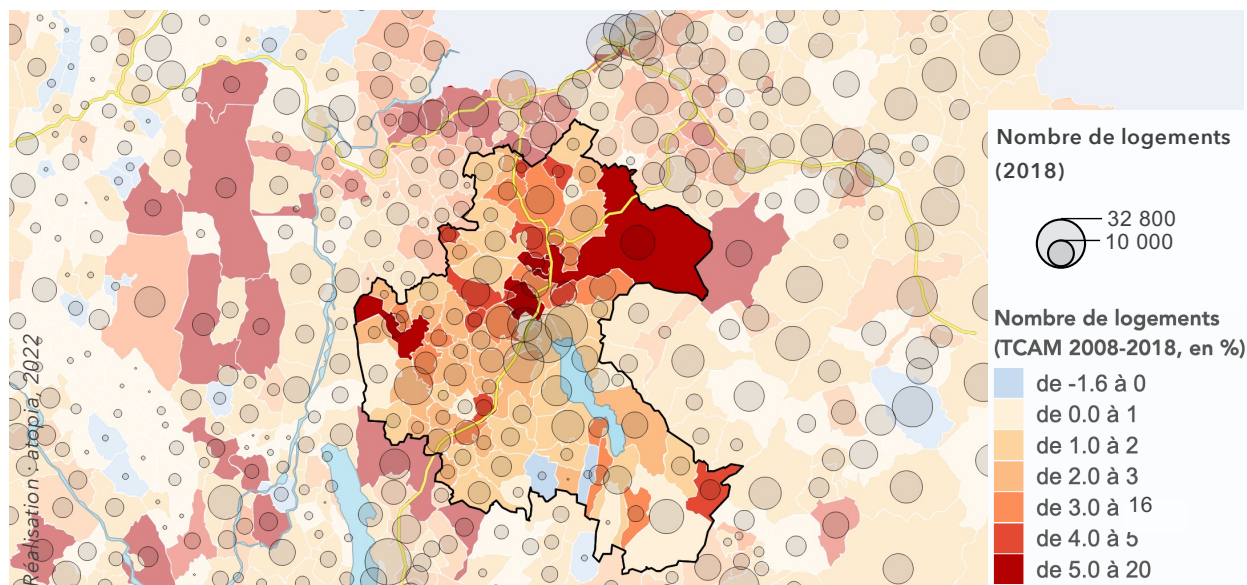
La production de logements dans le bassin annécien connaît sa période la plus faste depuis 1968. En effet, le nombre moyen de logements construits par an a atteint un rythme de production de logements historique de 2 585 logements par an sur la période 2013-2018. À part une baisse dans les années 1990, ce nombre était assez stable avant de bondir de plus de presque 640 logements entre les périodes 1999-2008 et 2008-2013.

Depuis 1968, le principal moteur de cette dynamique constructive est la CA du Grand Annecy, pôle urbain majeur du périmètre du SCoT.

Pour autant, la part de la CC Rumilly Terre de Savoie dans le nombre de logements produits augmente depuis 2008, de même que celle de la CC du Pays de Cruseilles. Par ailleurs, le parc de logements de la CC Rumilly Terre de Savoie progresse beaucoup plus vite que n'importe quelle autre collectivité du SCoT, et ce depuis la fin des années 1970. On peut expliquer ce changement par un développement résidentiel complémentaire à celui d'Annecy en cours : des pôles résidentiels secondaires émergent.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Logements en 2018 et variation annuelle des logements entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

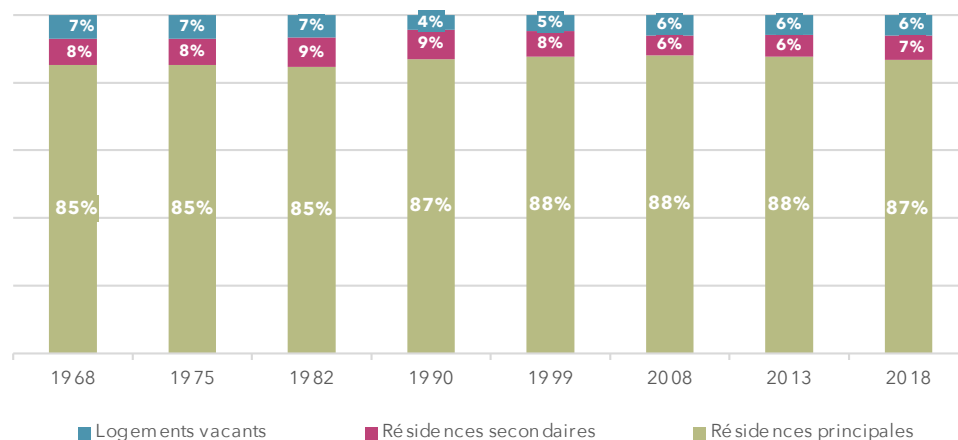


Un parc immobilier dynamique, qui montre des signes de tension

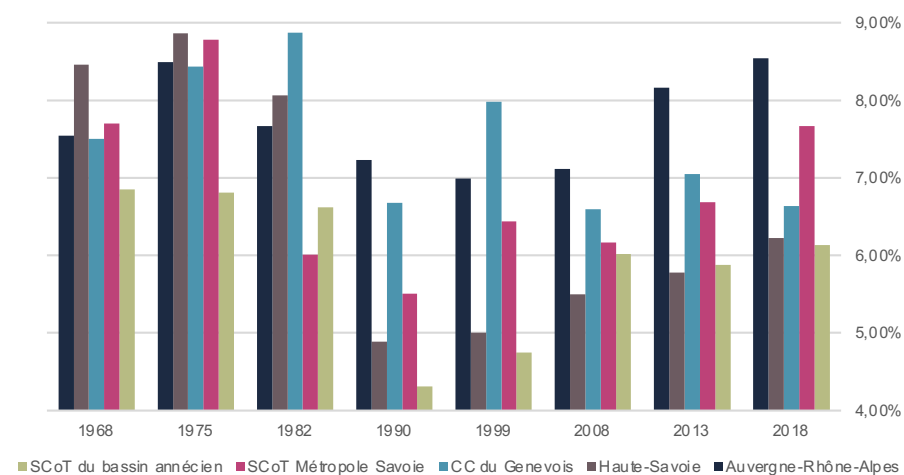
Le parc de logements le plus conséquent du bassin se trouve dans **l'agglomération d'Annecy**. Toutefois, des **pôles d'habitat d'échelle inférieure** sont **en forte croissance**, cette dernière étant surtout marquée sur un **axe reliant Vallières-sur-Fier à Fillière**, pour la période 2008 - 2018. L'axe entre Annecy et Genève est lui aussi marqué par une forte croissance.

Ces axes de croissance de logements signalent des espaces conjuguant un prix moyen au m² ou des **loyers moyens possiblement moins élevés** que dans le reste du bassin annécien, des **disponibilités foncières**, une certaine **attractivité résidentielle**.

Évolution de la répartition du parc de logements selon le type d'occupation dans le SCoT du bassin annécien de 1968 à 2018 (Insee, atopia)

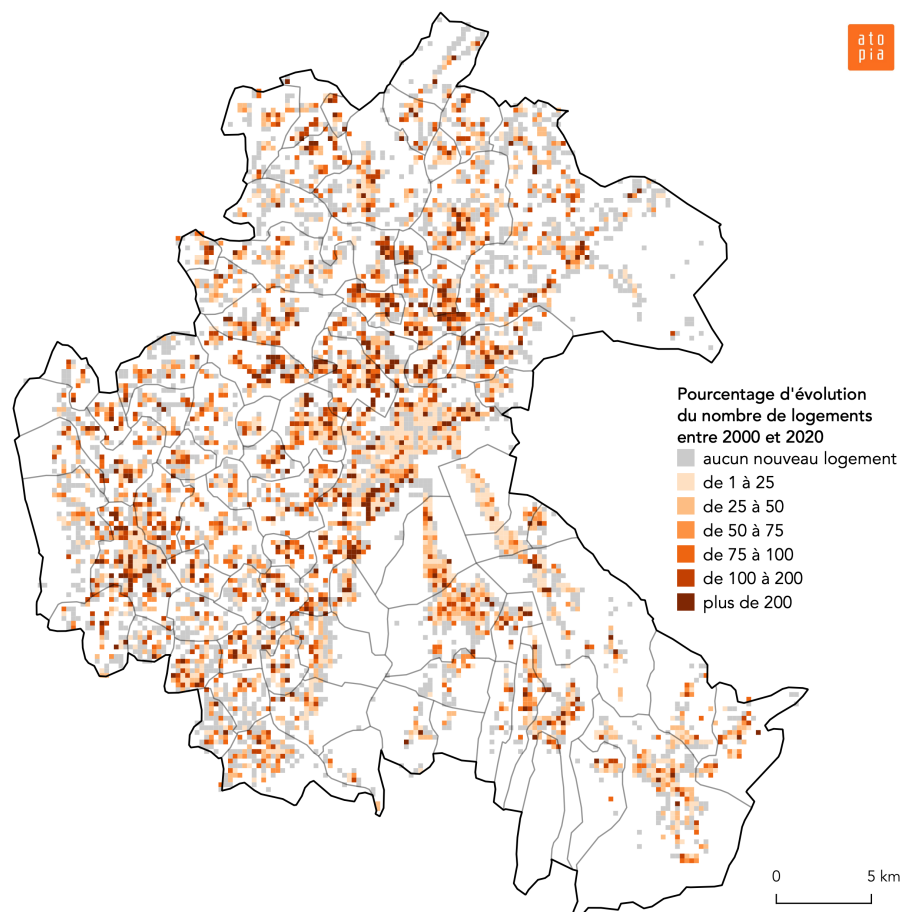


Évolution de la vacance résidentielle entre 1968 et 2018 (Insee Séries historiques, atopia)



DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution du nombre de logements dans les tissus bâtis entre 2000 et 2020
(Cerema, Fichiers fonciers, Insee, atopia)



Une densification du tissu bâti, en particulier dans l'agglomération d'Annecy

La dynamique constructive est une réalité dans une partie importante du bassin annécien. Les espaces où le tissu de logements a évolué le plus fortement se trouvent dans l'**agglomération d'Annecy**, mais aussi le long des axes routiers, au premier rang desquels se situe l'**A41**. En effet, le pourcentage d'évolution du nombre de logements, entre 2000 et 2020, atteint souvent au moins 50% et parfois plus de 200%. La **rive gauche du lac d'Annecy** et la **commune de Rumilly** se démarquent elles aussi.

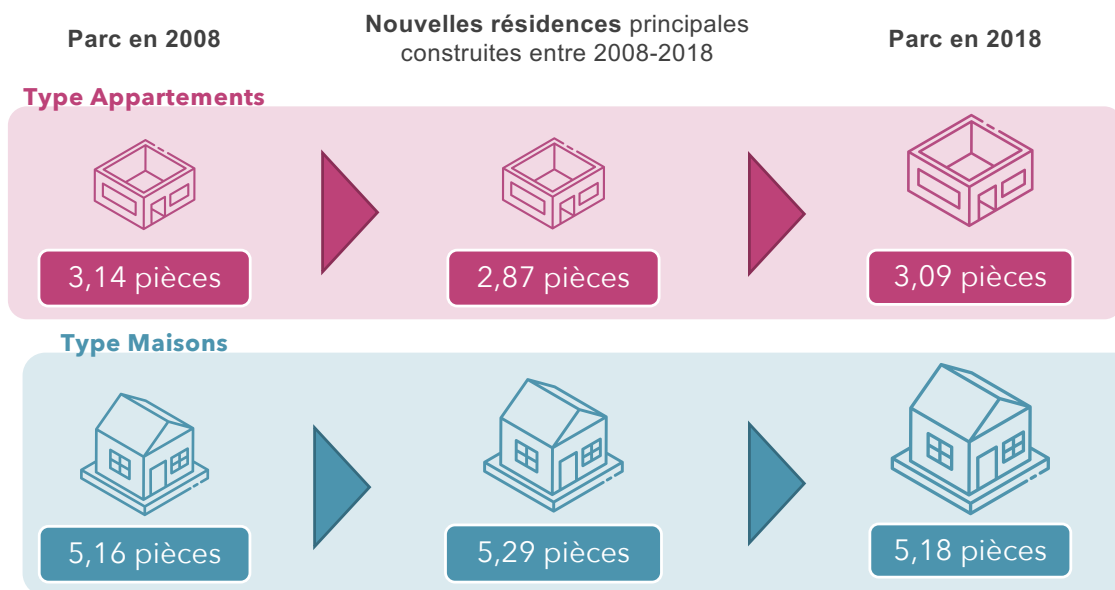
Ces productions de logements neufs se matérialisent surtout en des **formes bâties denses de petits collectifs** en R+2 ou R+3. Celles-ci s'insèrent dans **tous les types d'espaces**, soulevant pour chaque séquence urbaine des **problématiques spécifiques** :

- En **entrée de ville**, invitant à une réflexion sur la gestion de la qualité paysagère ;
- Dans les **centres-villages**, impliquant de réussir la juxtaposition des formes traditionnelles et modernes ;
- En extension aux **abords du cœur d'agglomération**, nécessitant de gérer l'interaction avec la congestion des axes de transport qui y passent.

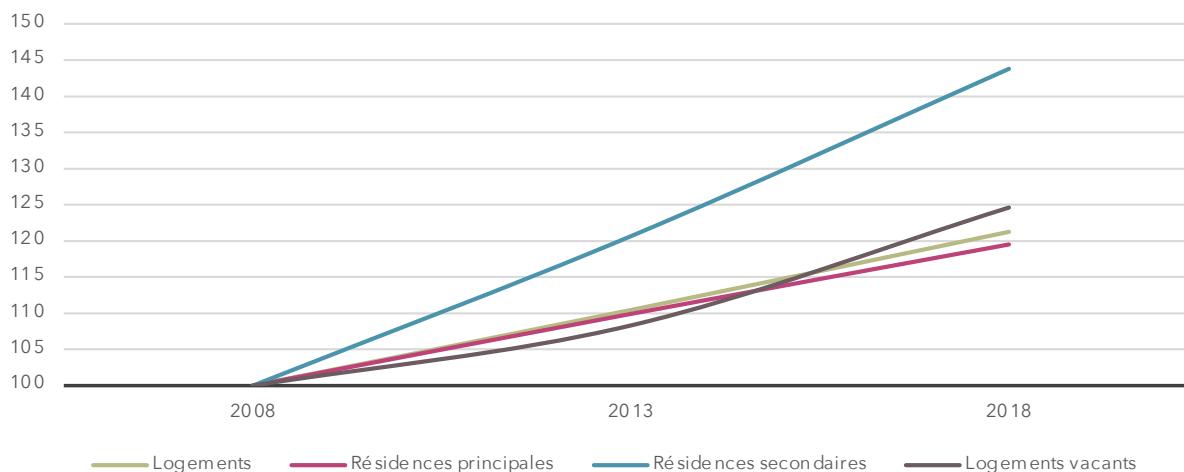
La densification de l'ensemble des tissus bâtis existants pose un enjeu transversal : celui de son **acceptabilité sociale**.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution de la taille moyenne des résidences principales entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Évolution des types de logements entre 2008 et 2018 - Base 100 : 2008 (Insee, atopia)



Un marché immobilier très dynamique, où l'offre comme la demande augmentent

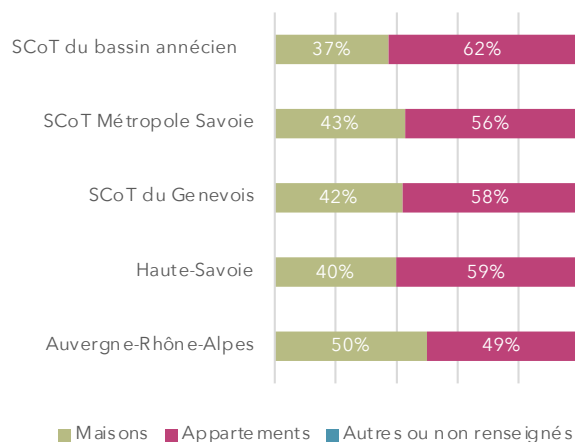
L'attractivité résidentielle dont bénéficie le bassin annécien s'accompagne d'une **production vigoureuse de logements** (à hauteur de 2 585 logements par an) et qui **dépasse les objectifs du SCoT de 2014**, qui établissait le rythme à suivre à 1 530 logements par an.

À cette **tension sur les ressources foncières** s'ajoute la **tension du marché immobilier** du territoire : la rotation y est limitée par la faible vacance du parc. Aussi, un autre facteur de tension est celui d'une **concurrence accrue entre résidence permanente et villégiature** : en effet, la proportion de résidences secondaires a augmenté de presque 50 % entre 2008 et 2018.

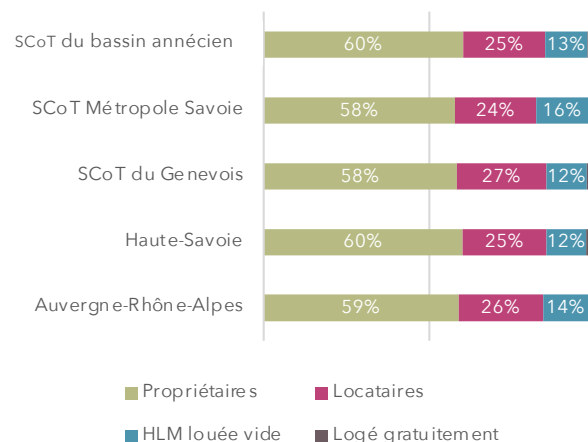
Le marché immobilier local est bivalent : il s'agit d'un marché d'investissement, avec une certaine **spécialisation** dans la production d'appartements de petites tailles ou de grands logements individuels, qui se caractérisent par leur cherté.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Répartition des logements par type en 2018
(Insee, atopia)



Statut d'occupation des résidences principales en 2018 (Insee, atopia)



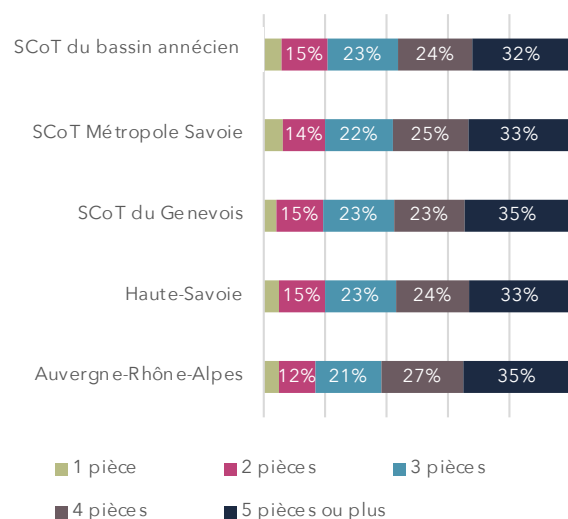
Un parc immobilier de propriétaires occupants, dont la vulnérabilité énergétique est en question

Le profil-type du résident du bassin annécien est celui d'un **propriétaire occupant son appartement, dans un logement collectif**. Ce profil concorde avec celui que l'on retrouve à l'échelle du SCoT Métropole Savoie, du SCoT du Genevois et du département, mais pas de la Région, où les proportions de maisons et d'appartements sont égales.

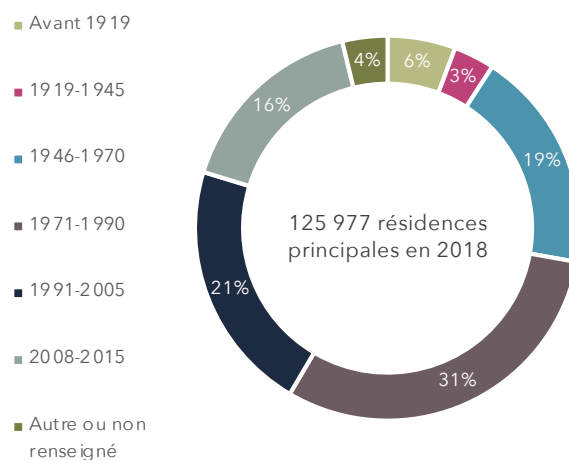
À l'échelle du bassin annécien, **les résidences principales tendent à être de grande taille** : 56% d'entre elles comptent 4 pièces ou plus. À l'aune de l'augmentation du nombre de ménages seuls, la diversification du parc – et notamment la construction de studios et de deux pièces – est un enjeu aigu.

Par ailleurs, presque 30% de son parc immobilier date d'avant 1971 (et donc les lois de 1974 sur les premières normes d'isolation) : ces logements sont alors peu performants sur le plan énergétique et devraient être rénovés. La **vulnérabilité énergétique** est ainsi une problématique d'échelle départementale et régionale qui se traduit également dans le bassin annécien.

Taille des résidences principales en 2018
(Insee, atopia)

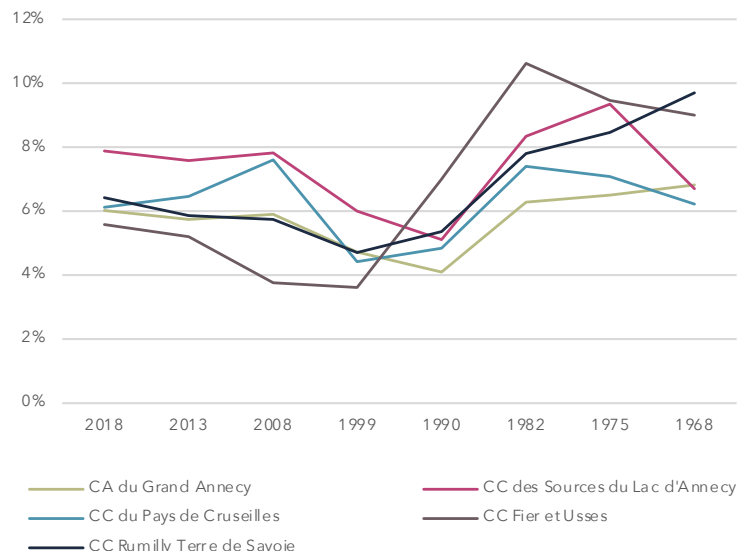


Période d'achèvement des résidences principales dans le SCoT du bassin annécien en 2018 (Insee, atopia)

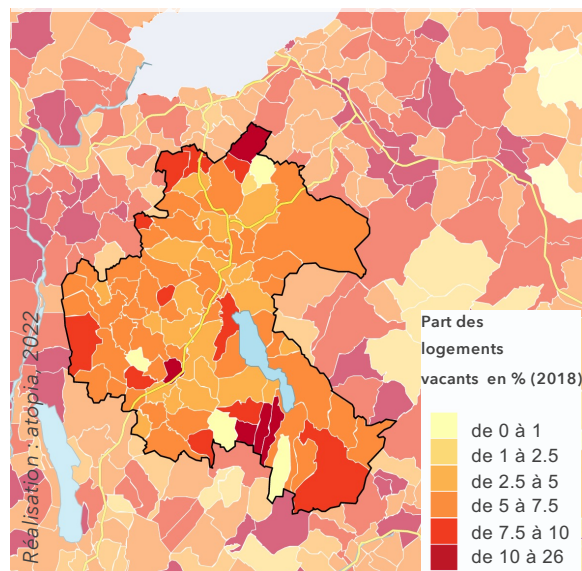


DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Évolution de la vacance résidentielle dans le SCoT du bassin annécien entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)



Part de logements vacants en 2018 (Insee, atopia)

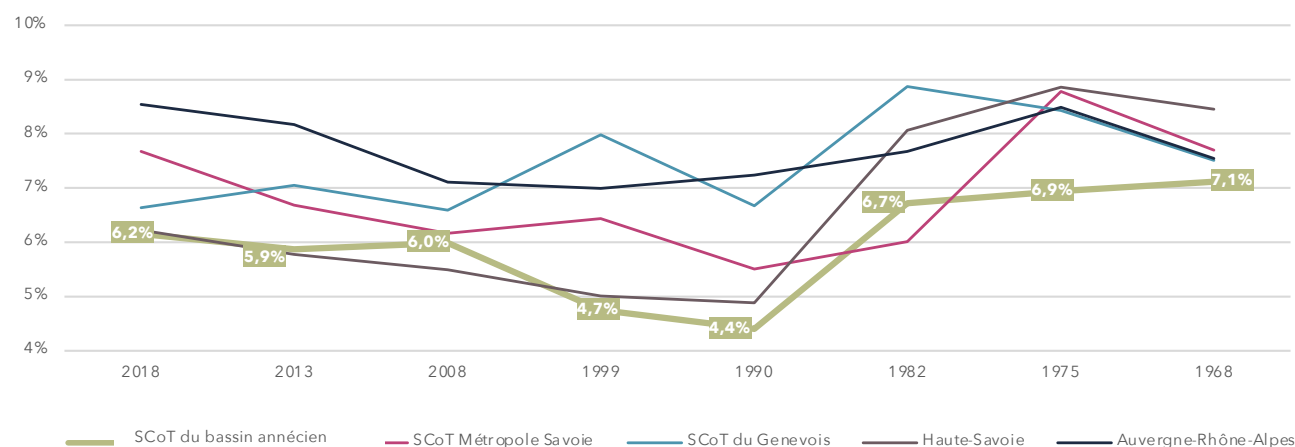


Une vacance résidentielle faible et maîtrisée

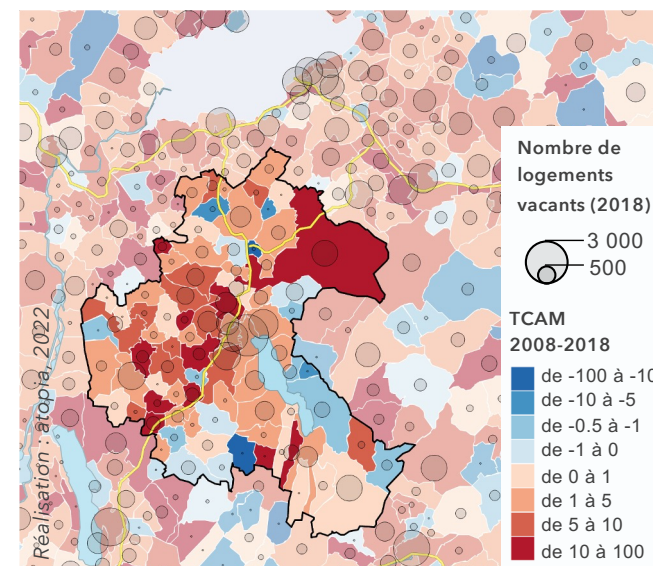
Une caractéristique montrant l'attractivité du bassin annécien et la forte tension de marché est le **faible taux de vacance résidentielle** qu'on y trouve. En effet, même s'il connaît une tendance haussière depuis 1990, il dépassait à peine 6% en 2018. Si l'on s'intéresse aux dynamiques internes au bassin, on peut voir que ce taux est en vérité à la baisse depuis 2008 à l'échelle des différentes intercommunalités composant le SCoT.

Le plus grand nombre de logements vacants se concentre dans la partie sud-est du territoire en particulier (patrimoine de montagne notamment).

Évolution de la vacance résidentielle entre 1968 et 2018 (Insee, atopia)

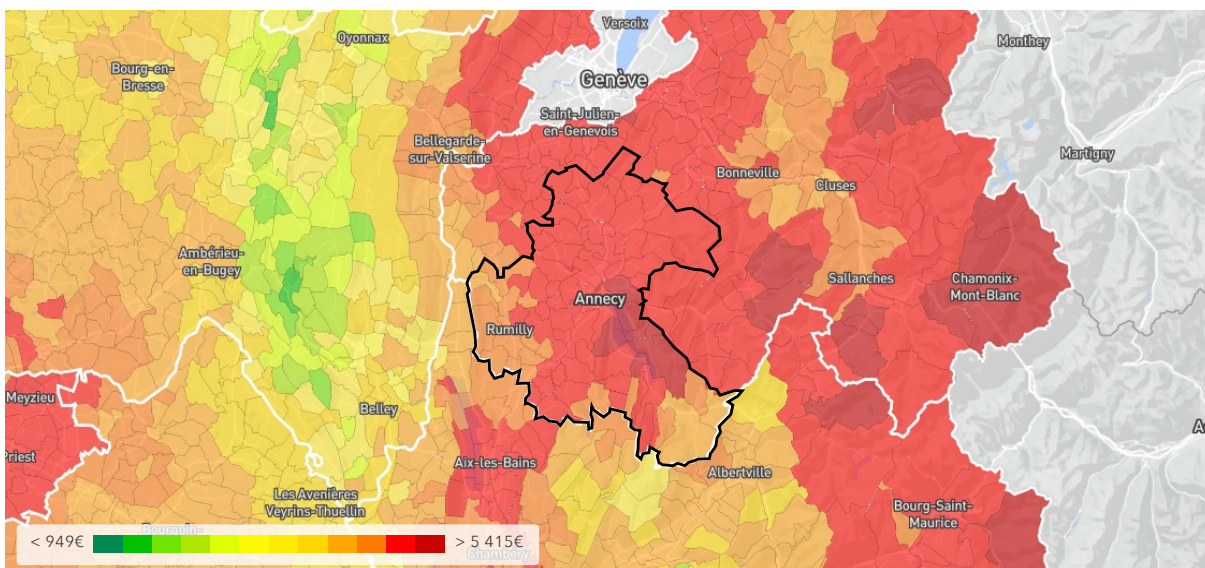


Logements vacants en 2018 et variation annuelle des logements vacants entre 2008 et 2018 (Insee, atopia)

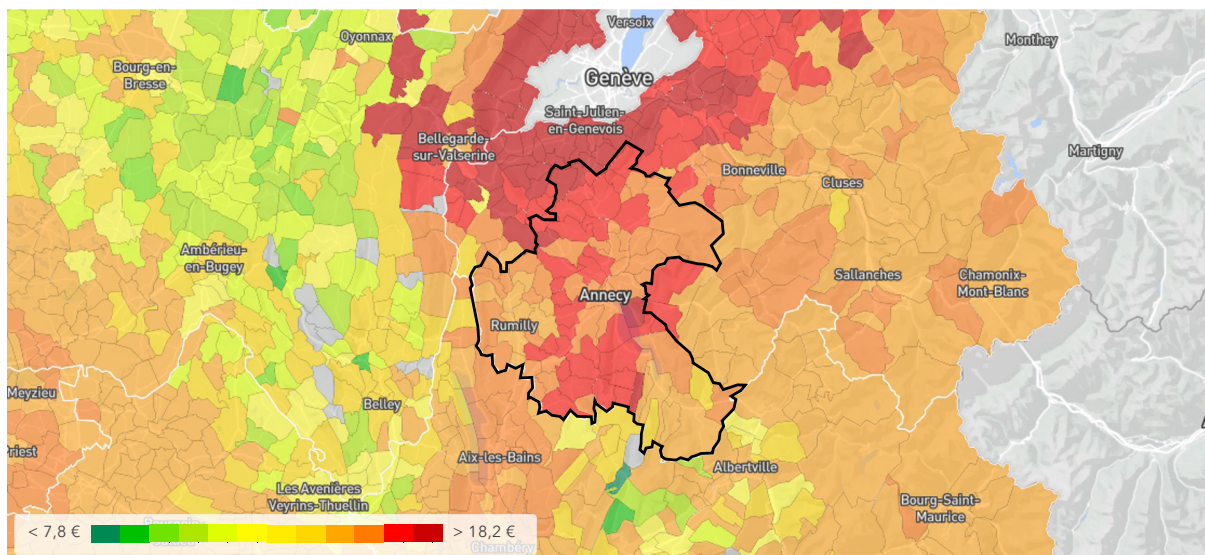


DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Prix moyen du m² en 2021 (MeilleursAgents.com)



Prix du loyer moyen au m² en 2021 (MeilleursAgents.com)



Une forte influence des pôles urbains majeurs sur les prix fonciers et immobiliers

À l'échelle du bassin annécien, **les prix immobiliers sont globalement très élevés.**

Les prix moyens du m² **sur les rives du lac** sont les plus élevés, en raison de la forte demande liée au cadre de vie offert (Annecy était en tête des villes où il fait bon vivre en 2021). Les prix les plus abordables se situent au sud-est du territoire, dans la CC des Sources du Lac d'Annecy, territoire moins attractif et moins aisé que le reste du bassin, ainsi qu'à l'est dans le bassin albanais, qui est moins accessible et plus éloigné d'Annecy et de Genève.

Le prix du loyer moyen au m² confirme quant à lui l'attractivité des périphéries des agglomérations d'Annecy et de Genève, qui sont les plus chères du bassin pour y louer un logement.

Aussi, ce sont les rapports au lac d'Annecy et / ou à Genève qui donnent le rythme des marchés immobiliers du bassin. Cela traduit et produit des inégalités socio-économiques tangibles entre les populations qui ont les moyens de se loger dans ou à grande proximité des pôles urbains (notamment les travailleurs frontaliers et certains retraités), et celles qui ne le peuvent pas (effet de déversement sur les territoires plus à l'ouest comme Rumilly Terre de Savoie).

L'attractivité résidentielle du bassin se combine donc à une cherté du marché. Trouver des moyens de **loger l'ensemble de ses populations** est dès lors un enjeu très fort pour le SCoT du bassin annécien.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE

Prix immobiliers dans le neuf en 2022 (*Immonoef.com*)



Logements neufs à Meythet Bellevue
à partir de 204.000 €

Livraison 2ème trimestre 2024

Prenez rendez-vous pour visiter l'appartement décoré de la résidence "Empreinte" à Meythet, pour découvrir la qualité des prestations Franco Suisse 2 Lacs. Située au cœur du Grand Annecy, Meythet profite d'une richesse environnementale et d'une vie de quartier appréciables. " Bellevue "...
[Accès au détail du programme](#)

Pinel



FRANCO
SUISSE
DEUX LACS

Documentation gratuite



Logements neufs à Annecy LUMINANCE
à partir de 375.000 €

Livraison 1er trimestre 2023

Luminance est un nouveau programme situé Avenue de France à Annecy. Découvrez nos appartements du 2 au 5 pièces. [Accès au détail du programme](#)

Pinel Parking Terrasse Balcon



PRIAMS
Le bien, immobilier.

Documentation gratuite



Appartements neufs à Épagny Epagny aux portes d'Annecy
à partir de 469.500 €

Livraison 2ème trimestre 2023

A 5km de Annecy (74000). En bordure de terrains agricoles, le projet conjugue des lignes contemporaines avec une toiture traditionnelle. Cet héritage de l'habitat local s'inscrit harmonieusement dans l'environnement existant. La résidence, répartie en 3 bâtiments, décline des appartements du 2 au 4... [Accès au détail du programme](#)

Terrasse



medicis
IMMOBILIER NEUF

Documentation gratuite

Un marché de l'immobilier dynamique mais une pénurie de logements neufs

Le bassin annécien fait à la fois l'objet d'une forte demande en logement ainsi que d'une crise de l'offre.

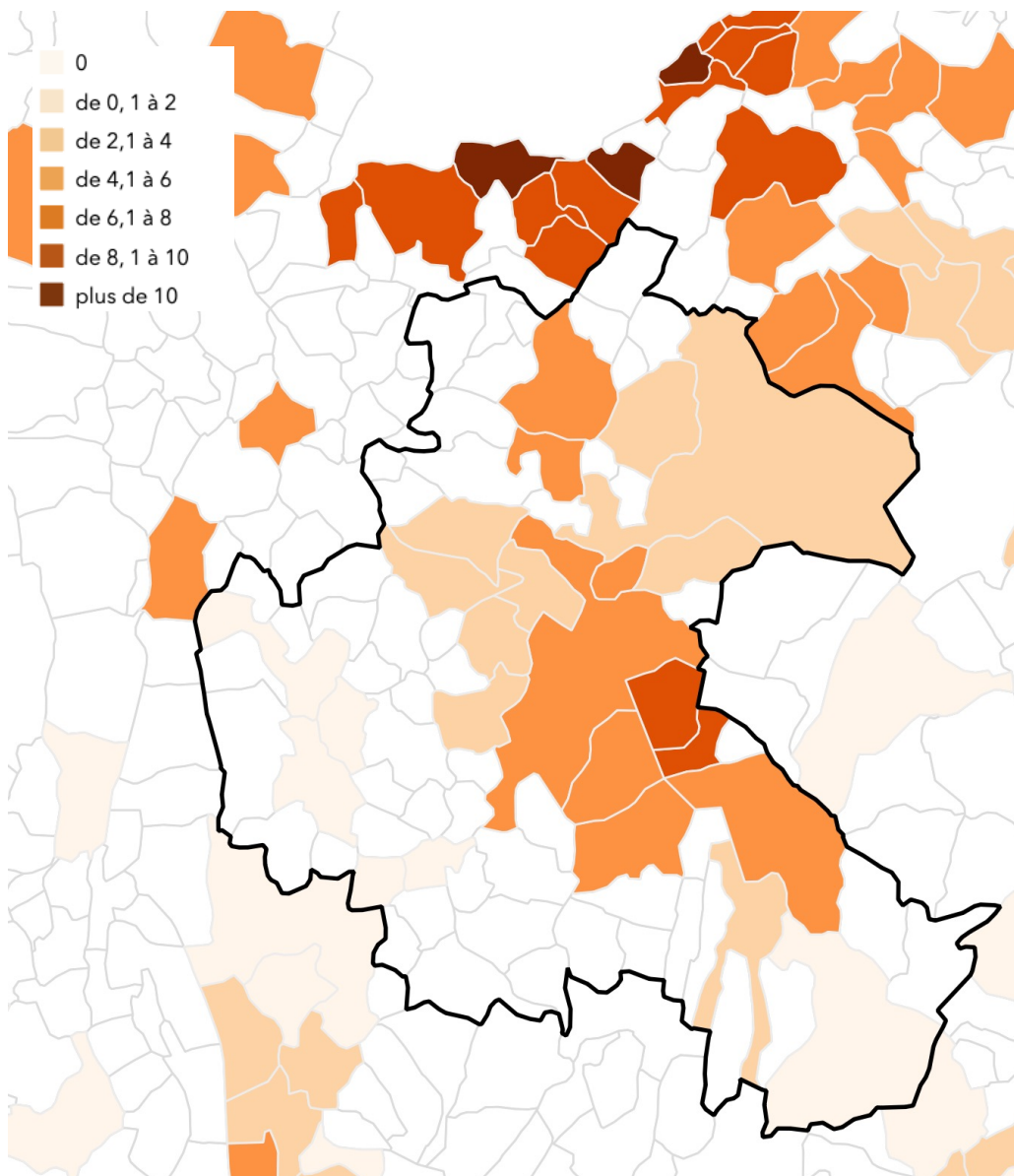
Celle-ci s'est renforcée en raison de la période de crise sanitaire 2020 - 2021 (arrêt des chantiers, gel de projets et donc raréfaction de l'offre neuve), de la hausse du coût des matériaux, des nouvelles réglementations environnementales (RE 2020) et de l'objectif ZAN à 2050.

Ce contexte a pour conséquence un **renchérissement des prix immobiliers dans le neuf**, notamment dans les espaces plus lointains des agglomérations.

Ici encore, la question du logement abordable se pose avec acuité.

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Rapport inter-décile du revenu déclaré par unité de consommation en 2018 (Insee, Filosofi, atopia)

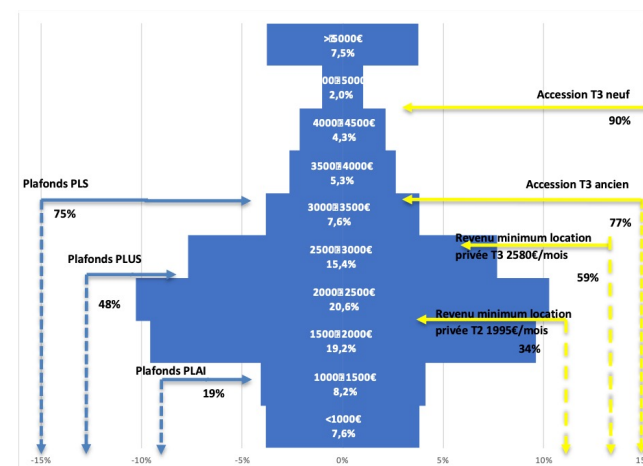


Des inégalités résidentielles importantes

Le bassin annécien compte des ménages aux **niveaux de revenus contrastés**, notamment le long des axes de transport, dans l'agglomération d'Annecy et autour du lac.

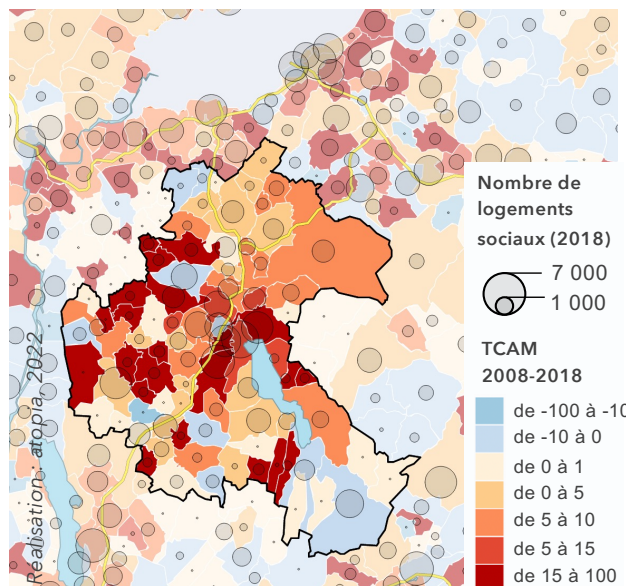
Des inégalités importantes existent également au sein des communes, interrogeant la capacité du territoire à répondre aux besoins en logement de sa population dans un marché immobilier peu accessible. Certains ménages sont ainsi incapables de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire, avec **un risque d'éviction dans des espaces plus périphériques, de rallongement des navettes des actifs modestes et de paupérisation. Ainsi, pour louer un T2 sur le Grand Annecy**, le revenu minimal mensuel est de 1 995€ alors qu'un tiers de la population du Grand Annecy gagne 2 000€ ou moins. De même, seuls 10% de la population sont en capacité d'acheter un T3 neuf au prix du marché. Les prix du marché immobilier sont ainsi en inadéquation avec les revenus des ménages de classes moyennes sur le territoire et entraîne une ségrégation sociospatiale.

Répartition des ménages du parc locatif privé par niveau de revenu et accessibilité aux marchés immobiliers - accession neuf / ancien / location (Diagnostic PLUi HMB du Grand Annecy)

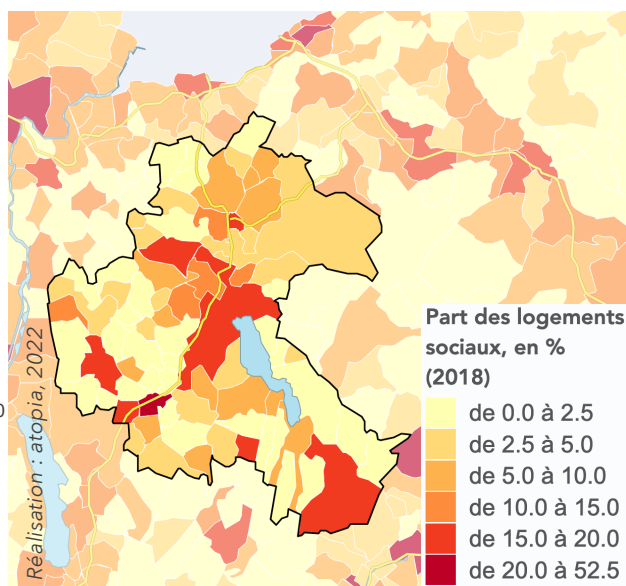


DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – L'évolution du parc de logements

Nombre de logements sociaux en 2019 et variation annuelle moyenne du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 (Insee, atopia)



Part de logements sociaux en 2019 (Insee, atopia)

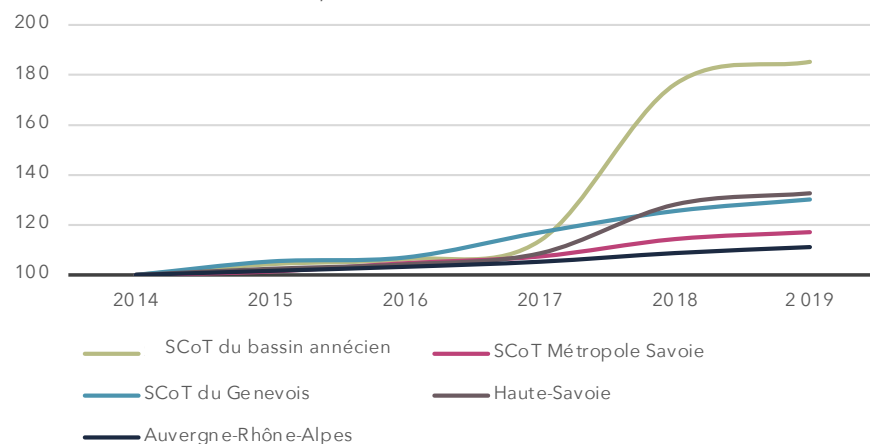


Une offre en logements sociaux concentrée et en forte croissance

Face à la cherté du marché privé local (en location comme en accession), on peut voir que **l'offre de logements sociaux a fortement augmenté entre 2016 et 2018** (environ +70 points), une augmentation qui s'est stabilisée en 2019. Ainsi, la production de logements sociaux est dynamique dans le territoire et les porteurs de projet présents. Toutefois, la tendance après 2019 est à suivre pour vérifier cette tendance.

Cette offre en logement sociaux est **globalement concentrée dans les pôles urbains**, notamment l'agglomération d'Annecy et de Rumilly. L'offre est également importante sur les rives gauche et sud du lac. Au regard de l'évolution de la production du parc entre 2008 et 2018, **l'offre sociale s'y est renforcée et celle de report s'est créée dans des espaces en périphérie (proche à grande)** de ces pôles et sur la rive droite du lac. Cela peut s'expliquer par l'inscription de **l'obligation de production de logements sociaux** dans les documents locaux d'urbanisme.

Évolution du parc de logements sociaux entre 2014 et 2019 - Base 100 : 2014 (RPLS, atopia)



Le PLH du Grand Annecy pointe les **besoins très élevés de production et d'accélération de cette production** en raison de la tension du marché et du stock encore insuffisants de logements sociaux. Il pointe également le besoin de **réhabilitation des parties les plus anciennes du parc** que l'on trouve dans la ville d'Annecy, alors que le parc est jeune en périphérie.

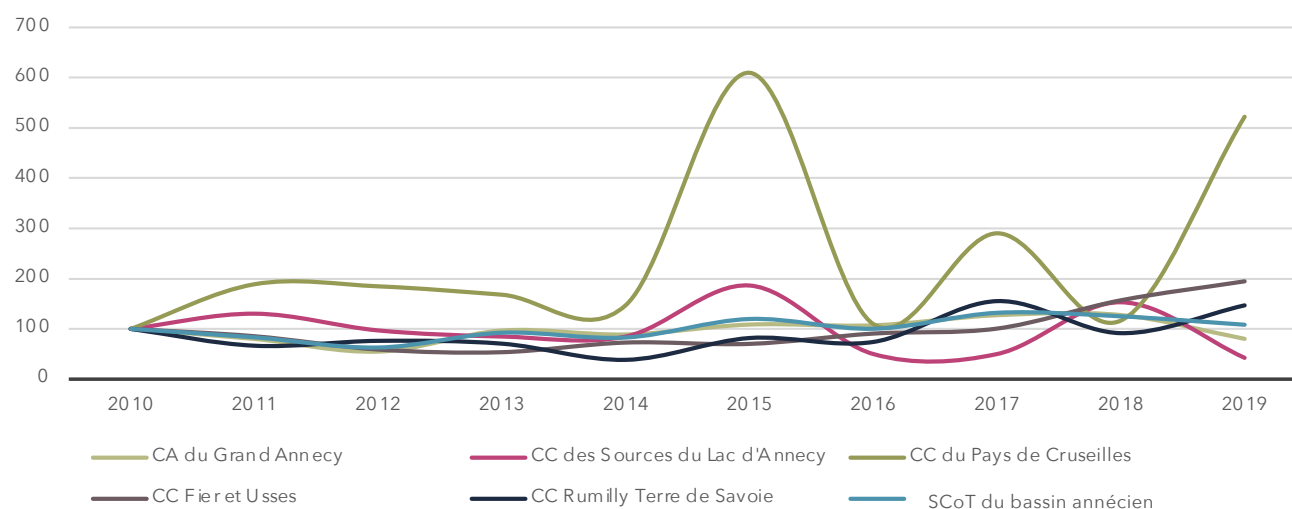
En outre, la conjonction des objectifs SRU avec les limites de développement liées à l'application de la loi littoral dans les communes riveraines du lac interpelle les modalités d'atteinte de ces objectifs, la production de logements devant être orientée à 100% sur du LLS pour y parvenir (Doussard par exemple).

DYNAMIQUES RÉSIDENTIELLES – Dynamique constructive

Nombre de logements commencés (de tous types) entre 2010 et 2019 (Sitadel, atopia)

Intercommunalités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne 2010-2013	Moyenne 2013-2018
CA du Grand Annecy	1 812	1 451	994	1 753	1 611	1 969	1 942	2 306	2 312	1 454	1 419	1 907
CC des Sources du Lac d'Annecy	66	86	64	56	56	123	33	33	101	28	72	61
CC du Pays de Cruseilles	72	136	133	121	106	439	79	209	84	376	114	202
CC Fier et Usses	151	129	89	81	110	106	137	152	237	294	123	160
CC Rumilly Terre de Savoie	320	213	244	226	123	262	237	497	293	470	259	301
SCoT du bassin annécien	2 421	2 015	1 524	2 237	2 006	2 899	2 428	3 197	3 027	2 622	1 987	2 631

Logements commencés (de tous types) entre 2010 et 2019 - Base 100 : 2010 (Sitadel, atopia)



Une dynamique constructive qui fluctue depuis 2010

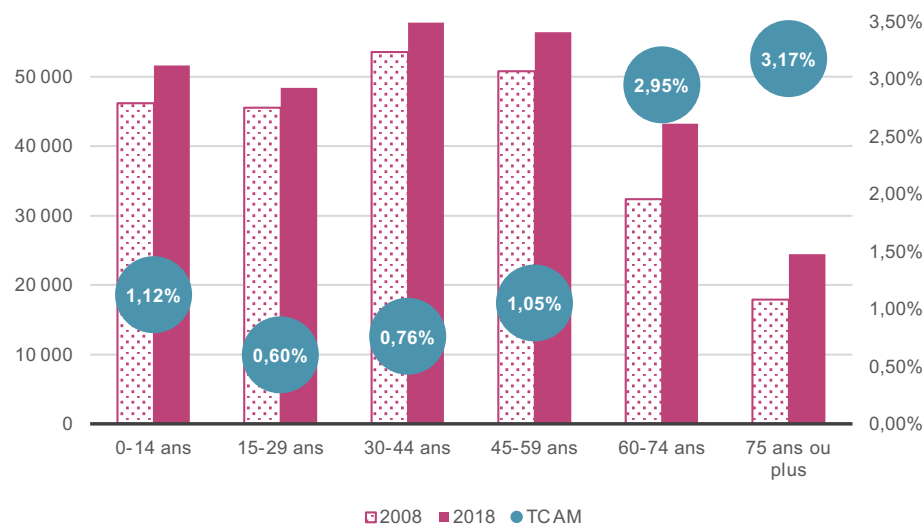
La production de logements a été soutenue dans les années 2010 au sein du périmètre du SCoT du bassin annécien, ne descendant sous les 2000 logements commencés par an qu'en 2012 et atteignant jusqu'à 3197 en 2017.

Les éléments marquants concernent :

- la très forte croissance du nombre de logements commencés dans la CC du Pays de Cruseilles, qui traduit la **montée en intensité du fait transfrontalier** (et notamment l'augmentation du nombre d'actifs s'inscrivant dans cette dynamique) et l'interconnexion croissante de cette région ;
- l'augmentation plus modeste du nombre de logements commencés sur la dernière période dans la CA du Grand Annecy, la CC Fier et Usses et la CC Rumilly Terre de Savoie, montrant un **certain report des nouvelles constructions à l'ouest d'Annecy** ;
- la baisse notable du nombre de logements commencés dans la **CC des Sources du Lac d'Annecy**, où la vacance résidentielle est plus élevée qu'ailleurs (cf. supra), pouvant traduire une **baisse d'attractivité de cet espace** contraint sur le plan topographique par les massifs non montagneux environnants.

Un vieillissement généralisé

Classes d'âges de la population du bassin annécien - évolution

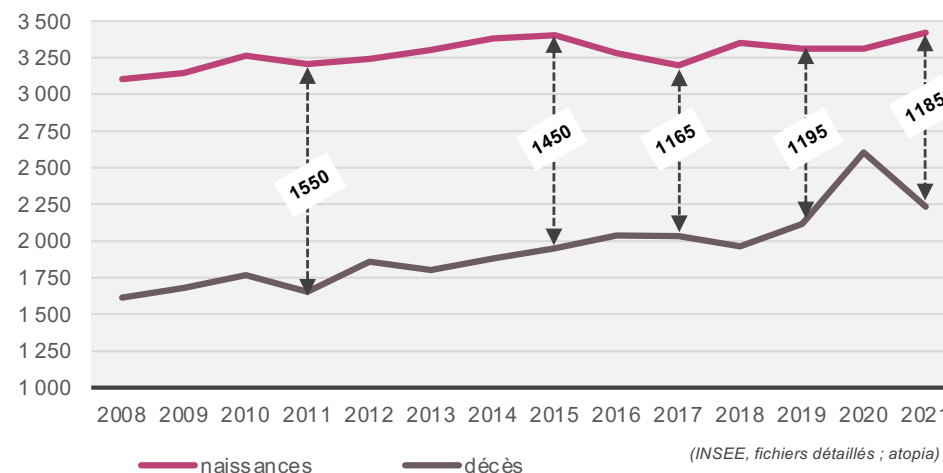


Entre 2008 et 2018, il est constaté une augmentation de l'ensemble des classes d'âge sur le territoire. Celle-ci est contrastée. En effet, la population de plus de 60 ans connaît un taux de croissance annuel moyen (TCAM) près de 3 fois plus élevé que celui des autres classes d'âge.

Cette tendance caractérise l'évolution du peuplement sur le territoire : croissance plus rapide des classes d'âges les plus élevées, par rapport aux plus jeunes, entraînant un vieillissement généralisé du territoire, cela malgré l'attractivité élevée de celui-ci pour la population jeune.

Un solde naturel conséquent, mais qui ralentit

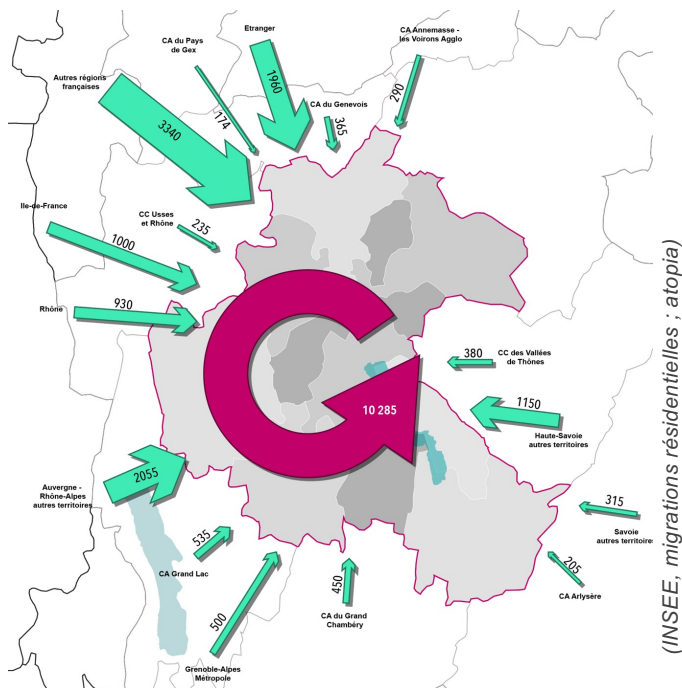
Evolution des naissances et des décès depuis 2008



Depuis 2008, le nombre de décès sur le territoire a tendance à augmenter, passant de 1 680 en 2008 à 2 240 en 2021. D'autre part, le nombre de naissance reste stable, entre 3 150 et 3 400.

Conséquence du vieillissement tendanciel de la population : le solde naturel tend à être moins dynamique sous l'effet de l'augmentation progressive du nombre de décès par an.

Origine des nouveaux habitants en 2019 (INSEE, MIGCOM, atopia)



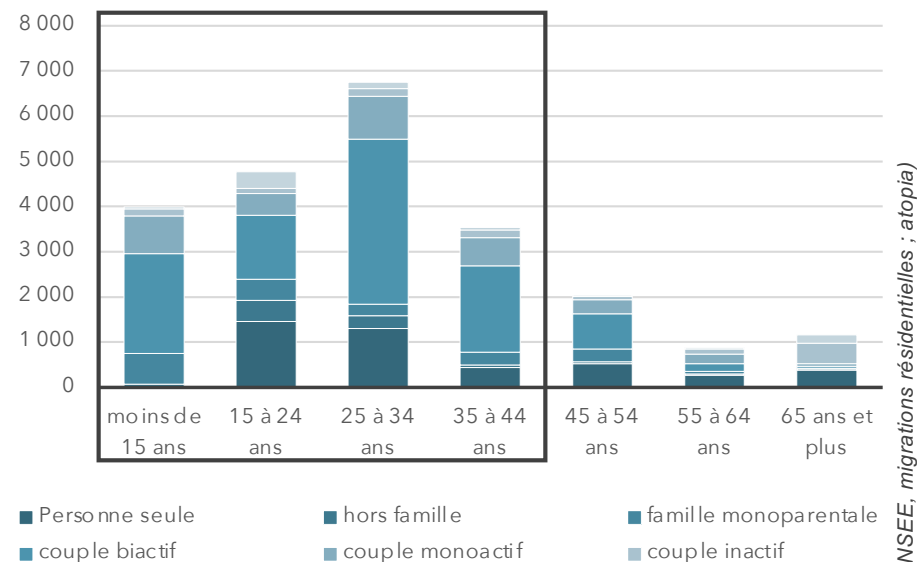
En 2019, les flux résidentiels entrants sur le territoire restent très nombreux :

- 13 884 personnes sont arrivées sur le territoire depuis l'extérieur ;
- 10 285 personnes ont changé de commune de résidence en restant au sein du territoire.

Les migrations résidentielles vers le territoire restent donc majoritairement d'origine exogène et montrent en particulier une attractivité élevée auprès des territoires de proximité (52% des migrations résidentielles externes sont originaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Un public cible jeune

Types de ménages et classes d'âges des nouveaux habitants



Les ménages entrant sur le territoire sont en particulier des ménages jeunes (moins de 44 ans). Leur population est donc majoritairement composée d'actifs, de leurs enfants et d'étudiants.

Ces ménages sont en particulier attirés, en lien avec le marché de l'emploi du pôle Genevois élargi (pôle de Genève, pôle du Genevois, pôle d'Annecy), par les espaces connectés et les territoires bien dotés en équipements et en services à la population.

PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

Quelques chiffres clés :

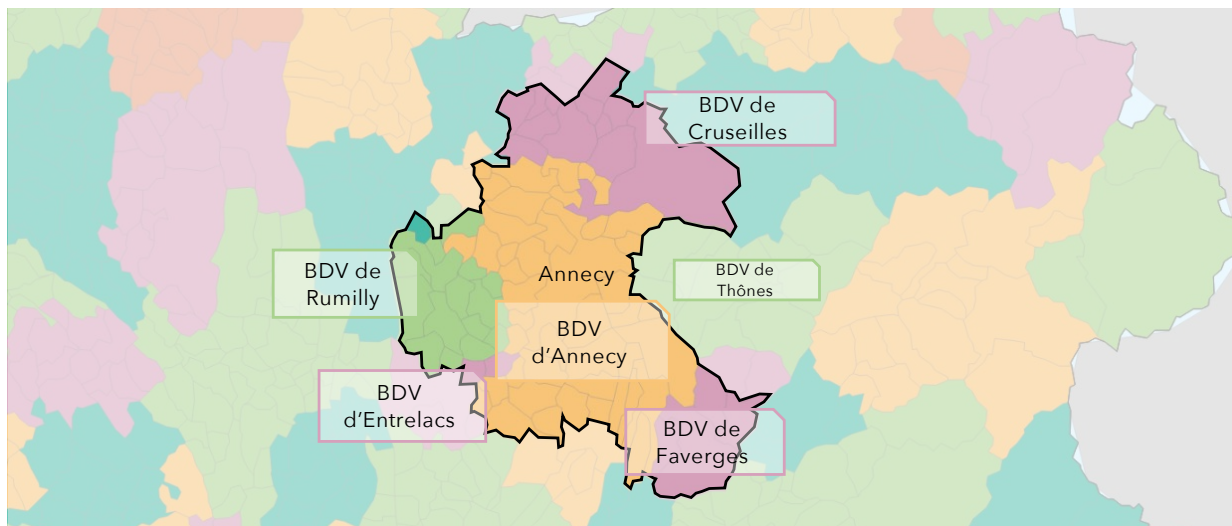
- **5 bassins de vie** ;
- **8 communes** disposant de plus de 45 équipements pour 1 000 habitants ;
- **3820** équipements commerciaux et de services aux particuliers, dont 3075 sur le Grand Annecy ;
- **219** établissements scolaires ;
- **408** équipements sportifs.

DÉMOGRAPHIE

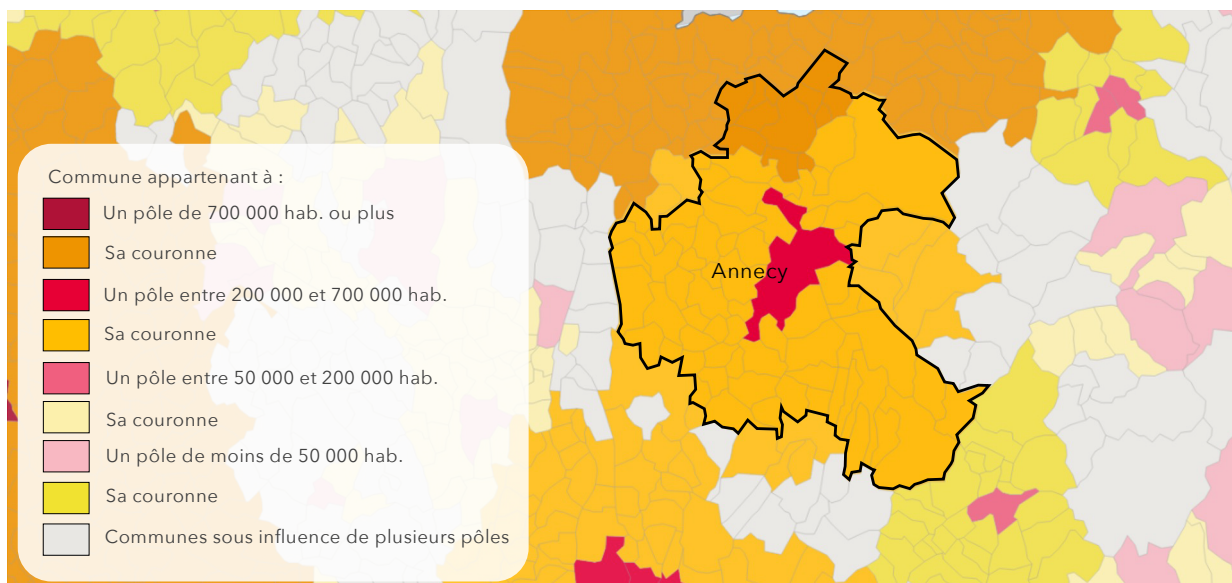
ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

Bassins de vie en 2021 (Insee, atopia)



Aires d'attraction des villes en 2021 (Insee, atopia)



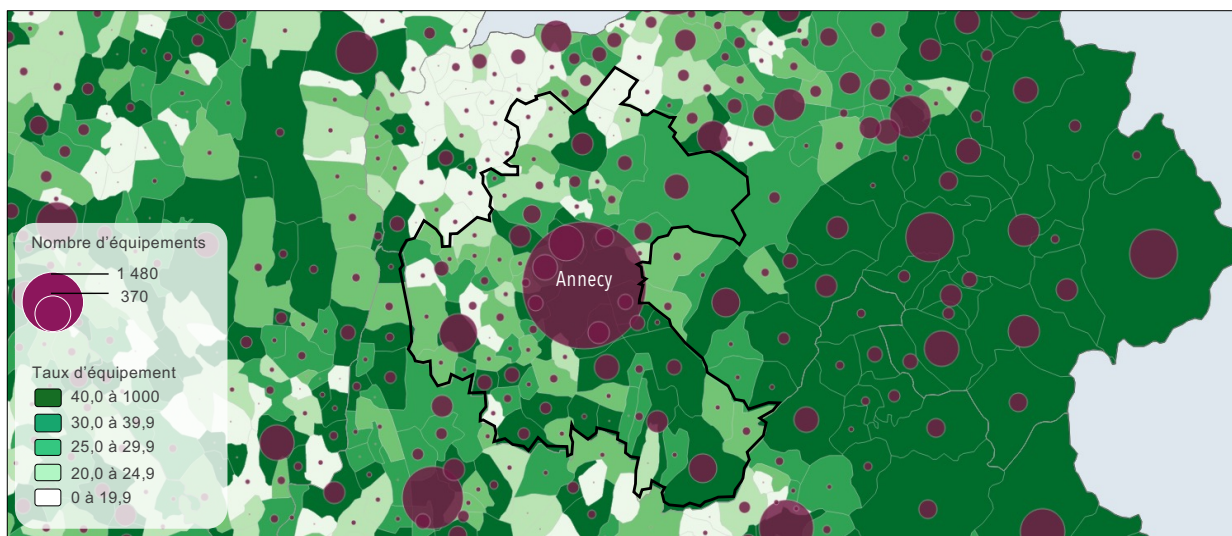
Introduction : des bassins de vie locaux polarisés par Annecy et la couronne d'attraction franco-suisse

Les **5 bassins de vie** suivants sont compris dans le territoire d'étude : Annecy, Cruseilles, Rumilly, Faverges et Entrelacs. Celui d'Entrelacs concernant une partie très réduite du périmètre du SCoT, ce sont surtout les 4 premiers qui déterminent l'organisation interne de son territoire. En effet, ces bassins de vie constituent, au sens de l'INSEE, **l'échelle la plus fine à laquelle les populations ont accès aux services et aux équipements**. Ce sont donc des **espaces fonctionnels** qui mettent en lumière les périmètres de vie des habitants du bassin annécien.

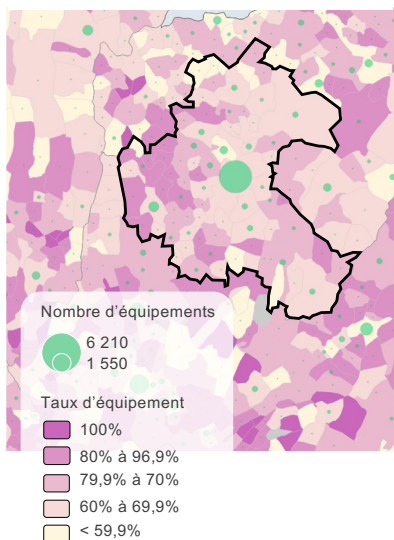
Annecy rayonne sur un large bassin de vie, ce qui traduit la présence d'équipements de gammes intermédiaire et supérieure. **En plus d'être un pôle de services et d'équipements, Annecy est également un pôle urbain d'importance**, dont l'aire d'influence va bien au-delà de son bassin de vie et dépasse même les limites du périmètre du SCoT à l'est (vers le bassin de Thônes) et au sud-ouest (vers le bassin de vie d'Entrelacs et dans la continuité de son propre bassin de vie).

On peut voir qu'au nord, la couronne de l'aire d'attraction de Genève-Annemasse se superpose à une partie du bassin de vie de Cruseilles, preuve de la **force du phénomène transfrontalier** dans cet espace. Toutefois, les interactions avec d'autres territoires voisins sont limitées.

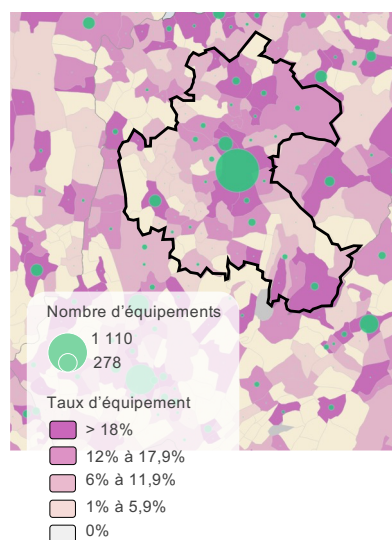
Nombre d'équipements et taux d'équipements pour 1 000 habitants en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



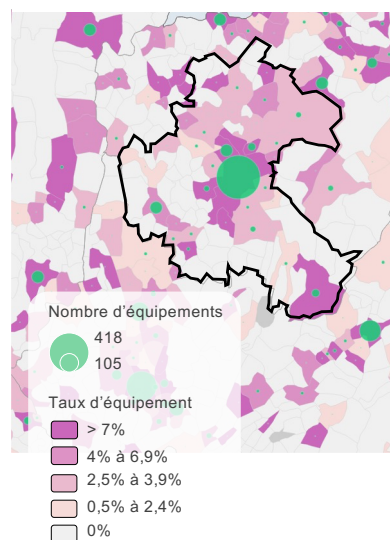
PROXIMITÉ : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



INTERMÉDIAIRE : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



SUPÉRIEUR : Nombre et part d'équipements en 2020 (Insee, Géoclip, atopia)



Des équipements organisés par polarités

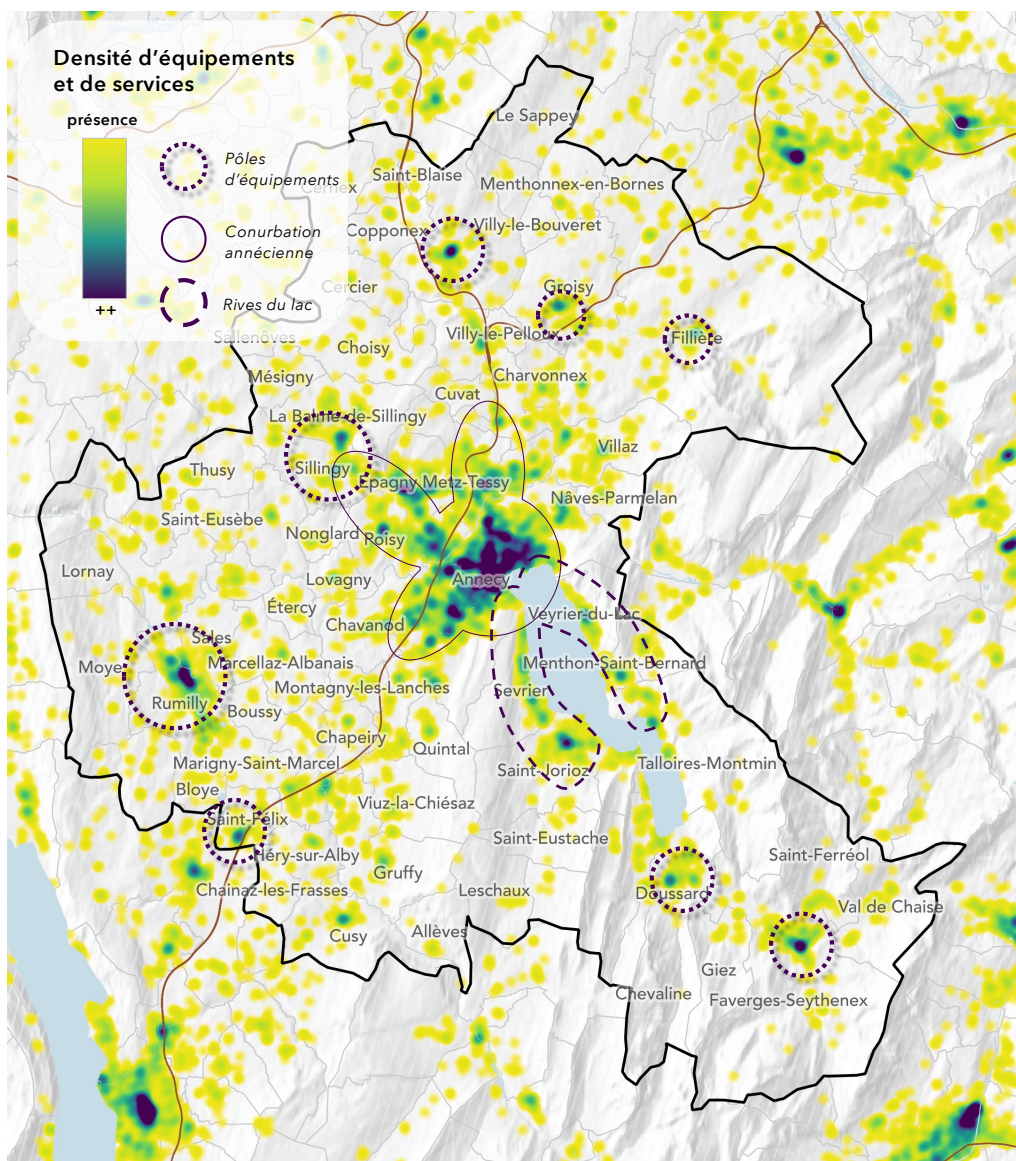
Annecy et les communes qui la jouxtent au nord constituent la principale polarité du territoire en matière d'équipements. Rumilly propose également un grand nombre d'équipements et constitue la seconde polarité du territoire, certes loin de la densité d'équipements annécienne.

Les communes qui ont un taux d'équipements supérieur à 45 pour 1000 habitants sont : Epagny Metz-Tessy (64), Argonay (52), Talloires-Montmin (49), Bluffy ou Menthon-Saint-Bernard (47), Doussard (47), Annecy (46), Chavanod (45).

Une offre en équipements qui répond à la fois aux besoins du quotidien et à des besoins plus spécifiques

Un maillage assez fin et diffus en équipements de proximité (boulangerie, école élémentaire, médecin généraliste, etc.) existe dans le bassin annécien, ce qui permet une bonne accessibilité des habitants à ce type d'équipement. C'est aussi le cas pour les équipements de type intermédiaire (collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales, etc.), d'usage moins courant, qui se concentrent néanmoins davantage dans les villes cœurs des bassins de vie (Annecy et son agglomération, Rumilly, Faverges, Cruseilles...). Quant aux équipements supérieurs, ils sont inégalement répartis sur les territoires et tous n'en sont pas dotés. Ce sont les pôles urbains structurants du bassin qui en disposent, ainsi que leurs espaces périphériques. On peut voir qu'Annecy concentre à la fois le nombre et le taux d'équipements de loin les plus conséquents.

Polarités d'équipements dans le bassin annécien (BPE 2021,)



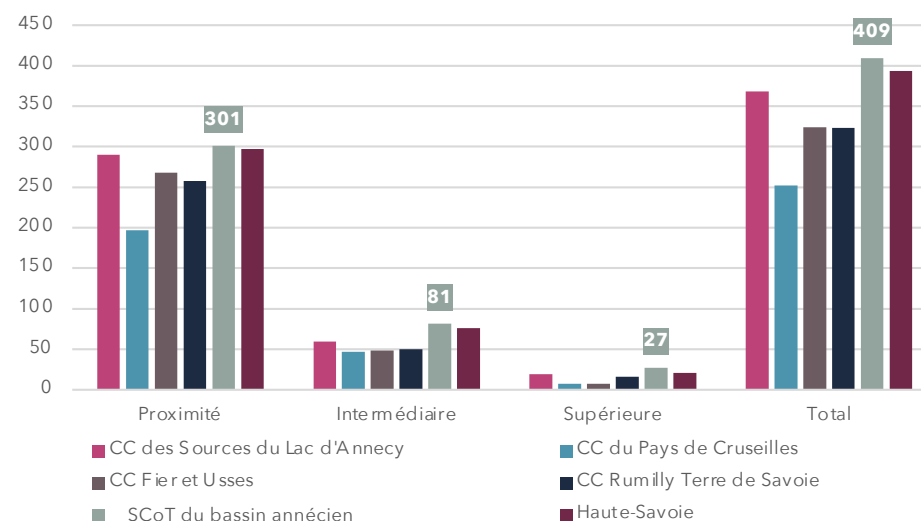
Un territoire bien équipé et accessible

Le périmètre du SCoT du bassin annécien dispose d'un **bon niveau d'équipement, meilleur qu'à l'échelle départementale**, et ce dans toutes les gammes. La CC du Pays de Cruseilles est la moins bien dotée, devancée par les CC Fier et Usses et Rumilly Terre de Savoie, traçant un **certain gradient d'éloignement par rapport à la CA du Grand Annecy et au pôle d'équipements de haut niveau que constitue Faverges** (CC des Sources du Lac d'Annecy). Le bon niveau d'équipements global est dû aux investissements à long terme des communes, pour soutenir leur développement en regard de la croissance démographique.

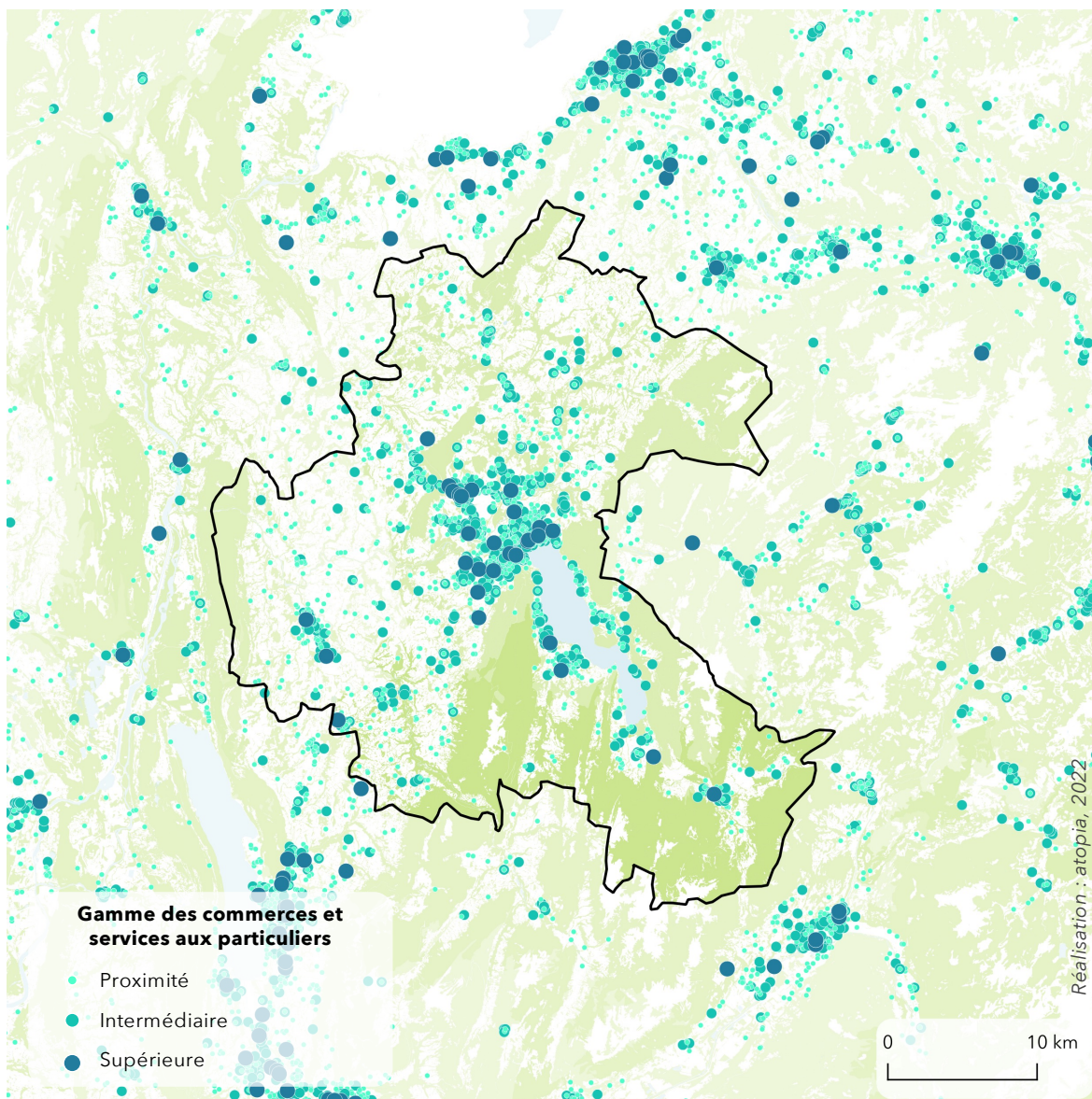
Approche sur le Grand Annecy : il s'agit de la polarité d'équipements majeure du bassin d'Annecy. Si Annecy et son cœur d'agglomération sont un pôle dans un pôle, il existe un bon niveau d'équipement au-delà de ce cœur car les équipements sont bien répartis et accessibles, à l'image des sous-pôles d'Alby-sur-Chéran ou Groisy.

Niveau d'équipement par gamme en 2020

(Insee BPE 2020, atopia)



Équipements commerciaux et de services aux particuliers par gamme en 2021 (atopia)



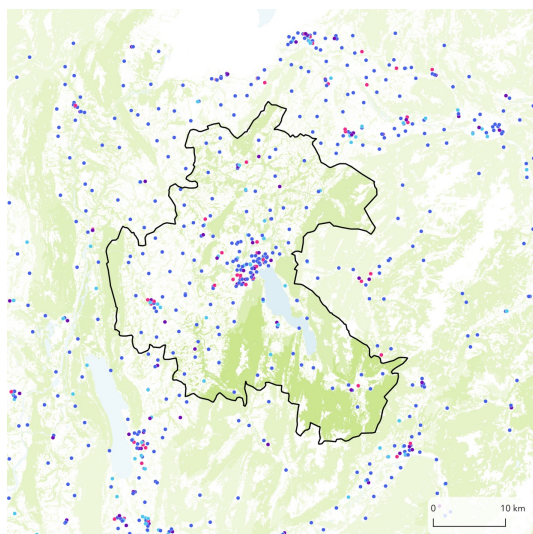
Une offre accessible en commerces et services aux particuliers

Les équipements commerciaux (de toutes gammes) et les équipements de services aux particuliers (banque, poste, salon de coiffure, agence immobilière, tribunal de grande instance, etc.) sont **inégalement répartis sur le territoire du SCoT du bassin annécien**.

En effet, on observe un **triangle de concentration très net à Annecy et dans son agglomération** (celle-ci concentre 80% de ce type d'équipements sur le SCoT : 3 075 équipements sur le Grand Annecy et 3 820 au total sur le SCoT du bassin annécien). Les **autres points chauds** pour les commerces et les services aux particuliers se trouvent autour du lac d'Annecy (en raison de son attractivité à la fois résidentielle et touristique, à l'instar d'Annecy) mais aussi à Faverges, à Rumilly et le long des axes de transport (en raison de la force des dynamiques résidentielles). Ce sont en somme des lieux où **l'économie présentielle est particulièrement développée** par rapport au reste du territoire.

À l'inverse, **les zones en recul du lac, les marges ouest du territoire (à l'exception de la commune de Rumilly) et la CC du Pays de Cruseilles sont moins bien dotées** : leur offre en commerces et services aux particuliers de gamme supérieure est inexistante et celle de la gamme intermédiaire est assez faible. Seuls les équipements de la gamme de proximité sont plus nombreux. Cette carte se superpose à la carte des plus faibles densités de population du périmètre du SCoT.

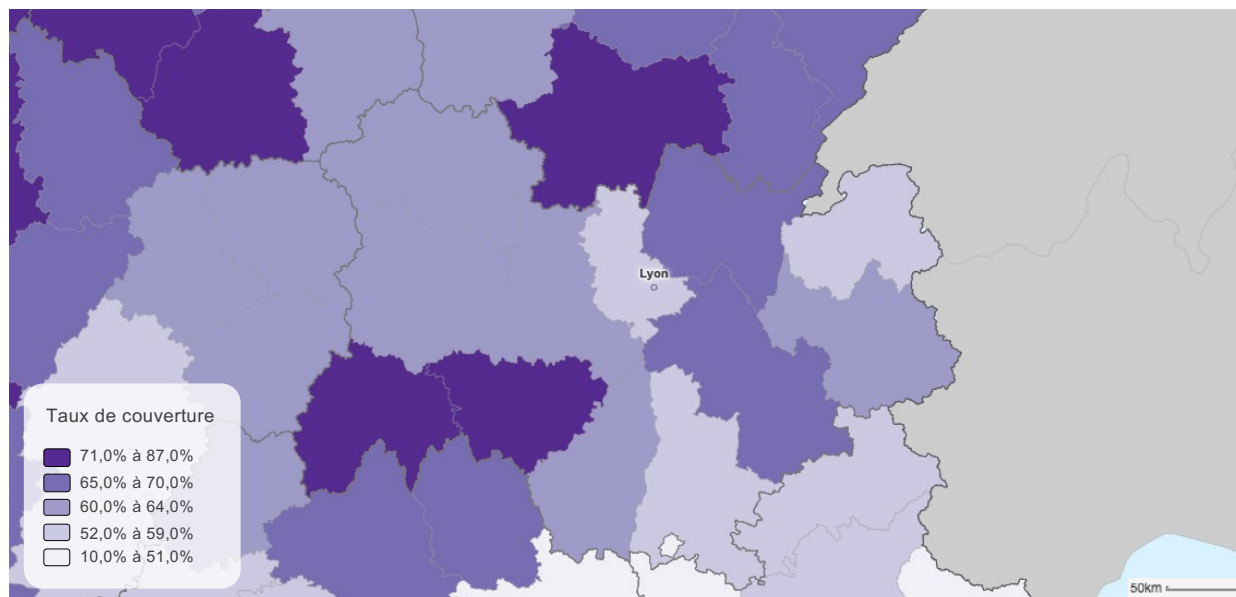
Établissements scolaires en 2018 (INSEE BPE, atopia)



Types d'équipements scolaires

- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Lycée

Taux de couverture accueil jeunes enfants (pour 100 enfants de moins de 3 ans) en 2021 (Insee, Géoclip, atopia)



Une offre d'équipements resserrée pour les familles du bassin annécien

L'offre en équipements d'accueil pour les jeunes enfants et sa répartition **influent directement sur l'attractivité d'un territoire pour les ménages qui comptent de jeunes enfants** et sur leurs possibilités et choix de **parcours résidentiels**.

Le département de Haute-Savoie est assez peu doté en regard des autres départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, son taux de couverture en établissements d'accueil pour les jeunes enfants étant de 52%. Cela traduit des **situations internes très contrastées**, un département au profil moins familial et une couverture qui ne répond pas nécessairement aux besoins des familles présentes en Haute-Savoie.

À l'échelle du SCoT du bassin annécien, on observe une **concentration significative des établissements accueillant les jeunes enfants dans le cœur d'agglomération d'Annecy**, avec une offre de plus en plus diffuse à mesure que l'on s'éloigne du pôle central.

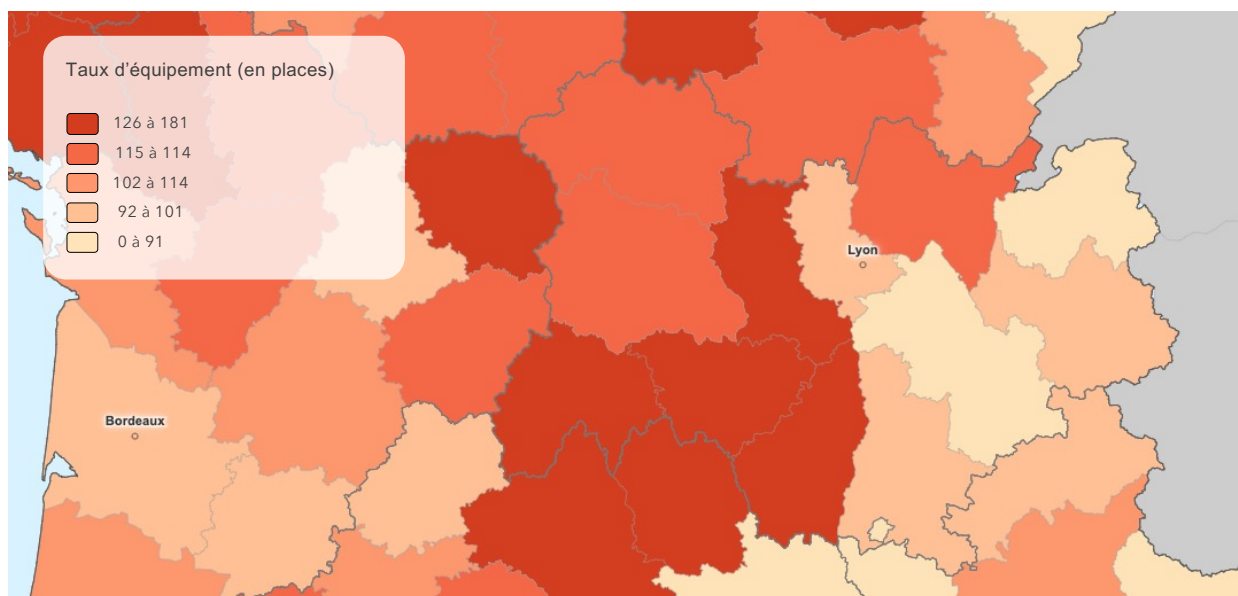
Les autres établissements sont répartis de manière beaucoup plus dispersée sur le territoire, et principalement dans les villes les plus peuplées du bassin annécien.

Vers une évolution des besoins : des équipements pour les personnes âgées en cours de diversification

À l'échelle départementale, le **taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées est de 91 lits pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**, soit – au niveau régional – un taux très légèrement plus faible que ceux de la Savoie (94 lits) et du Rhône (92 lits). Seule l'Isère a un taux inférieur (de 84 lits). On lit un véritable gradient entre l'Ouest de la Région, bien doté, et l'Est (à l'exception de l'Ain), qui l'est bien moins, marquant aussi un vieillissement moins marqué de ce dernier espace.

Approche sur le Grand Annecy : À l'aune de ce contexte général et suite aux conséquences que la pandémie de COVID-19 a eu sur les personnels et équipements médicaux, le Grand Annecy entend **gérer le vieillissement de sa population en transversalité** : transversalité des services de santé et de soins, transversalité de la gestion des besoins des seniors (en les prenant en compte dans les politiques liées aux transports et dans les projets d'aménagement, en des formes d'habitat adaptées et des lieux intergénérationnels, etc.)... Il existe ainsi des perspectives de développement et des actions dans les résidences seniors dans le territoire du Grand Annecy : répartition de l'offre en hébergements temporaires, rénovation de studios et résidences dédiées, achat de nouveaux lits...

Taux d'équipement en lits médicalisés pour personnes âgées (places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) en 2021 (Insee, Géoclip, atopia)



Rapport d'activité 2020 de la Direction du Grand âge et de l'autonomie (Grand Annecy Agglomération – CIAS Service aux personnes âgées)

ACTIONS PHARES

- Le maintien de l'animation à tout prix malgré l'absence d'animatrice**
création de l'animation de "pas de porte", mise en place d'animations "flash" en individuel, conservation des activités du forfait autonomie sous conditions.
- La mise en place de visites individuelles par une psychologue bénévole** dans les studios lors du premier confinement.
- L'instauration d'une Réunion de Prévention et d'Accompagnement (RPA) hebdomadaire en équipe pluridisciplinaire et animée par l'infirmière coordinatrice.
- Le réaménagement de la salle de gymnastique et l'achat d'équipements sportifs.**



RESIDENCESAUTONOMIE-LES PERVERCHES

En bref

La crise sanitaire liée à la COVID-19 reste le principal temps fort de l'année 2020. Depuis mars dernier, les périodes successives et les restrictions associées ont engendré de nombreux changements dans la structure et ont nécessité des adaptations de pratique inédites dans l'urgence. Cette situation a contraint l'équipe à réorganiser ses missions selon les préconisations afin de répondre aux exigences de sécurité sanitaire et aux respects stricts des gestes barrières. Nous retenons de cette période :

- la réactivité de tous dans l'application des protocoles sanitaires,
- le soutien sans faille aux résidents éprouvés par l'isolement et le maintien du lien avec leurs proches,
- le réaménagement des espaces de vie collectifs,
- la volonté de transparence et de communication avec les familles et les représentants du CVS,
- l'assiduité de l'équipe et une grande solidarité interprofessionnelle,
- l'implication forte des résidents dans le respect des gestes barrières qui a contribué à préserver la résidence de cas positif à la COVID-19.

Le télétravail n'étant pas envisageable dans le fonctionnement de la résidence, les professionnels se sont particulièrement mobilisés, eux aussi éprouvés par la crise, et ont su s'adapter en permanence au service des résidents.

A noter que la crise a également eu des impacts sur l'autonomie des usagers fragilisés, du fait de l'isolement social et familial et des périmètres de marche restreints aux locaux par les confinements successifs. Le taux d'occupation de l'hébergement temporaire a subi un fléchissement net des réservations. Celui de l'hébergement définitif est quant à lui resté à son maximum avec une progression significative de 75% du nombre de repas commandés en raison des confinements.

Les perspectives

Finaliser l'évaluation interne et, dans la continuité, s'inscrire dans la démarche d'évaluation externe.

Formaliser et valoriser le travail de l'équipe par l'élaboration et l'application de projets d'accompagnement individualisés.

Schéma départemental de l'autonomie 2019-2023 (Département de la Haute-Savoie)

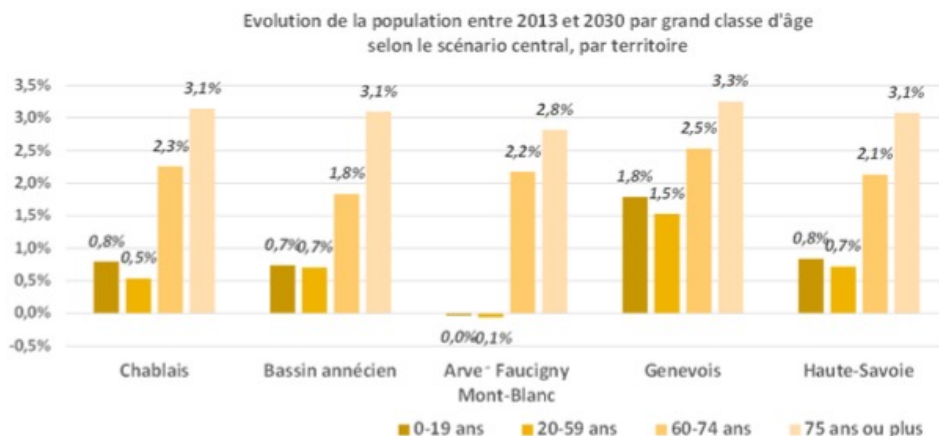
Analyse prospective de l'évolution des besoins : projections démographiques et de personnes âgées dépendantes

Les objectifs de l'analyse prospective

L'objectif de cette analyse est d'identifier les évolutions démographiques à venir notamment au-delà de 60 ans et les impacts que ces dernières auront sur l'évolution du nombre de personnes dépendantes à domicile.

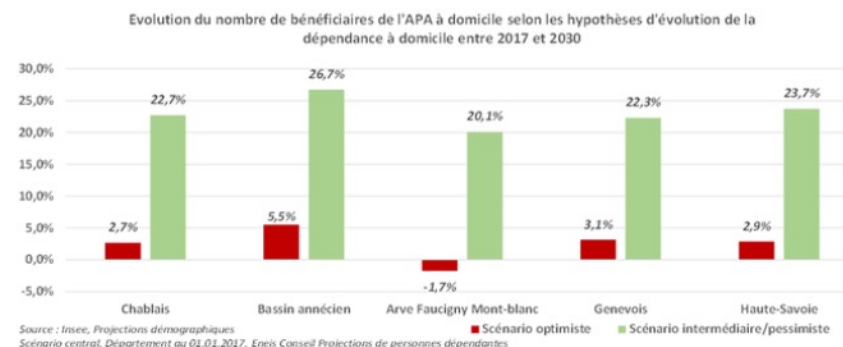
A cette fin, deux analyses prospectives ont été menées :

- La première est relative aux évolutions démographiques à venir d'ici 2030 ;
- La seconde permet de projeter le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile en fonction de différentes hypothèses concernant l'évolution de la dépendance.



Préparer le vieillissement du bassin annécien en adaptant la couverture en équipements

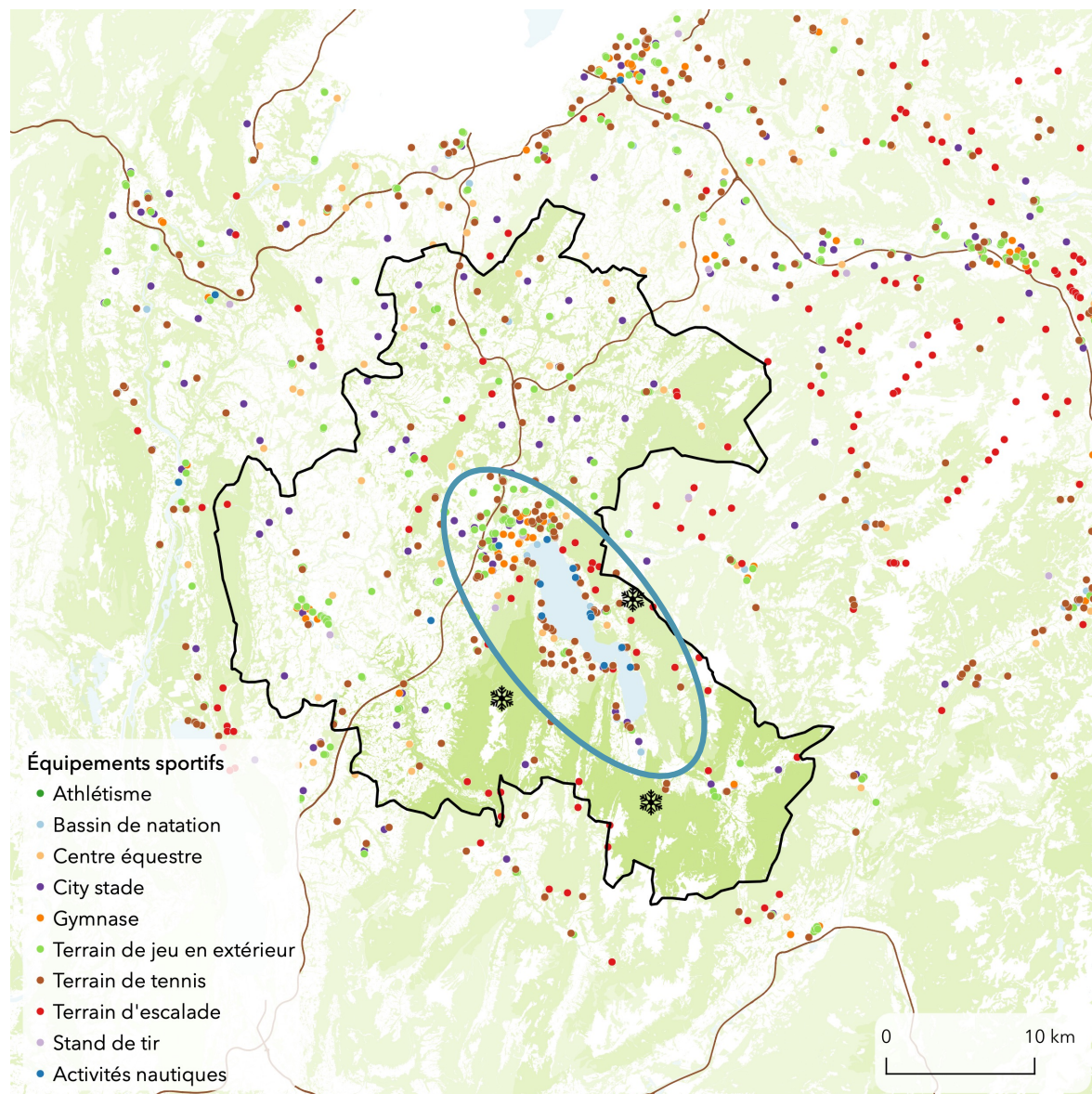
Le département de Haute-Savoie a effectué un **travail prospectif afin de mesurer et d'anticiper le vieillissement** de sa population. Le CIAS du Grand Annecy ambitionne de faire de même grâce à sa Direction Développement Prospective et Innovation, créée en juin 2019. Ainsi, il pourrait y avoir 27% de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en plus d'ici 2030. En projetant le nombre de personnes âgées et de personnes dépendantes à domicile, **ce sont les équipements nécessaires pour les prendre en charge que l'on peut également chiffrer**. Il s'agit d'un enjeu important pour garantir le bien vieillir dans le le bassin annécien.



Les chiffres clés

- + 165 204**
habitants en Haute-Savoie entre 2013 et 2030
- + 80 000**
personnes âgées de 60 ans et plus d'ici 2030
- + 3,1 % par an**
Taux moyen d'évolution de la population âgée de 75 ans et plus d'ici 2030

Équipements sportifs et de loisirs en 2021 (atopia)



Une concentration d'équipements sportifs et de loisirs autour d'Annecy et du Lac

La majorité des équipements sportifs et de loisirs dans toute leur diversité sont situés au sein du Grand Annecy et autour du Lac, en corrélation avec la répartition de population sur le territoire et le cadre environnemental offert par cet espace. 3075 équipements sont présents sur le Grand Annecy,

A l'Ouest du territoire, la commune de Rumilly présente une concentration d'équipements contrastant face à la répartition plus diffuse au sein des autres intercommunalités du territoire.

Le territoire comprend 3 stations de ski alpin : le Semnoz, la Sambuy et le col de la Forclaz, et 2 sites de ski de fond (les Glières, le Semnoz).

Un environnement support de notre spécialisation territoriale : résidente et touristique

Les terrains de tennis, les activités nautiques et les terrains d'escalade sont répartis autour du lac et dans les espaces de relief. Cette répartition des équipements, en lien avec le cadre naturel et paysager remarquable du bassin annécien, affirme une spécialisation territoriale liée à la pratique des loisirs cités ci-dessus par la population résidente. Cette offre importante participe également au rayonnement touristique du territoire.

PARTIE 1 – CAPACITÉS D’ACCUEIL

Quelques chiffres clés :

- **16,5%** des flux domicile-travail internes (D-T) sont réalisés vers Annecy ;
- **21%** des flux D-T des habitants du territoire sont dirigés vers l’extérieur ;
- Environ **170 km** de pistes cyclables ;
- **900** vélos en libre-service

DÉMOGRAPHIE

ÉQUIPEMENTS

MOBILITÉ

- L’accessibilité au territoire
- La mobilité domicile-travail
- Les modes actifs
- Les transports en commun
- L’altermobilité
- La synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Le sujet de la mobilité sur le périmètre du SCoT

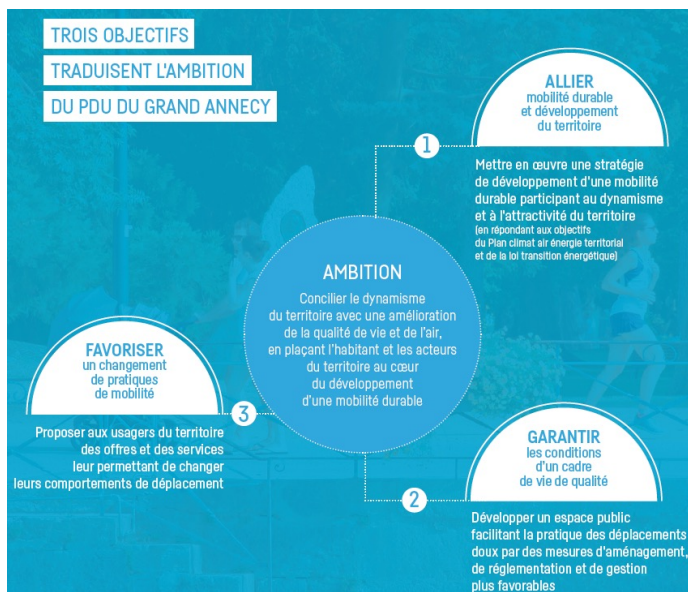
Territoire concerné	Documents	Année
SCoT du bassin annecien	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	2014
CA du Grand Annecy	Schéma cyclable horizon 2030	2015
	Plan de Mobilité horizon 2030	2019 / 2020
	Imagine le Grand Annecy à l'horizon 2050	2019
	Plan Local de Qualité de l'Air	2017
	Territoire à Energie Positive	
	Plan Climat Air Energie du Territoire	2020
	SRADDET	2018
CC des Sources du Lac d'Annecy	PLUi	2020
	SRADDET	2018
CC du Pays de Cruseilles	Schéma directeur cyclable	2021
	SRADDET	2018
CC Fier et Usse	Plan de mobilité (projet)	NC
	SRADDET	2018
CC Rumilly Terre de Savoie	PLUi	2022 (projet de révision en cours)
	SRADDET	2018
	Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures	2013
	Plan de Déplacement sur la ville de Rumilly (circulation / stationnement)	2019

Un territoire de réflexion et de projet : de nombreuses réflexions et projets en matière de mobilité sont en cours à l'échelle des EPCI et des communes qui composent le territoire du SCoT : lancement d'études, mise en place d'une offre de transport urbain ... Ces projets montrent un réel intérêt des élus locaux et des habitants d'avancer sur le sujet de la mobilité.

Par ailleurs, de nombreuses **initiatives en faveur de la mobilité durable** sont en cours de déploiement à l'échelle communale ou intercommunale :

- Offre VélÔnecy (service vélo du Grand Annecy)
- Offre de transport urbain J'ybus sur la CC Rumilly Terre de Savoie.
- Pédibus (Annecy).
- Etc.

Zoom sur le Plan de Mobilité (ex PDU) du Grand Annecy

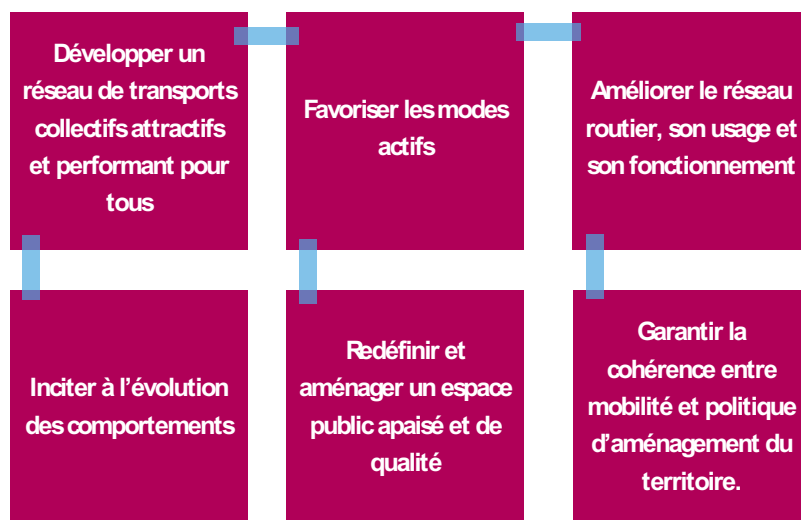


Le Plan de Mobilité 2030 du Grand Annecy fixe l'ambition du territoire en matière de mobilité pour les 10 ans à venir.

L'enjeu du SCoT du bassin annécien est également de voir comment il est possible d'articuler les différentes stratégies mobilité entre les territoires afin de créer des synergies.

Les 3 objectifs du PDU du Grand Annecy

Les six orientations stratégiques du Plan de Mobilité du Grand Annecy.



La structuration du territoire : l'analyse des flux domicile-travail

Le recensement de la population effectué par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) permet d'étudier les déplacements réalisés entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Lors de ce recensement, chaque individu est amené à déclarer son lieu de résidence ainsi que son lieu de travail, ce qui permet de mesurer un nombre de flux quotidiens.

Les données analysées dans le présent document correspondent aux données des **mobilités professionnelles en 2017**.

Bien que ces flux ne représentent que 30% des déplacements quotidiens des Français, c'est un indicateur intéressant pour comprendre la structuration d'un territoire car il s'agit d'une **mobilité « contrainte » se déroulant la plupart du temps sur une même plage horaire** (que l'on appelle heures de pointe).

Les flux domicile-travail ont été analysés selon 4 catégories :

- Les flux internes aux communes du SCoT, c'est-à-dire le nombre de personnes qui résident et travaillent au sein d'une même commune du SCoT.

- Les flux de déplacements entre les communes du SCoT (5 EPCI confondus en comptant la CC Rumilly Terre de Savoie).
- Les flux de déplacements en lien avec l'extérieur : flux sortants du périmètre du SCoT.
- Les flux de déplacements en lien avec l'extérieur : flux entrants sur le territoire du SCoT.

Sur la totalité des 145 210 flux de déplacements domicile-travail recensés par l'Insee en lien avec le territoire du bassin annécien :

•65% sont des flux internes au SCoT

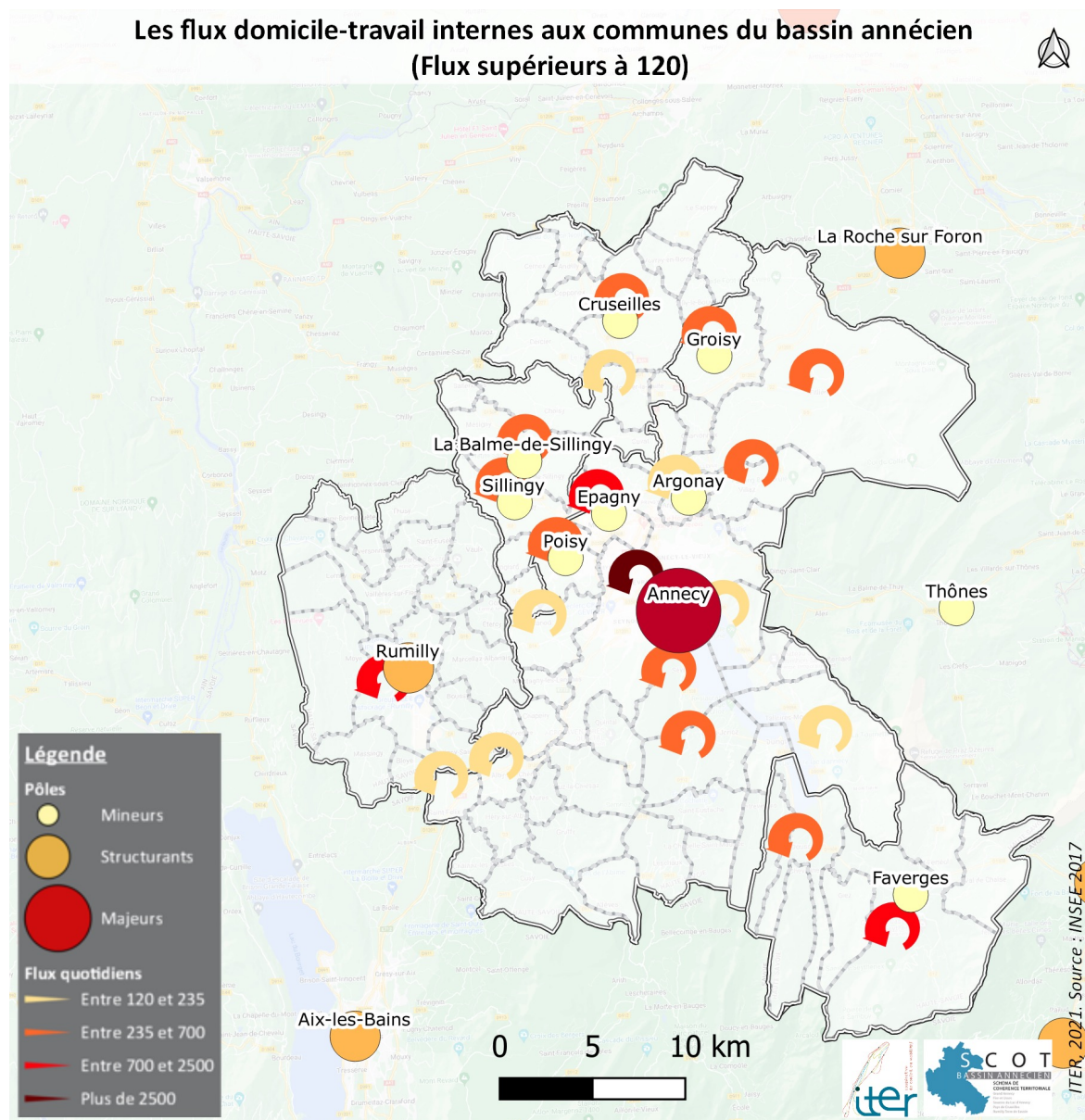
- 32% sont des flux internes aux communes.
- 33% sont des flux inter communaux (en échange entre les communes du SCoT).

•35% sont des flux externes au SCoT :

- 21% sont des flux sortants du périmètre du SCoT.
- 14% sont des flux entrants sur le périmètre du SCoT.



MOBILITÉ & TRAVAIL



Les flux domicile-travail internes aux communes du SCoT

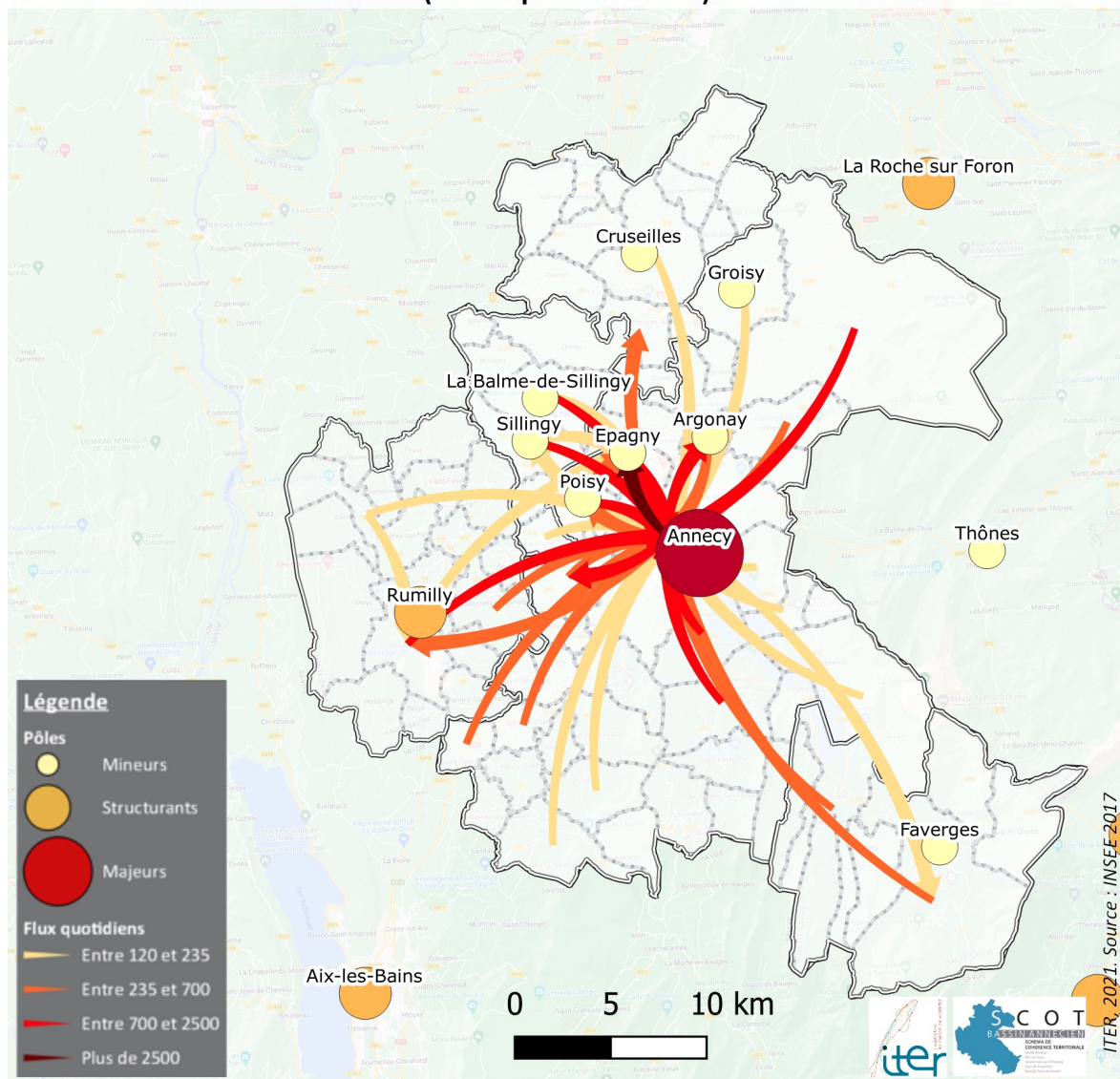
Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens (supérieurs à 120) qui ont lieu à l'intérieur des communes du territoire.

La commune d'Annecy est celle qui cumule le plus de flux quotidiens internes avec 34 400 flux.

On observe des polarités secondaires à Rumilly (2450), Faverges (1300) ou encore Epagny (910), Cruseilles (475), Sillingy (400), Groisy (370), La Balme-de-Sillingy (360), etc...

→ **Il existe donc des besoins de mobilités internes importants qui sont généralement caractérisées par des courtes distances propices au développement des modes actifs.**

Les flux domicile-travail entre communes du bassin annécien (Flux supérieurs à 250)



Les flux domicile-travail entre les communes du SCoT

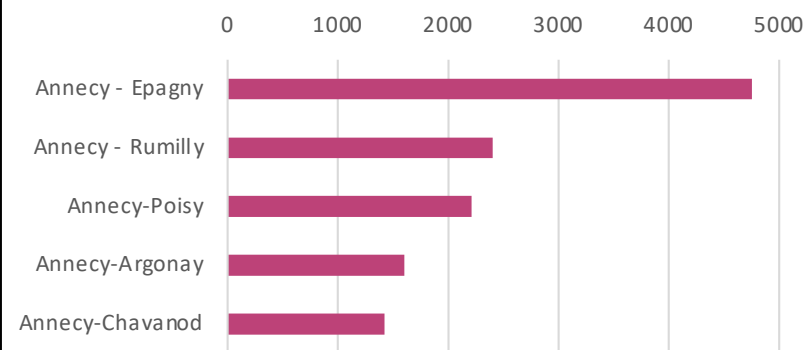
Cette carte représente les flux de déplacements domicile-travail quotidiens (supérieurs à 250) qui ont lieu entre les communes du territoire.

Les principaux déplacements entre communes du SCoT sont à destination de :

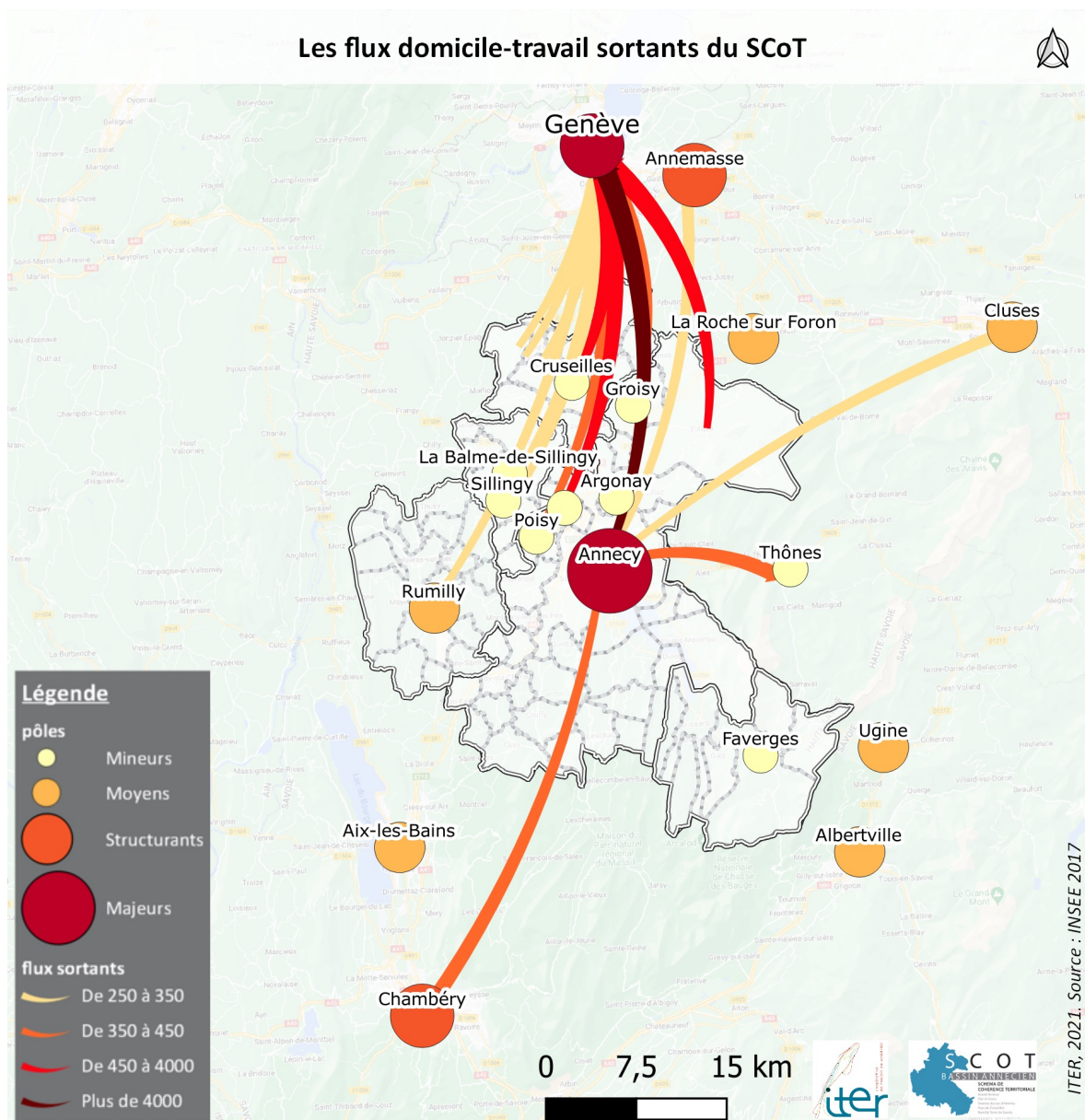
- Annecy avec 26 600 déplacements soit 16,5% des déplacements entre communes.
- Epagny avec 7500 déplacements soit 4,7% des déplacements entre communes.

Les déplacements secondaires sont à destination de Rumilly (3215), Sillingy (1160), Cruseilles (670), La Balme-de-Sillingy (580) et Groisy (580).

Flux quotidiens principaux d'échange entre deux communes



→ Les déplacements domicile-travail à l'intérieur du territoire sont polarisés par la centralité du territoire : Annecy. Il existe donc un enjeu majeur de rabattement tous modes vers ce pôle.



Les flux domicile-travail sortants du SCoT

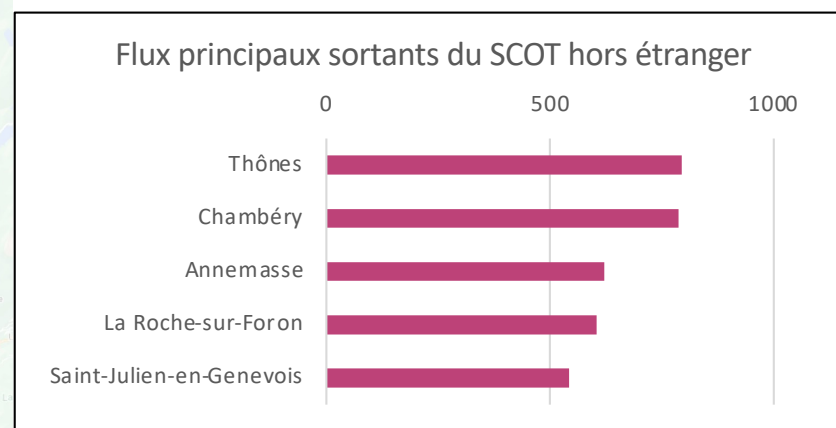
Cette carte représente les flux quotidiens (supérieurs à 250) qui ont lieu depuis les communes du territoire vers l'extérieur du territoire.

Sur le territoire du SCoT, 14750 flux sont à destination de l'étranger, ils représentent 50% des flux sortants et sont représentés à destination de Genève par défaut car nous n'avons pas de données plus précises.

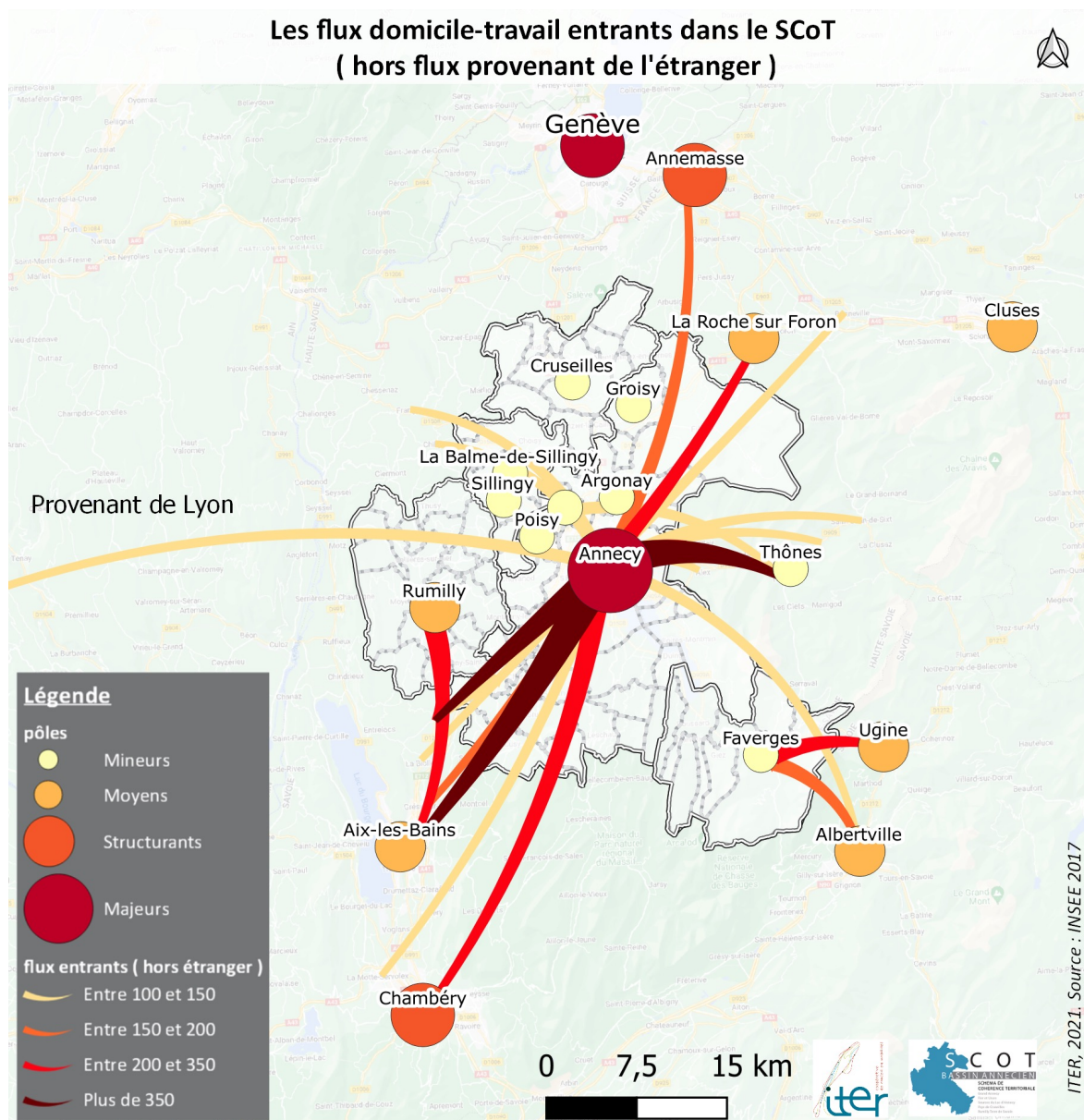
En effet, la fiscalité attractive de la Suisse provoque des flux importants vers Genève. Les données du **Comité régional franco-genevois** nous indiquent qu'en **2015, 4800 flux vont d'Annecy vers Genève**. (C'est le deuxième flux à destination de Genève après Annemasse.)

Les flux sortants du SCoT totalisent 29 800 flux dont 5569 sont d'Annecy vers l'étranger.

→ Les flux sont très clairement polarisés vers l'étranger (50%) avec notamment la Suisse et en particulier Genève.



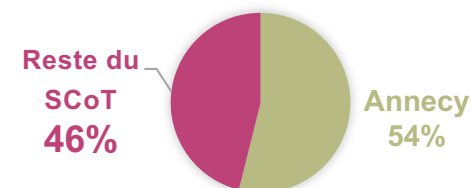
Source du CRFG: https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2018/hors_collection/ost/Synthese_2018.pdf



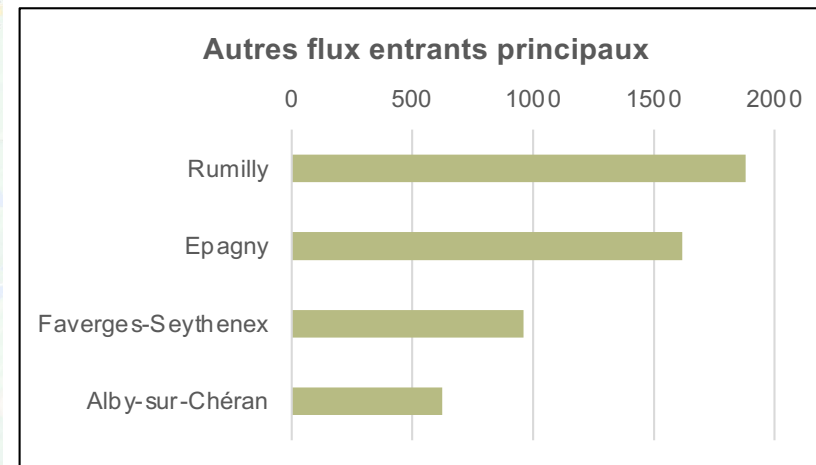
Les flux domicile-travail entrants sur le SCoT

La carte ci-contre représente les flux quotidiens (supérieurs à 100) qui ont lieu depuis l'extérieur du territoire vers les communes du territoire.

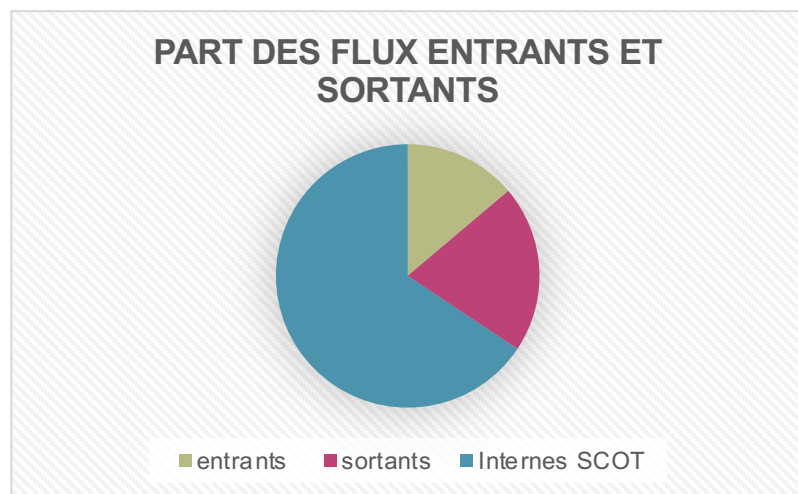
20 080 flux entrent dans le territoire et plus de la moitié sont à destination d'Annecy :



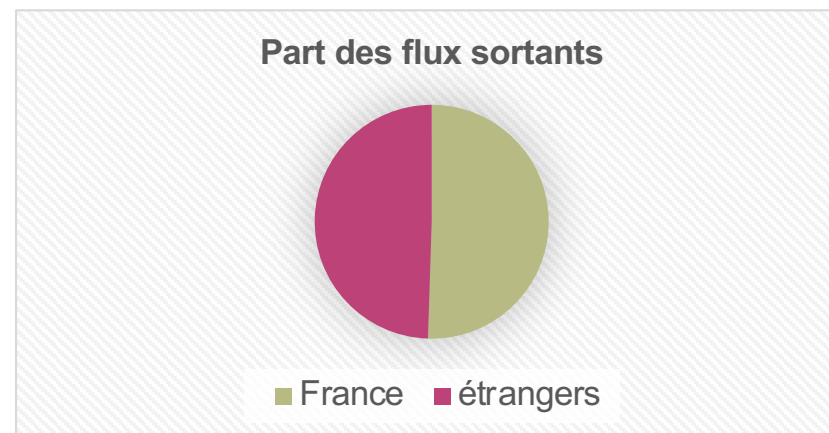
Les flux de résidents étrangers travaillant en France ne sont pas représentés par manque de données disponibles.



→ Les déplacements domicile-travail depuis l'extérieur du territoire sont polarisés par la centralité du territoire : Annecy. Il existe donc un enjeu majeur de rabattement tous modes vers ce pôle.



- Les flux internes représentent environ 2 tiers des déplacements et les flux entrants et sortants se partagent le dernier tiers de manière presque équitable.



- Les flux sortants sont très équitablement répartis entre la France et l'étranger.

Récapitulatif chiffré des principales communes

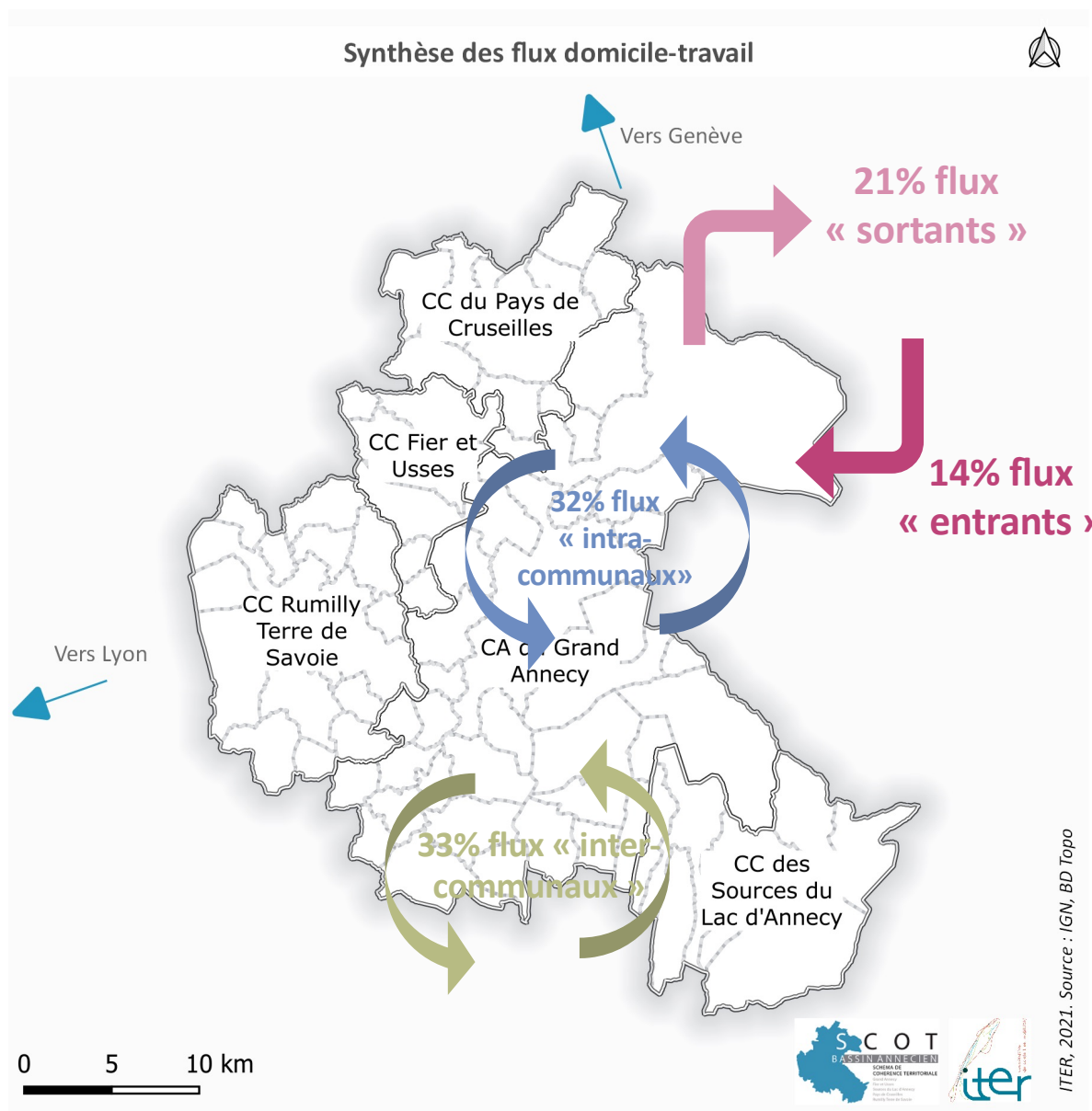
Principales Communes	Entrants	Sortants	Interne SCOT	Internes communes
Annecy	10824	11010	21859	34390
Rumilly	1879	932	2950	2457
Epagny	1617	1066	6643	908
Faverge	961	674	1272	1210
Argonay	552	370	2302	215
Chavanod	437	255	1878	180
Pois	355	775	1205	555

- Le tableau ci-dessus montre bien qu'Annecy est un pôle majeur attractif, loin devant toutes les autres polarités du territoire.

- Les emplois liés au tourisme représentent 11% des emplois salariés en 2017 en Haute-Savoie.

Source : Préfet de Haute-Savoie

https://www.hautesavoie.gouv.fr/content/download/33839/199566/file/SDAASP_VDEF_2304_2020.pdf



Sur la totalité des 145 210 flux de déplacements domicile-travail recensés par l'Insee en 2017 en lien avec le territoire du bassin annécien :

• **65% des actifs résident et travaillent à l'intérieur du SCoT.**

- 32% « flux intra-communales » : actifs qui résident et travaillent sur la même commune à l'intérieur du SCoT
- 33% « flux inter-communales » : actifs qui résident dans une commune du SCoT et travaillent dans une autre commune du SCoT.

• **35% sont des flux externes au SCoT :**

- 21% « flux sortants » : correspond à des actifs résidant dans une commune du SCoT et travaillant dans une commune en dehors du SCoT.
- 14% « flux entrants » : correspond à des actifs extérieurs et travaillant dans une commune du SCoT.

→ **Malgré quelques polarités secondaires, la commune d'Annecy reste la polarité majeure. Annecy centralise de nombreux flux domicile-travail notamment concentrés sur l'axe principal de transport du territoire du SCoT allant vers Genève.**

Les flux domicile-travail des EPCI du SCoT en 2017

Les résultats sont arrondis à la dizaine. Voir annexes pour les tables dépourvues de commentaires.

Types de flux	CA du Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	CC Rumilly Terre de Savoie	CC Pays de Cruseilles	CC Fier et Usse
Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT (20 080 flux - 14%)	C'est l'agglomération structurante avec 15 600 flux entrants (78%). Annecy étant la commune la plus attractive avec 10 800 flux.	1 120 flux entrent dans la CC (6%). Ugine et Albertville sont deux principaux points de départs des déplacements à destination de la commune de Faverges-Seythenex avec respectivement 248 et 188 flux.	2 260 flux entrent dans la CC (11%). La commune de Rumilly est une destination attractive avec 1879 flux entrants.	590 flux entrent dans la CC (3%). Les communes de Cruseilles et Allonzier-la-Caille sont les communes attractives.	Sillingy et La Balme-de-Sillingy sont les communes de la CC les plus réceptrices de flux domicile-travail. En tout, 510 flux entrent dans la CC (3%).
Du SCoT vers l'EPCI (19 210 - 13%)	13 950 flux proviennent du SCoT vers la CA (73%).	830 flux (4%) proviennent du SCoT vers la CC (vers Faverges principalement avec 680 flux)	1 780 flux proviennent du SCoT vers la CC (9%).	1 340 flux proviennent du SCoT vers la CC (7%).	Cette CC accueille 1 310 flux provenant du SCoT (7%).
Des déplacements massifs provenant de tous les EPCI sont polarisés sur l'agglomération d'Annecy.					
Internes aux EPCI du SCoT (internes aux communes et internes à l'EPCI) (76 110 - 52%)	Pour la CA, ce sont 65 460 déplacements internes (86%). Ce sont 47 130 flux pour la commune d'Annecy seule.	On compte 2 670 flux internes (4%) à cet EPCI. Les principaux flux sont à destination de Faverges-Seythenex (1 800).	Ce sont 5 130 flux (7%) qui circulent au sein de la CC. Des déplacements polarisés sur la commune de Rumilly (3 900).	La somme des flux internes aux communes dans cette CC est de 1 590 (2%) .	Sillingy et La Balme-de-Sillingy totalisent 940 flux internes aux communes. Dans l'EPCI ce sont 1 260 flux (2%).
Sortants du SCoT (vers l'étranger compris) (29 790 - 21%)	La somme des flux sortants de cet EPCI est de 19 920 flux (67%) . On note de nombreux déplacements depuis Annecy (11 010).	La somme des flux sortants de cet EPCI est de 1 280 (4%) . On note de faibles déplacements de Faverges vers Ugine et Albertville (respectivement 310 et 250).	2 280 flux sortent de la CC (8%). On note des déplacements vers l'étranger (700).	Des déplacements non négligeables vers l'étranger (3180) avec principalement Genève comme destination. La somme des flux sortant de cet EPCI est de 4 370 (15%) .	La somme des flux sortant de cet EPCI est de 1 940 (7%) , dont 1 170 pour l'étranger.

Les résultats sont arrondis à la dizaine. La base de données disponible pour les flux de 2008 ne comprend que les flux supérieurs à 100. (exceptés les flux internes aux communes qui sont complets)

Types de flux 2008 >100 (sauf flux internes aux communes)	CA du Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	CC Rumilly Terre de Savoie	CC Pays de Cruseilles	CC Fier et Usse	Totaux
Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT	3620	270	690	NC (<100)	NC (<100)	4580
Du SCoT vers l'EPCI	3150	120	540	NC (<100)	120	3930
Internes aux EPCI du SCoT	22340	2440	4920	1040	1070	31810
Sortants du SCoT (vers l'étranger compris)	8170	150	590	900	850	10660
Totaux	37280	2980	6740	1940	2040	50980

Types de flux 2017 >100 (sauf flux internes aux communes)	CA du Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	CC Rumilly Terre de Savoie	CC Pays de Cruseilles	CC Fier et Usse	Totaux
Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT	4370	440	550	NC (<100)	NC (<100)	5360
Du SCoT vers l'EPCI	9200	290	760	350	620	11220
Internes aux EPCI du SCoT	61170	2280	4260	1040	972	69722
Sortants du SCoT (vers l'étranger compris)	10850	280	360	2950	900	15340
Totaux	85590	3290	5930	4340	2492	101642

Dynamique des flux domicile-travail des EPCI du SCoT entre 2008 et 2017

Dans l'objectif d'appréhender la dynamique des flux domicile-travail au sein du ressort territorial du SCoT, une comparaison des flux de 2017 avec ceux de 2008 a été réalisée.

La base de données disponible pour les flux de 2008 ne comprend que les flux supérieurs à 100 (exceptés les flux internes aux communes qui sont complets).

Nous avons comparé ces données avec celles de 2017 en amputant les flux inférieurs à 100 (exceptés pour les flux internes aux communes). Au total, nous perdons un tiers des données de 2017 avec cette discrimination.

En 2008, 1940 flux sont à destination de Genève, dont 930 depuis la CA du Grand Annecy, 910 depuis le Pays de Cruseilles et 100 depuis la CC Fier et Usse. Ces flux représentent 18% des flux sortants en 2008.

Les flux de 2008 totalisent 51 000 flux et 101 700 flux (>100) en 2017 soit un doublement des flux totaux sur 9 ans, sachant qu'il faut tenir compte que le seuil de 100 flux peut amener à majorer ou minorer ce résultat selon que le flux d'une commune est au-delà ou en deçà de ce chiffre (exemple : une commune émet 90 flux en 2008 et 110 en 2017 vers une autre commune ; en 2008, le chiffre n'est pas comptabilisé contrairement à 2017)

Les différences brutes et différences relatives entre les flux sont regroupées page suivante.

MOBILITÉ – Les flux domicile-travail

Dynamique des flux domicile-travail des EPCI du SCoT entre 2008 et 2017

Différence entre les flux (2017-2008)	CA du Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	CC Rumilly Terre de Savoie	CC Pays de Cruseilles	CC Fier et Usses
Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT	750	170	-140	NC (<100)	NC (<100)
Du SCoT vers l'EPCI	6050	170	220	NC (<100)	500
Internes aux EPCI du SCoT	38830	-160	-660	0	-98
Sortants du SCoT (vers l'étranger compris)	2680	130	-230	2050	50

Différence relative par rapport à 2008*	CA du Grand Annecy	CC des Sources du Lac d'Annecy	CC Rumilly Terre de Savoie	CC Pays de Cruseilles	CC Fier et Usses
Entrants (hors étranger) sur le territoire du SCoT	20,8%	63%	-20,3%	NC (<100)	NC (<100)
Du SCOT vers l'EPCI	192,1%	141,7%	40,7%	NC (<100)	416,7%
Internes aux EPCI du SCoT	173,8%	-6,6%	-13,4%	0,0%	-9,1%
Sortants du SCoT (vers l'étranger compris)	32,8%	86,7%	-39%	227,8%	5,9%

Les tableaux ci-contre présentent les écarts de flux entre 2008 et 2017 pour l'ensemble du périmètre du SCoT.

Nous notons, dans la globalité, une augmentation de 100% des flux domiciles travail au sein du SCoT.

- Entre 2008 et 2017, la CA **du Grand Annecy** a triplé ses flux internes ainsi que les flux provenant du SCOT. On note également une augmentation des flux entrants et sortants.
- Entre 2008 et 2017, la CC **des Sources du Lac d'Annecy** a légèrement perdu en flux internes mais a nettement augmenté le reste de ses flux.
- La CC **Rumilly Terre de Savoie** attire moins de flux provenant de l'extérieur du SCoT (hors étranger) et émet moins de flux sortant du SCoT en 2017 qu'en 2008. Il y a également moins de flux internes. En revanche la CC attire localement : les flux provenant des EPCI du SCoT ont augmenté de +40%.
- Entre 2008 et 2017, le **Pays de Cruseilles** est passé de 900 flux (>100) en 2008 à 2 950 flux (>100) en 2017.
- La CC **Fier et Usses** est passée de 3 930 à 11 220 flux internes entre 2008 et 2017, c'est environ 4 fois plus. En revanche, les autres types de flux sont restés stables.

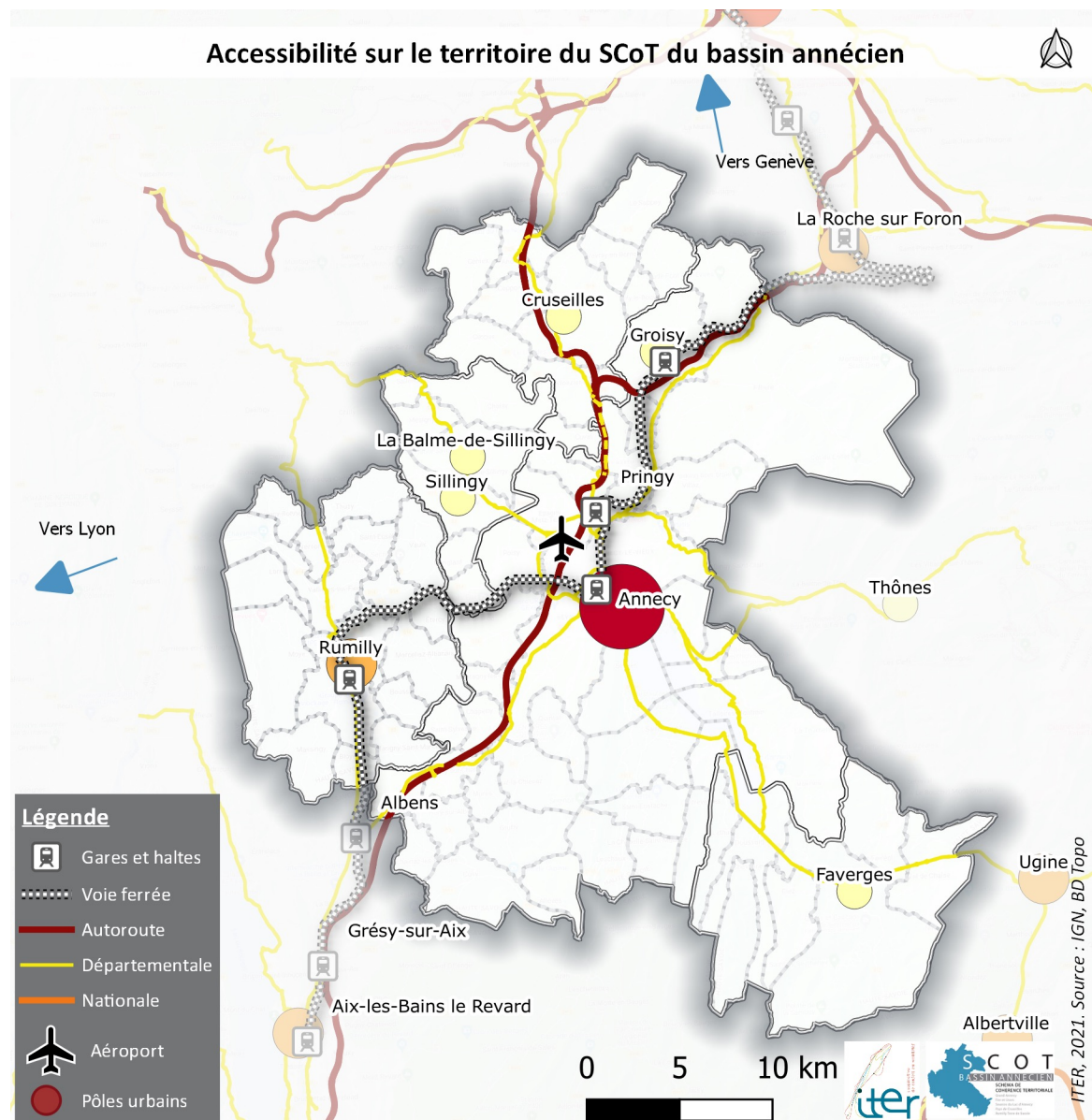
Les flux à destination de Genève sont de 1940 en 2008. En 2017, nous n'avons plus la destination exacte des flux allant vers l'étranger. Néanmoins, d'après le **Comité régional franco-genevois** nous savons qu'en 2015, 4800 flux vont d'Annecy vers Genève. C'est plus que les flux provenant de l'ensemble du SCoT. Les besoins en déplacements vers la Suisse et notamment Genève ont donc fortement augmenté.

Les types de flux qui ont le plus augmenté sont les flux internes au SCoT et sortants alors que les flux internes aux EPCI ont globalement diminué. Cela implique des déplacements de plus longue distance en 2017 qu'en 2008.

Les flux intra-communaux ont globalement doublé sur la période.

MOBILITÉ - L'accessibilité du territoire

Etat actuel de l'accessibilité



L'accessibilité sur le territoire du bassin annécien

Le territoire du bassin annécien est doté d'un réseau routier, ferroviaire et aérien qui s'articule comme suit :

- **Un axe principal, constitué par l'autoroute A41 et la voie ferrée**, divise le territoire en deux. Cet axe relie La Roche sur Foron et Aix-les-Bains en passant par Annecy ainsi que Rumilly (par le ferroviaire seulement).
- L'aéroport d'Annecy Haute-Savoie Mont-Blanc situé à Annecy concerne principalement une clientèle d'affaires (65 000 passagers en 2007 mais quasiment aucun passager sur 2020-2021 en raison de la suppression de la liaison Annecy-Paris).
- Un total de 4 gares ferroviaires à Rumilly, Annecy, Pringy et Groisy sont sur le réseau desservant directement Paris, Genève, Chambéry, Grenoble ainsi que Valence.
- Les autres polarités du territoire sont reliables par le réseau de voirie départemental.
- Annecy est en plus relié par 5 départementales reliant Annecy à : Faverges, Thônes, La Roche-sur-Foron, La Balme-de-Sillingy et Aix-Les-Bains.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



Etat actuel de l'accessibilité

Accessibilité avec les pôles extérieurs depuis Annecy :

Google Maps

Depuis Annecy	Train	Voiture	
		Heure pleine	Heure creuse
Genève	1h30	1h05	40 min
Lyon	2h	2h30	1h40
Aix-les-Bains	55 min	45 min	30 min
Chambéry	1h	1h10	45min

Chiffres provenant de Google Maps

Ces durées ne sont pas pertinentes en cas de forte neige. En effet, le territoire est fortement soumis à de telles intempéries. Il est donc primordial d'avoir un service de viabilité hivernale.

→ Viabilité hivernale

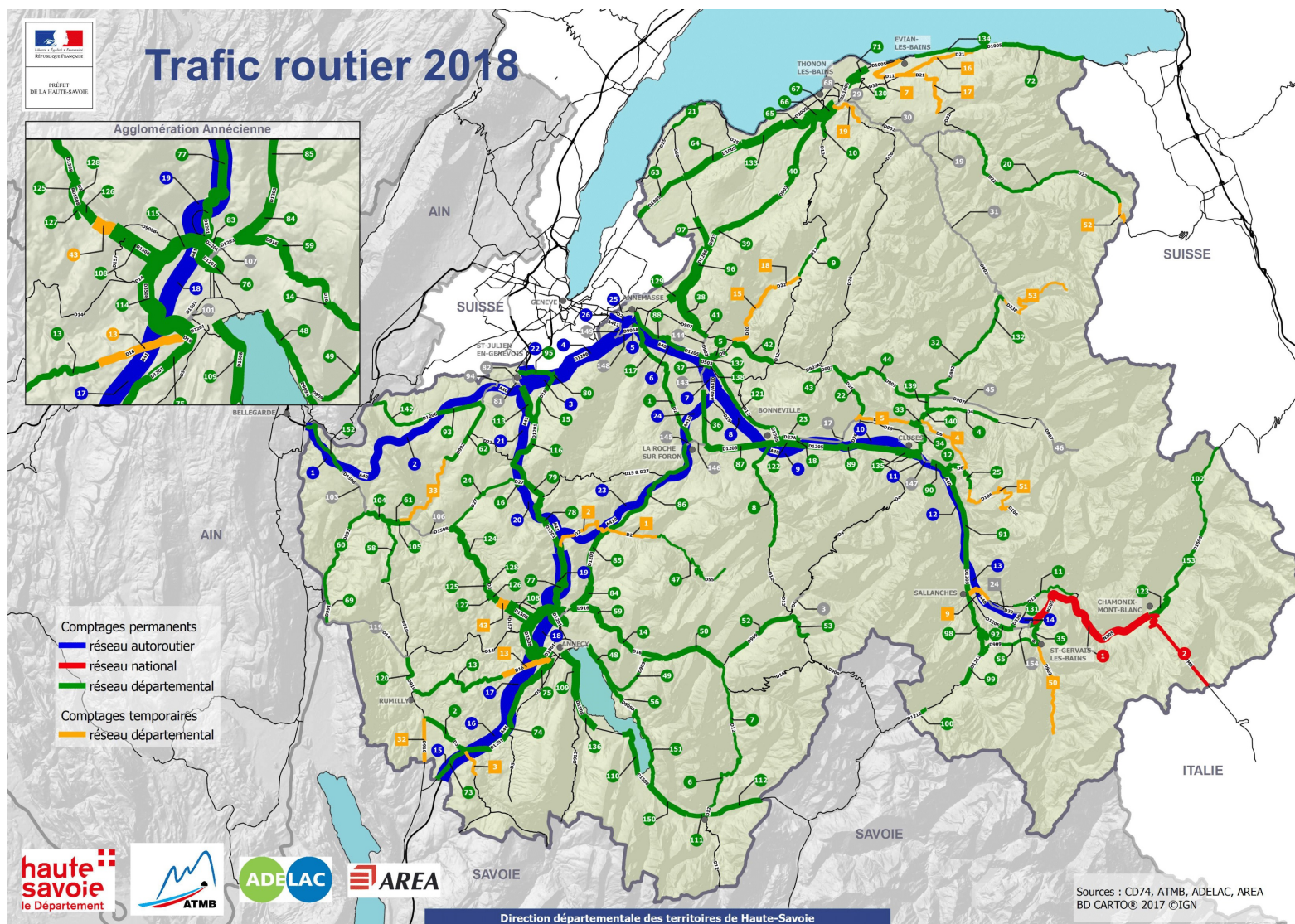
Sur les routes les plus fréquentées (deux tiers du réseau), le service est organisé pour rendre le réseau praticable entre 6h et 21h (5h - 22h sur les routes à fort trafic), et entre 8h et 19h sur le reste du réseau

Niveau de trafic routier sur les principaux axes du territoire (un jeudi en heure de pointe du soir - 18h00)



Ce phénomène de saturation est d'autant plus vrai en heures de pointe du matin et du soir et concentré sur les axes de desserte d'Annecy et sur le secteur de Cruseilles.

Analyse des flux routiers



Trafic routier en 2018

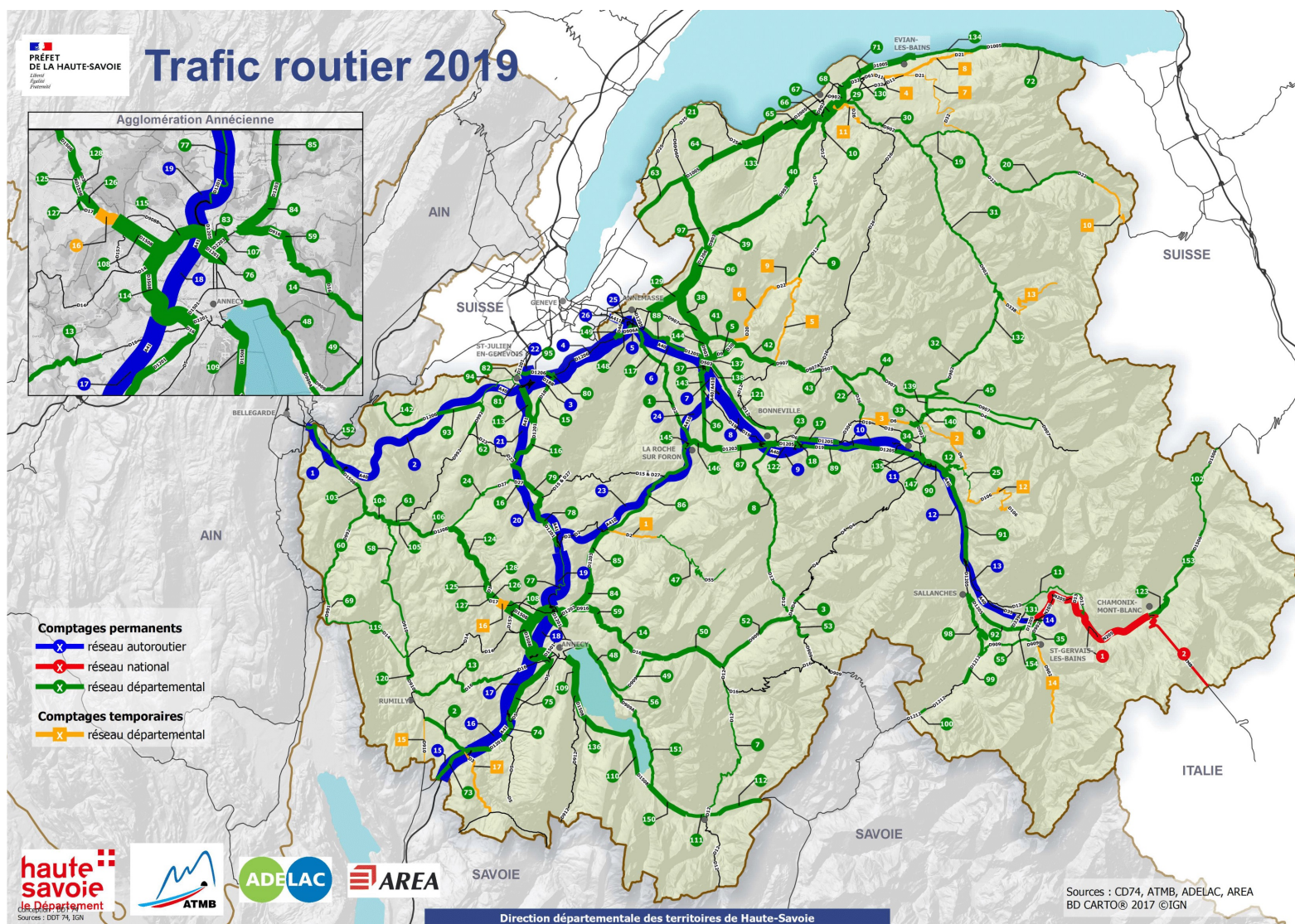
Un territoire particulièrement bien maillé en infrastructures routières mais dont l'engorgement est important.

On note notamment :

- L'axe de l'A41 Grenoble - Genève
- L'axe de la RD1201 Aix-les-Bains - Saint-Julien-en-Genevois
- La RD3508 et la RD1508 aux portes d'Annecy
- La RD1203
- La RD16

Ce phénomène de saturation est d'autant plus vrai en heures de pointe du matin et du soir et concentré sur les axes de desserte d'Annecy.

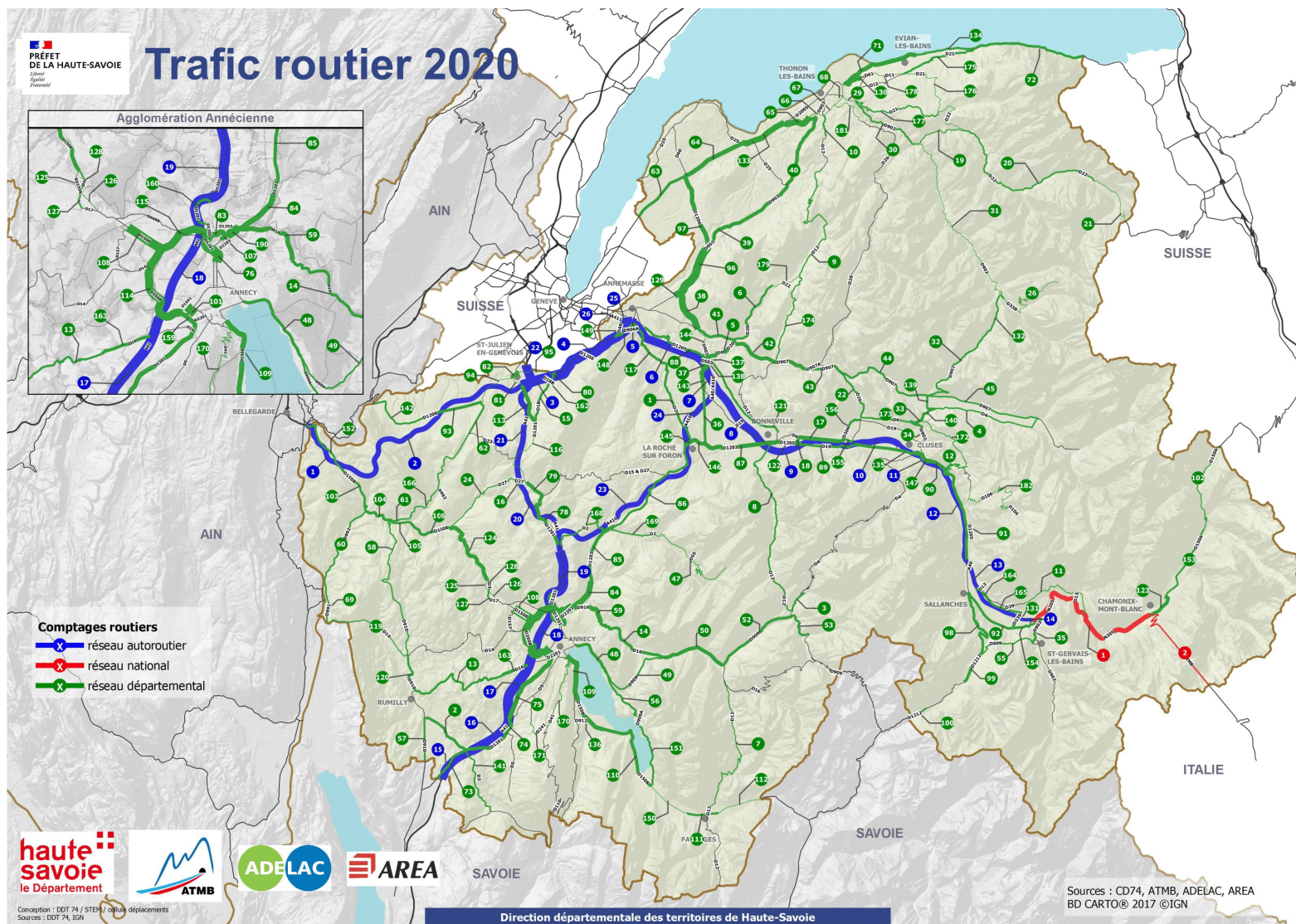
Analyse des flux routiers



Trafic routier en 2019

Sur l'année 2019, on observe le même phénomène d'engorgement des principales voies d'accès au bassin annécien.

Analyse des flux routiers



Trafic routier en 2020

Les données issues de cette carte sont à nuancer puisque les déplacements de l'année 2020 étaient limités du fait de la crise sanitaire du COVID-19.

L'accessibilité générale du territoire : état projeté

Des projets d'amélioration de l'accessibilité du territoire ou en lien avec le territoire sont en cours. Au niveau départemental, des plans d'actions de 2020 à 2026 sont en réflexion et doivent permettre aux habitants d'avoir un **meilleur maillage du réseau de transport et une offre plus pertinente** à travers une meilleure adéquation des horaires de transport, de favoriser la **création de transports collectifs en site propre** ainsi que le **développement du covoiturage de courte distance**.

Aménagement routier

- Visant à fluidifier le trafic et à limiter le transit au cœur de l'agglomération, **le Département** poursuit la modernisation du réseau existant à travers **l'élargissement, l'aménagement ponctuel et la mise aux normes**. Il s'engage dans des projets structurants pour **désenclaver ou fluidifier** certains secteurs, afin de faciliter les déplacements quotidiens. En 2018, il consacre plus de 99.8 M€ aux infrastructures routières.
- L'amélioration de l'offre et de l'interconnexion, y compris en facilitant l'organisation à une échelle départementale de solutions complémentaires telles que le covoiturage, est de mise.

Renforcer l'offre ferroviaire (budgets)

- CEVA : **36 M€** (liaison avec Genève)
- Amélioration de l'offre ferroviaire entre Annemasse et la Roche-sur-Foron : **36 M€**
- Modernisation de la ligne Aix-les-Bains / Annecy : **160 M€**



Source : Sibra

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel 2023



Le réseau cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy



132 km de pistes déjà existantes
Objectif : atteindre 220 km d'ici 2030



Coût d'investissement estimé à **16 Millions d'euros**



Plus de **3 500** emplacements de stationnement

L'agglomération offre aussi la possibilité de louer différents types de vélos grâce au prestataire « **Vélonecy** ». Le lieu de location est unique : la gare d'Annecy. Plus de **900 vélos** (classique, VAE, pliant) sont disponibles à la location allant de la journée à l'année. **La première demi-heure est gratuite.**

Enfin, l'agglomération propose des **aides à l'achat d'un vélo**. Pour cela il faut être âgé d'au moins 18 ans et être résident du Grand Annecy. Le montant des aides est **calculé selon le revenu fiscal**. Un seul bon par personne et par foyer, valable 2 mois, par période de 3 ans et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'agglomération ne peut être attribué.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel 2023



Le réseau cyclable de la Communauté de communes de Fier et Usse

La Communauté de communes abrite sur son territoire la Véloroute V62 de Chaumontet (Sillingy) à Bonlieu.

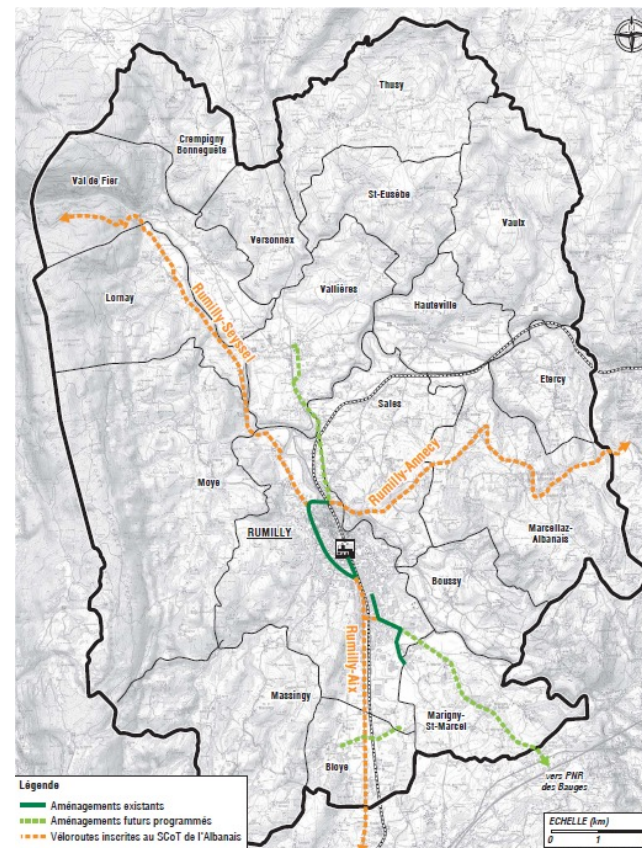
Une prolongation de cette véloroute est prévue jusqu'à Seyssel mais le tracé n'est pas encore défini.

La véloroute V62 s'étend jusqu'à Frontenex. La liaison avec la Véloroute V63 à Pontcharra ou à Myans est en cours.



Le réseau cyclable de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie - Etat actuel 2023

- Liaison entre Rumilly et Alby
- Liaison entre Rumilly et Aix les Bains
- Liaison entre Rumilly et Annecy
- Liaison entre Rumilly et Seyssel
- Liaison entre Rumilly et Vallières
- Liaison entre Rumilly et le PNR des Bauges
- Connexion avec les véloroutes



MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs - Etat actuel 2023



Le réseau cyclable de la Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy

La collectivité dispose sur son territoire de la **voie verte du lac d'Annecy** qui commence dans la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy.

Cette voie verte s'étend sur **35 km en site propre**.



Le réseau cyclable de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles

La collectivité a lancé l'étude de son schéma directeur cyclable en **février 2021**.

Le schéma est piloté par le cabinet d'études ALKHOS. Ce schéma vise à relier les territoires voisins (pistes du Grand Annecy, CC du Genevois) et à relier le lac d'Annecy au lac Léman.



Le réseau cyclable sur le Département de la Haute-Savoie

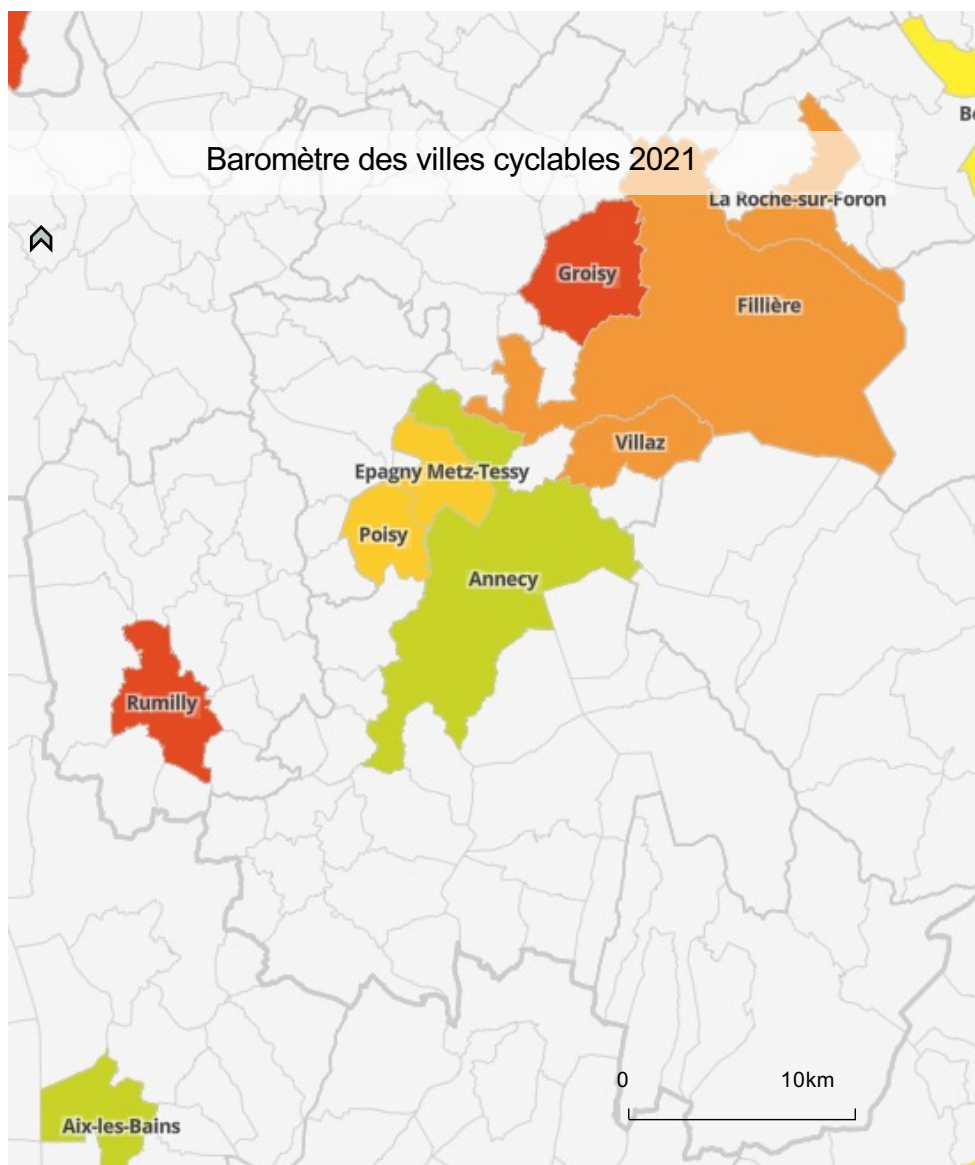
Sur le Département on compte déjà **5 véloroutes** en cours d'aménagement. Aujourd'hui, **164 km sont déjà banalisés** (dont 94 km en voie verte) :

- Véloroute Viarhônga (145 km sur le département)
- Véloroute Léman Mont-Blanc (90 km sur le département)
- Véloroute du Sillon Alpin (85 km sur le département)
- Véloroute des Aravis (40 km sur le département)



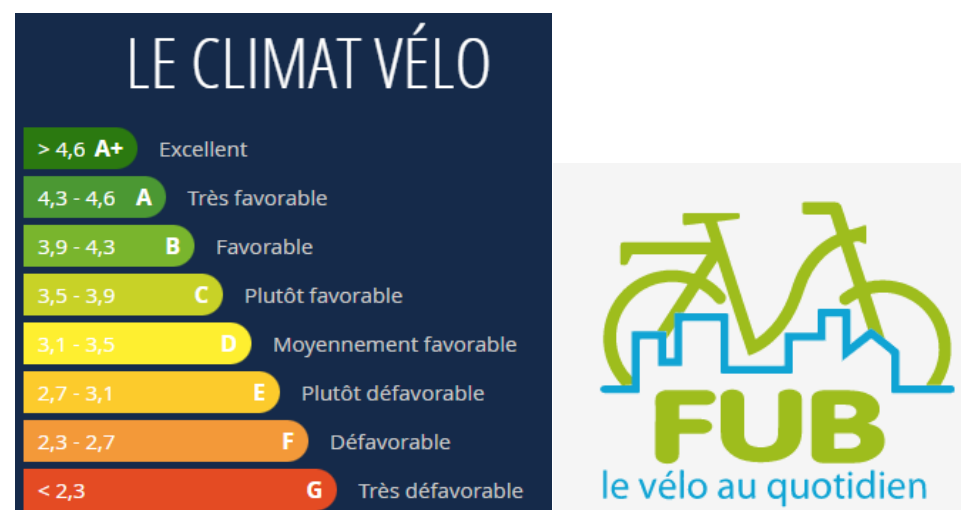
En plus de ces véloroutes, le Département propose **trois itinéraires** labellisés « **Vélo et Fromages** » depuis 2020 qui permettent de découvrir les produits du terroir et le savoir-faire des artisans :

- Tour des Glières (90 km)
- Tour du Semnoz (55 km)
- Tour de la Vallée Verte (66 km)



Les modes actifs : état actuel vu par les usagers

La FUB (Fédération Française des Usagers de la Bicyclette) organise tous les 2 ans depuis 2017 une campagne pour classer le niveau du « climat cyclable » des communes de France. Pour répondre, l'édition 2021 était accessible en ligne du 14 septembre 2021 au 30 novembre 2021. Elle a recueilli 277 384 réponses.



Dans le Territoire du SCoT du bassin annécien, nous avons accès aux résultats de 7 communes (1836 réponses au total) : **Annecy, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Poisy, Rumilly et Villaz.**

Les autres communes n'ont pas eu plus de 50 réponses et donc n'apparaissent pas.

Seule la commune d'Annecy affiche un « climat vélo » noté « Favorable », avec une notation à « B » pour les critères « Efforts de la ville » et « service stationnement ».

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs : état actuel vu par les usagers

Communes	Nombre de contributions	Note globale	Note détaillée					Commentaires
			Ressenti global	Sécurité	Confort	Effort de la commune	Services et stationnement	
Annecy	1471	C	C	D	C	B	B	Les axes pénétrant ce centre-ville sont des zones à améliorer en priorité. Cependant, on note des progrès dans le centre de la commune. Des besoins de stationnements sont recensés sur les berges du lac et dans l'hypercentre.
Epagny Metz-Tessy	62	E	D	E	E	E	D	La route de Sillingy est considérée comme la priorité à améliorer.
Fillière	116	F	F	F	G	G	F	La Route de la Fillière est jugée prioritaire pour les améliorations. Peu de points de progressions sont recensés. Du stationnement est souhaité au centre-ville.
Groisy	52	G	G	G	G	F	G	La Rue de la Gare et la Rue de Boisy sont deux axes nécessitant une amélioration. Du progrès est noté sur la route de Lecy, sur la route de Chez Cristin ainsi que sur le chemin de Chez Miney.
Poisy	57	E	E	F	F	F	E	Les zones à améliorer en priorité se situent le long de la route d'Annecy. Du stationnement est demandé dans le centre de Poisy ainsi qu'aux alentours de la Voie de Metz.
Rumilly	64	G	F	G	G	G	F	Du stationnement est souhaité en centre-ville.
Villaz	66	F	E	F	G	F	E	Les zones à améliorer en priorité sont situées sur la route des Argos à la limite communale entre Villaz et Annecy. Un besoin de stationnement est clairement identifié au centre-ville de Villaz.

- On note des besoins de stationnement vélo dans les centres villes
- Les grands axes routiers sont les zones à améliorer en priorité.



> 4,6 **A+** Excellent
 4,3 - 4,6 **A** Très favorable
 3,9 - 4,3 **B** Favorable
 3,5 - 3,9 **C** Plutôt favorable

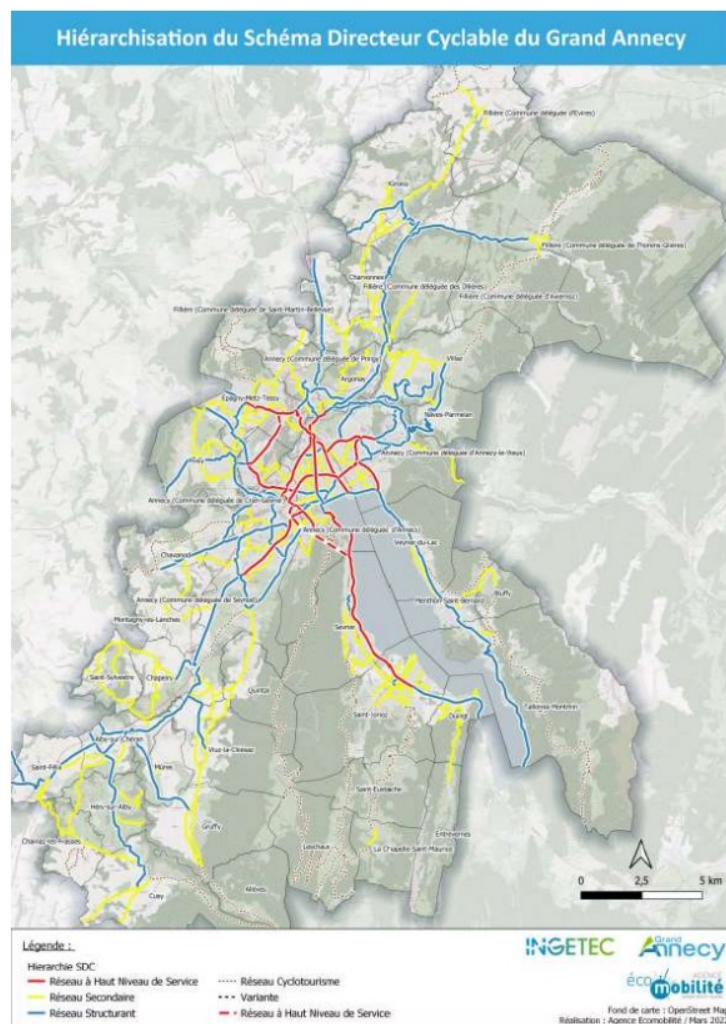
Source : <https://barometre.parlons-velo.fr/2021/>

MOBILITÉ – Les modes doux

Les modes actifs : état projeté

Les projections du réseau cyclable sur le territoire du Grand Annecy

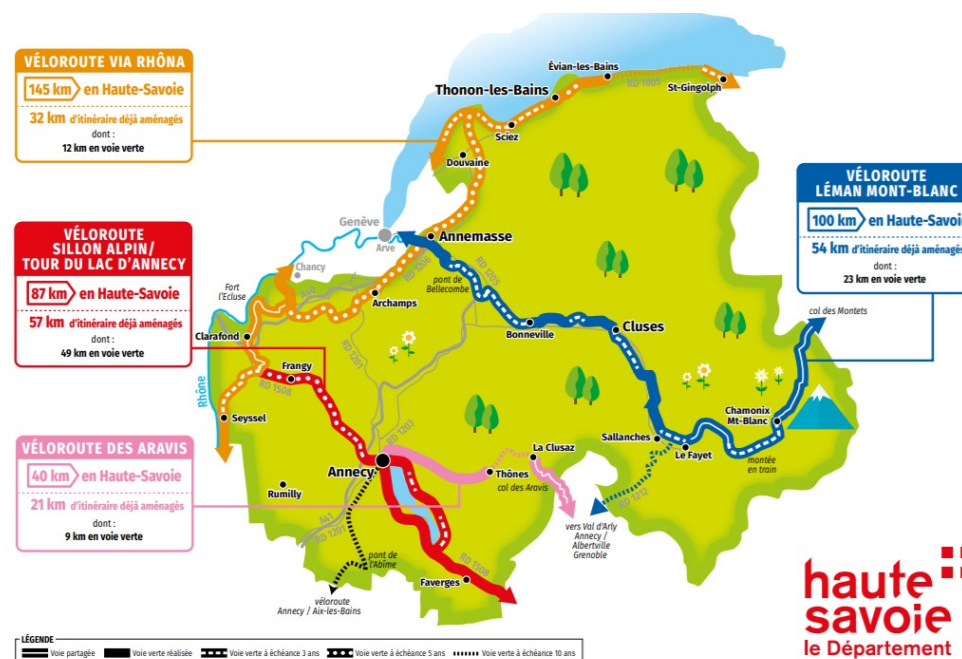
En plus des 132 km de pistes déjà existantes, l'agglomération prévoit la création de 110 km de pistes supplémentaires pour **atteindre les 220 km** sur son territoire d'ici 2030. **Parmi les tronçons déjà réalisés il est possible de noter la rive est du lac d'Annecy.**



Les projections du réseau sur le Département de la Haute-Savoie

En plus des 164 km de pistes déjà existantes, le département souhaite accroître sa distance cyclable. L'objectif est ainsi d'**atteindre les 350 km** d'itinéraires cyclables.

Le réseau sera réparti entre voies vertes et voies partagées.



Synthèse des modes actifs

FORCES	FAIBLESSES
- Un réseau cyclable qui semble bien développé sur la CA du Grand Annecy avec un niveau de cyclabilité en nette amélioration. - Volonté d'augmenter le nombre de pistes sur le territoire - Volonté de développer un réseau cyclable touristique sur le territoire	- Un réseau développé de manière inégale entre les territoires - Disparité des territoires qui ne permet pas toujours la pratique du cycle pour les déplacements pendulaires (dans les territoires plus ruraux notamment)
OPPORTUNITES	MENACES
- Développement du cyclotourisme - Développement d'un réseau cyclable pour permettre l'intermodalité	- Une perte d'attractivité des territoires du fait d'une faible cyclabilité tant quotidienne que touristique

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le réseau urbain de l'agglomération du Grand Annecy (SIBRA)

Lignes Rythmo (1 à 3) : lignes à forte fréquence avec un bus toutes les 10 minutes en moyenne, assurant un service de 5h30 à 1h30 du matin et le dimanche. Sur plusieurs tronçons de ces lignes, notamment sur la ligne 2, des itinéraires réservés et des priorités aux feux permettent de rendre les trajets plus rapides. Ces trois lignes se croisent dans l'hypercentre d'Annecy et desservent le pôle d'échanges de la gare.

Lignes fortes (4, 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15A/15B) : lignes à fréquence moyenne avec un bus toutes les 12 à 15 minutes (lignes 4 & 5) ou toutes les 15 à 20 minutes (lignes 10, 11, 12, 13 et 14), assurant un service de 5h30 à 21h ou 22h environ. Tandis que les lignes 4, 5 et 10 se croisent à la gare, les lignes 11, 12 et 13 sont des lignes de rocade, reliant les pôles de Pringy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy-le-Vieux et Chavanod sans passer par l'hypercentre. Elles ne circulent pas le dimanche. Les lignes 15A et 15B, de leur côté, circulent tous les jours de la semaine, et jouent également un rôle de desserte interurbaine puisqu'elles desservent la rive gauche du lac en reliant Annecy à Duingt par Sevrier et Saint-Jorioz. Leur fréquence varie en fonction de la période de l'année : d'une moyenne de 25 minutes pendant l'année scolaire, elle est renforcée pendant les mois de juillet et d'août.

Lignes secondaires (20 à 27) : lignes à fréquence plus faible, circulant du lundi au samedi de 6h à 20h environ, et desservant des secteurs moins denses ou peu denses, rabattant les voyageurs sur les pôles d'échanges principaux de l'agglomération. La ligne 20 fait figure d'exception puisqu'elle dessert toute la rive droite du lac, reliant Annecy à Talloires par Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard. Sa fréquence est renforcée l'été.

Lignes interurbaines (40A/40B, 41, 42, 80, 81 et 82) : lignes à faible fréquence, circulant du lundi au samedi (et le dimanche pour les lignes 40A, 80 et 82) et reliant le cœur de l'agglomération aux autres pôles du Grand Annecy et à certaines intercommunalités voisines : Alby-sur-Chéran, Rumilly, Gruffy, Le Châtelard, Groisy, Thorens-Glières, Villaz...

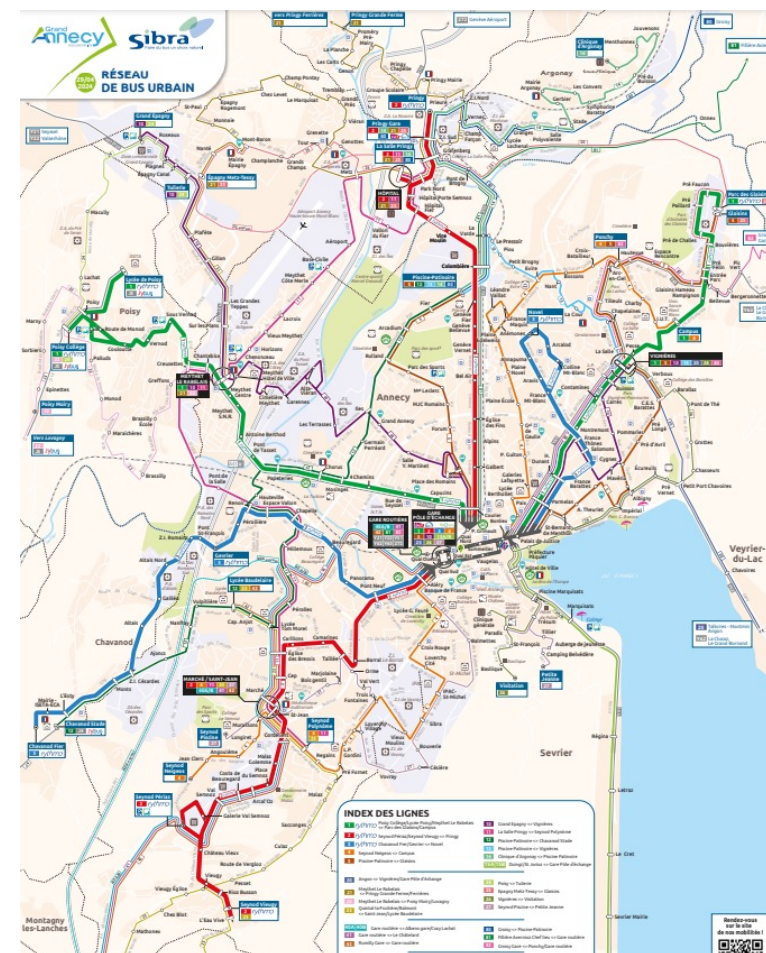
Services « Sibra à la Demande » et « Sibra Access » : offre de transport à la demande pour les secteurs les moins denses de l'agglomération, réservables jusqu'à 2h avant le déplacement. Cette offre fonctionne tous les jours de la semaine, de 6h à 22h environ (horaires étendus les vendredis et samedis mais réduits le dimanche), et couvre la totalité de l'agglomération du Grand Annecy.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain départemental

➤ **6 lignes départementales (cars région) : 272, Y21, Y22, Y51, Y62, Y63**

➤ **1 ligne Léman Express : L2**

N° ligne	Direction	Fréquence	Amplitude horaire	Pôles générateurs de flux
L2	Anancy/Genève/ Coppet	1 train par heure	Toute l'année du lundi au vendredi de 5h44 à 20h44	Gare d'Anancy
272	Anancy/Genève	Toutes les 15-30min entre 5h30 et 7h30	Toute l'année de 4h30 à 20h45	Gare d'Anancy Aéroport de Genève
Y21	Anancy/Valserhône	1 à 2 départs /j selon les jours de la semaine	Toute l'année du lundi au samedi sauf les mercredis et samedi de juillet à août	Gare d'Anancy
Y22	Anancy/Seyssel	Toutes les 30min-1h	Toute l'année du lundi au dimanche de 6h à 21h	Gare d'Anancy Gare de Valserhône
Y51	Anancy/Albertville	Toutes les 30-45min	Toute l'année du lundi au vendredi de 6h15 à 22h15	Gare d'Anancy Gare de Giez Gare de Val de Chaise Gare d'Albertville
Y62	Anancy/Le Grand Bornand/La Clusaz	Toutes les heures avec renforts le samedi	Toute l'année du lundi au dimanche de 6h50 à 20h35	Gare d'Anancy Gare de Thônes Gare du Grand Bernard
Y63	Anancy/Thônes	Toute l'année du lundi au dimanche	Horaires variables selon les jours	

Fonctions :

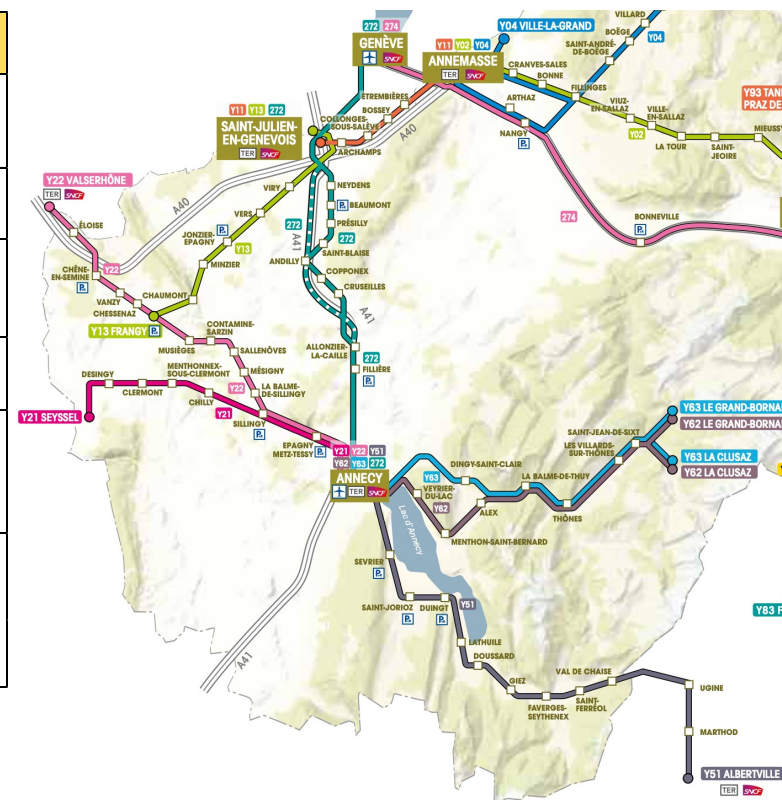
- Desserte de nombreuses gares sur le département de la Haute-Savoie
- Liaisons vers la Suisse
- Desserte des communes hautes-savoyardes en dehors des agglomérations haut-savoyardes qui disposent d'un réseau urbain
- **Correspondance avec les lignes interurbaines, lignes principales et complémentaires**
- **Amplitude horaire importante** : entre 4h30 et 22h selon les lignes
- Transport assuré par autocars

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain des autres Communautés de communes (1/2)

Communauté de communes de Fier et Usse :

➤ 3 lignes régionales : 21, 22, 32

N° ligne	Direction	Fréquence	Amplitude horaire	Pôles générateurs de flux
21	Seyssel - Annecy	2 départs par jour	Du lundi au samedi	Gare d'Annecy
22	Valserhône - Annecy	Toutes les 30min-1h	Toute l'année de 6h à 21h	Gare d'Annecy Collège de Sillingy Collège de Valserhône
32	Rumilly - Annecy	Entre 2 et 3 départs par jour	Du lundi au vendredi	Gare d'Annecy Gare de Rumilly

Communauté de communes du Pays de Cruseilles

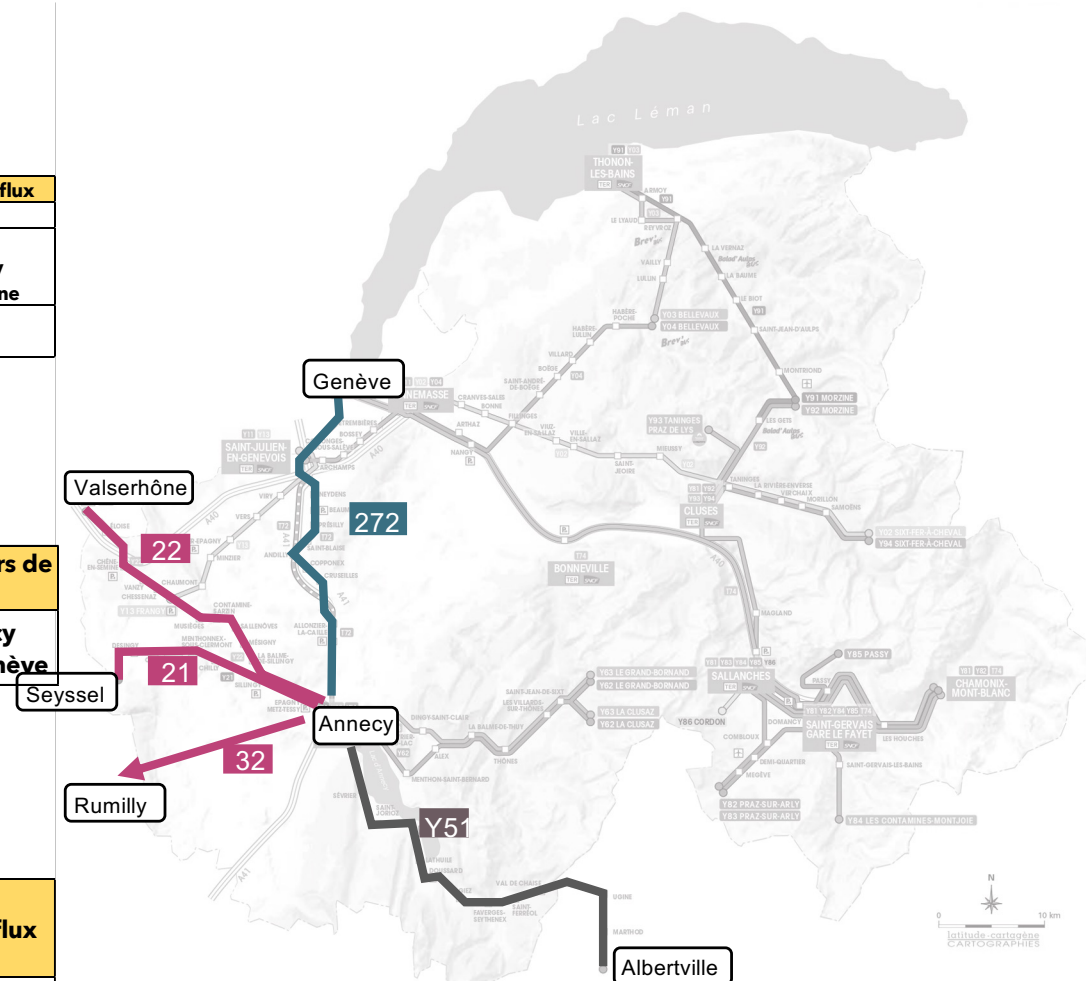
➤ 1 ligne régionale : 272 ➤ Transports scolaires assurés

N° ligne	Direction	Fréquence	Amplitude horaire	Pôles générateurs de flux
272	Annecy/Genève	Toutes les 15-30min entre 5h30 et 7h30	Toute l'année de 4h30 à 20h45	Gare d'Annecy Aéroport de Genève

Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

➤ 1 ligne régionale : Y51 ➤ Transports scolaires assurés

N° ligne	Direction	Fréquence	Amplitude horaire	Pôles générateurs de flux
Y51	Annecy/Albertville	Toutes les 30-45min	Toute l'année du lundi au vendredi de 6h15 à 22h15	Gare d'Annecy Gare de Giez Gare de Val de Chaise Gare d'Albertville



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Les transports collectifs urbains

Le réseau urbain des autres Communautés de communes (2/2)

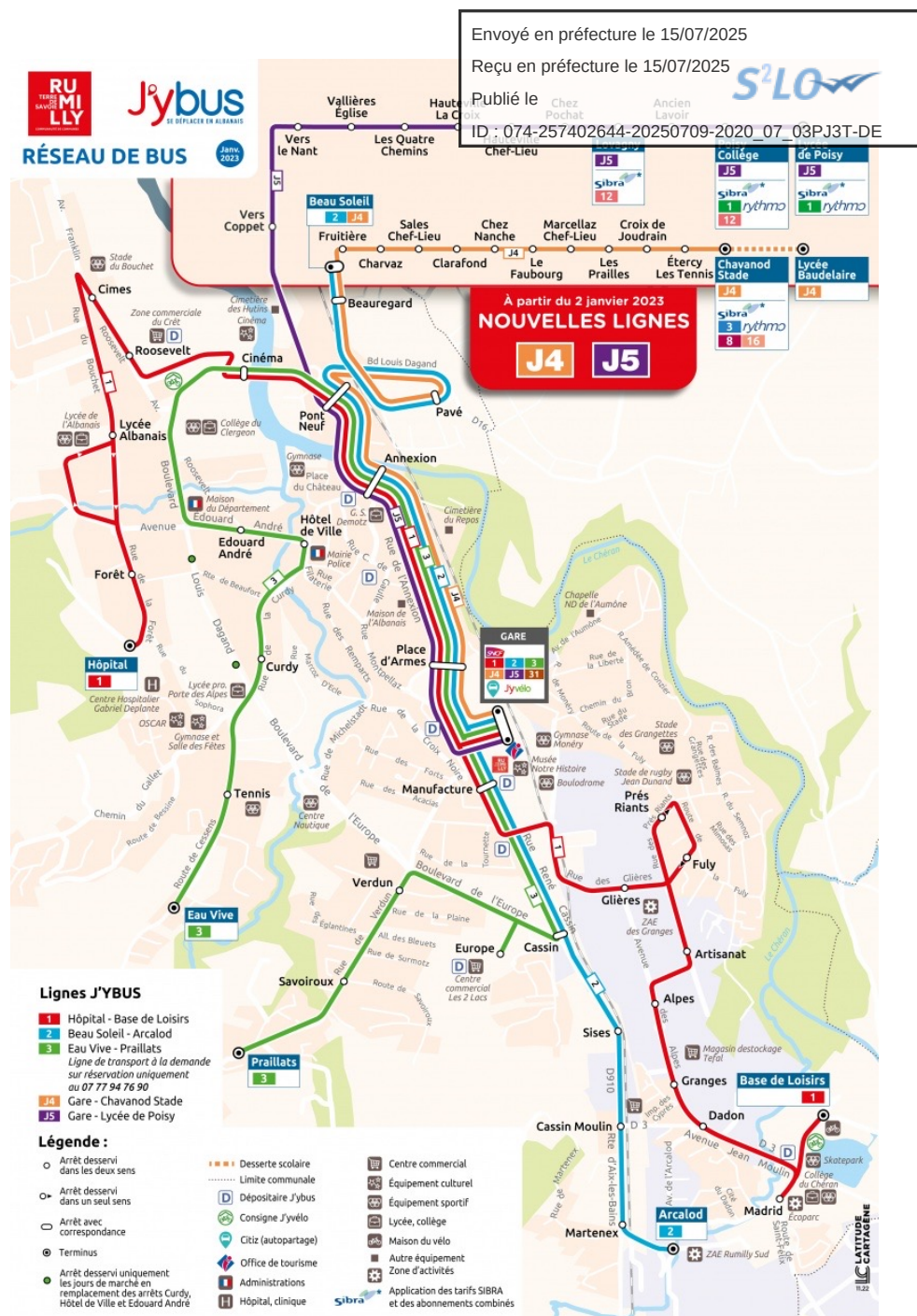
Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

- 3 lignes interurbaines : 31, 32, 33
- 5 lignes urbaines : 1, 2, 3, J4 et J5

N° ligne	Direction	Fréquence	Amplitude horaire	Pôles générateurs de flux
31	Annecy/Rumilly	4 trajets par jour	De 6h50 à 18h50	Gare d'Annecy Gare de Rumilly
32		2 à 3 départs par jour	Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h	
33			Du lundi au vendredi de 6h40 à 18h50	
1	Réseau urbain	Toutes les 20min en heure de pointe	De 6h25 à 20h	Lycée de l'Albanais Gare de Rumilly Hôpital Base de loisirs
2		Toutes les 50min en moyenne	De 6h40 à 19h20	Gare de Rumilly Zone d'activité
3 (TAD)		Toutes les heures en moyenne	De 7h à 18h56	Gare de Rumilly Hôtel de ville
J4		9 passages dans chaque sens par jour	De 6h50 à 20h30	Gare de Rumilly Lycée Baudelaire
J5		7 passages dans chaque sens par jour	De 6h50 à 20h20	Gare de Rumilly Lycée et Collège de Poisy

Fonctions :

- Connexion avec les gares SNCF de Rumilly et d'Annecy
- Liaisons avec le réseau SIBRA
- Amplitude horaire importante
- L'exploitation des lignes régulières est confiée aux transporteurs Autocars Pays de Savoie (ligne 33) et Voyages Grillet (ligne 32)
- Lignes locales adaptées aux besoins et aux déplacements quotidiens des usagers
- Les lignes interurbaines sont assurées par autocars

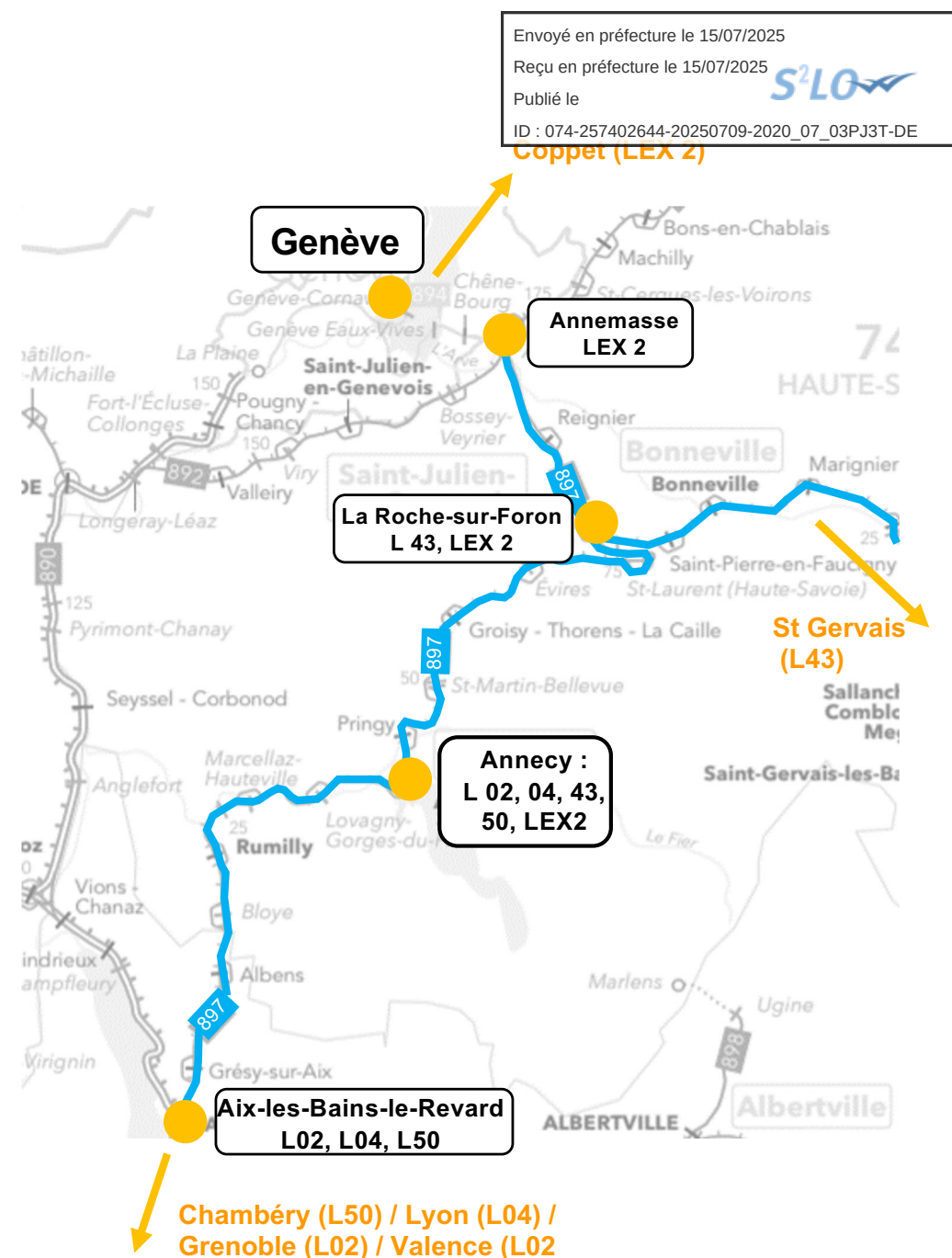


MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel de l'offre

Le SCoT du bassin annécien est concerné par **5 lignes ferroviaires**. Il s'agit des lignes :

- **Ligne 02 : Genève/Annecy > Grenoble > Valence.** Cette ligne propose une desserte des gares de Bellegarde, Aix-les-Bains-Le Revard, Chambéry-Challes-les-Eaux.
 - 1 train par heure entre Annecy et Valence ou Grenoble.
- **Ligne 04 : Annecy/Aix > Lyon.** Cette ligne propose une desserte des gares de Rumilly, Aix Les Bains Le Revard.
 - 5 allers-retours par jour entre Annecy et Lyon par train TER, quelques renforts en cars TER.
- **Ligne 43 : Annecy > La Roche > Saint Gervais.** Cette ligne propose une desserte des gares de Sallanches-Combloux-Megève, Cluses, Bonneville, Pringy.
 - 3 allers-retours par jour entre Annecy et St-Gervais, dans le sens St-Gervais > Annecy le matin et dans le sens Annecy > St-Gervais le soir.
- **Ligne 50 : Annecy > Chambéry.** Cette ligne propose une desserte des gares de Rumilly, Aix-les Bains-Le Revard.
 - 3 allers et 9 retours en semaine en heures de pointes du matin et du soir par journée (avant 9h pour le matin et après 16h30 pour le soir).
- **LEX 2 : Annecy > Genève > Coppet.** Cette ligne propose une desserte des gares de Chambéry, Annemasse, La Roche-sur-Foron.
 - 1 train par heure entre Annecy et Coppet via Genève, toute la journée.



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel du trafic

Le trafic généré par l'offre de transport ferroviaire actuelle est réparti selon plusieurs typologies de trafic:

- Trafic trains grandes vitesse (offre TGV inOui)
- Trafic voyageurs régionaux (offre TER)
- Trafic fret

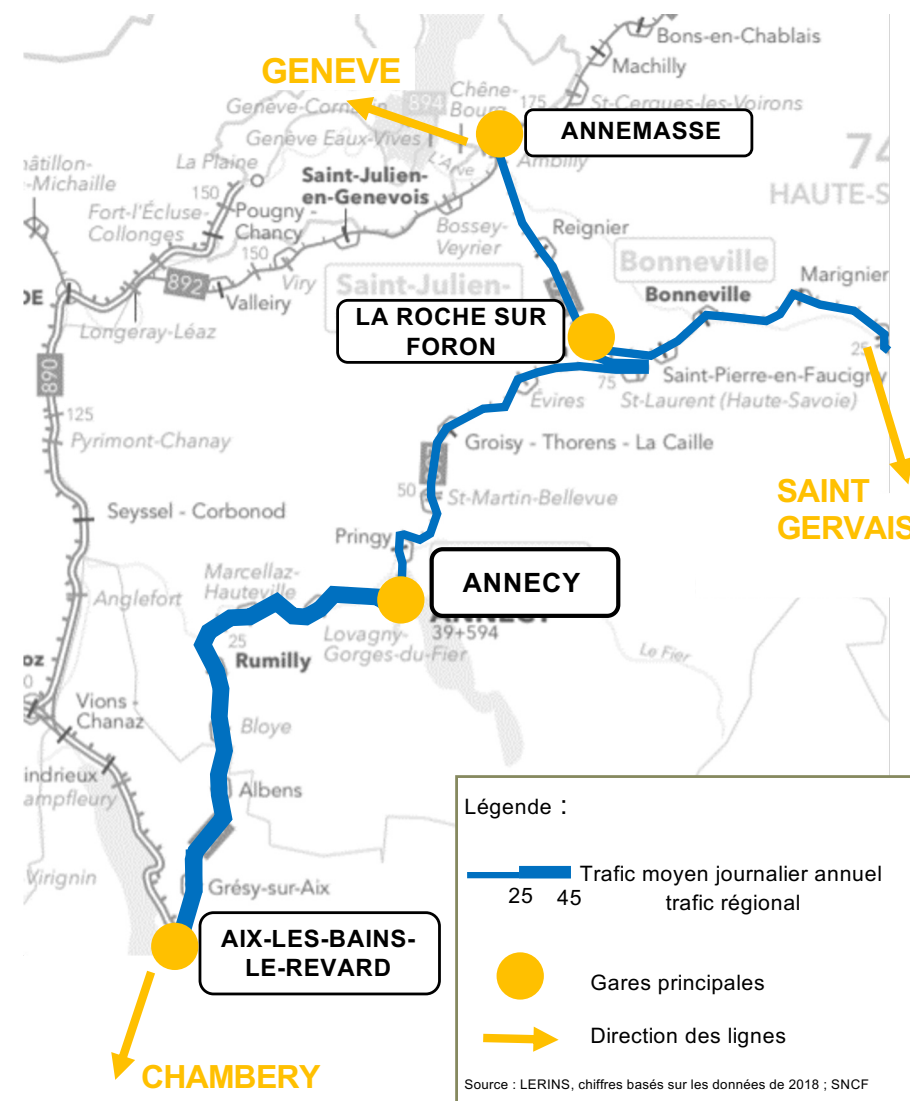
La partie de ligne allant de Annecy à Chambéry compte deux fois plus de trains par jour (voyageurs et fret compris).

4 principales gares sont desservies par ces lignes :

- Annemasse
- La Roche-sur-Foron
- Annecy
- Aix-les-Bains-le-Revard

Le trafic ferroviaire voyageurs actuel est synthétisé dans la tableau suivant:

Directions	Trafic trains grande vitesse	Trafic voyageurs régionaux	Trafic total (voyageurs)
Annecy <> Chambéry	5 allers-retours par jour	20 allers-retours par jour en TER	25 allers-retours par jour
Annecy <> Genève	/	14 allers-retours par jour en Lemman Express	14 allers-retours par jour



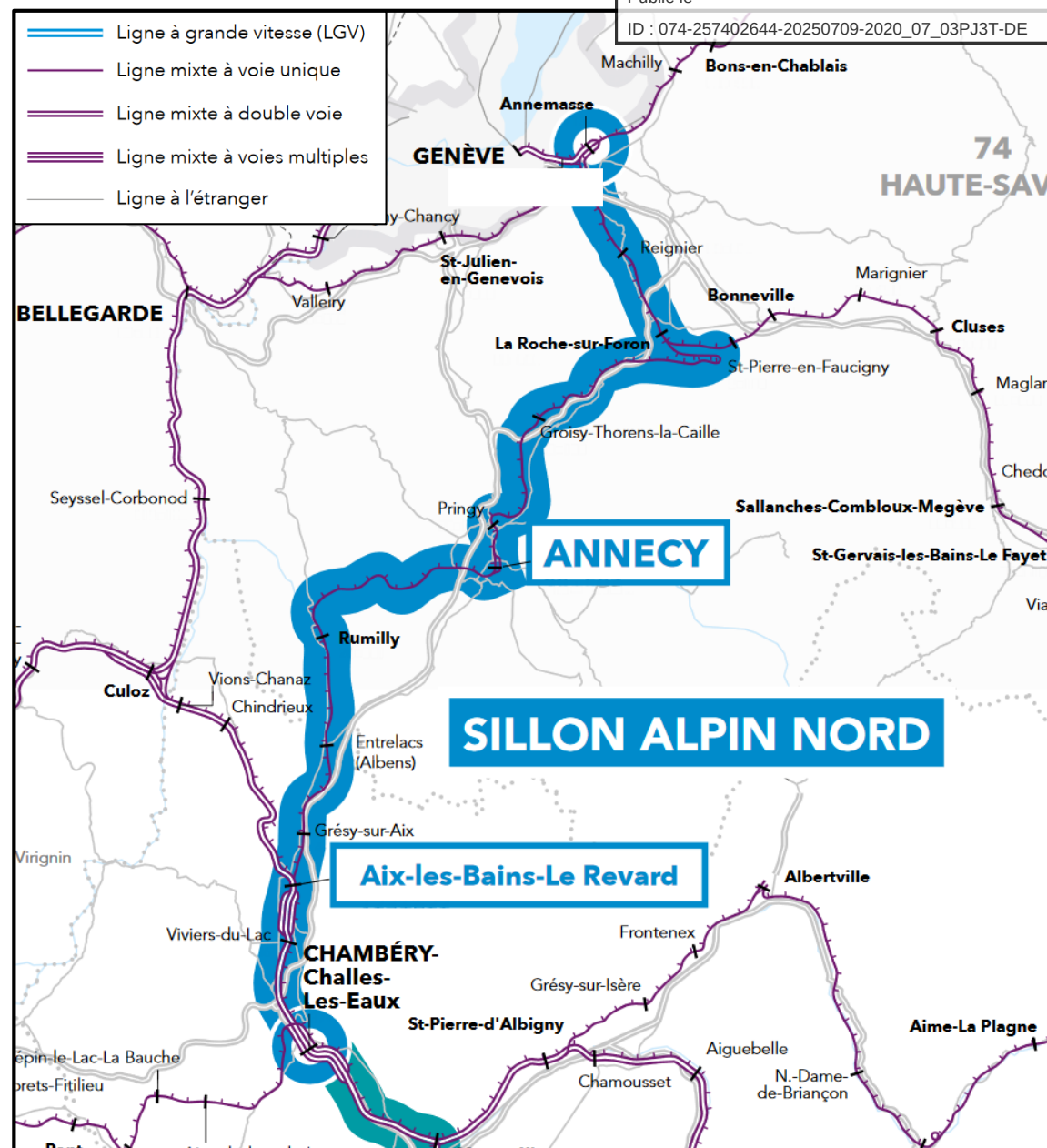
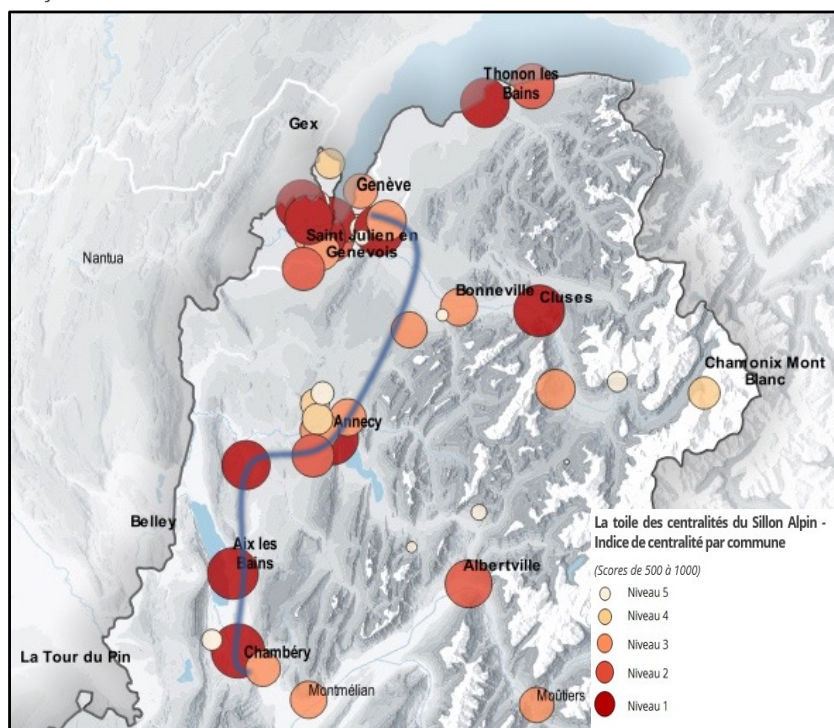
MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel des infrastructures

L'offre ferroviaire du bassin annécien s'organise sur le sillon ferroviaire Alpin Nord, qui relie Annemasse à Chambéry via La Roche-sur-Foron, Annecy et Aix-les-Bains-Le-Revard. Les circulations se font également sur les lignes reliant La Roche-sur-Foron à St-Gervais-les-Bains à l'est, et Aix-les-Bains à Culoz puis Lyon ou Bellegarde à l'ouest.

Le réseau ferroviaire du bassin annécien est uniquement à voie unique électrifiée.

La région étudiée ne compte pas de ligne à grande vitesse (LGV). Les TGV Anancy-Paris circulent donc sur la ligne classique jusqu'à rejoindre la LGV.



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE

S²LOW

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Le transport ferroviaire: état actuel des infrastructures

Les voies ferrées ont pour beaucoup un profil compliquant la circulation des trains avec de fortes déclivités et de faibles rayons de courbes. Les vitesses maximales autorisées sur la ligne ferroviaire traversant Annecy sont ainsi limitées et indiquées sur la carte ci-contre: souvent entre 90 et 110 km/h. Un tronçon autour de Rumilly permet néanmoins la circulation jusqu'à 140 km/h.

L'ensemble des données pertinentes sur les infrastructures des lignes ferroviaires sont reprises dans le tableau de synthèse suivant:

Ligne	Electrification	Ecartement	Nombre de voies	Limitation vitesse
Aix-les-Bains-Le Revard <> Annecy	Oui	Standard	Voie unique	90 à 115 km/h maximum, sauf une section autour de Rumilly à 140 km/h
Annecy <> La Roche-sur-Foron	Oui	Standard	Voie unique	90 à 100 km/h maximum
La Roche-sur-Foron <> Annemasse	Oui	Standard	Voie unique	90 à 110 km/h maximum, sauf une section à 80 km/h à proximité d'Annemasse
La Roche-sur-Foron <> St-Gervais-les-Bains	Oui	Standard	Voie unique	100 à 115 km/h maximum, sauf une section entre Cluses et Sallanches à 140 km/h

Des projets sont en cours d'étude pour l'amélioration de l'infrastructure, en particulier sur la ligne Aix-les-Bains-Le Revard <> Annecy. La ligne atteint en effet ses limites de capacité sur voie unique et génère des retards.



MOBILITÉ – Les transports collectifs

Comparatif du temps et du coût de transport selon le mode

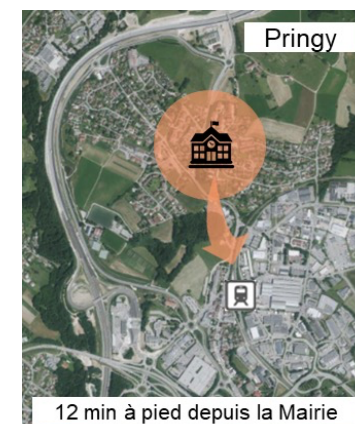
Les pôles structurants du SCoT du bassin annécien

- Les temps de trajet ont été estimés pour une arrivée à la gare d'Annecy avec un départ à partir de 7h30 en semaine.
- La voiture n'est ici pas très concurrencée par les autres modes de déplacement à l'exception de trajets en train reliant les gares. L'inconvénient des trajets voiture reste la problématique du stationnement (le temps de trajet ne comprend pas le temps de recherche de stationnement).
- Les trajets en train deviennent concurrentiels à la voiture dès lors que l'on s'éloigne de la ville d'Annecy (ex: Pringy et Groisy) et à égalité pour Rumilly

EPCI	Pôle générateur de flux (point de départ)	Temps en TC	Temps en train	Temps en voiture	Coût de carburant pour un trajet en voiture	Coût du trajet en train	Coût du trajet en bus
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	IUT Université de Savoie Mont-Blanc (Annecy)	23 min (ligne 1)		14min	0,47€		Tarif général : 1 voyage = 1.50€ Abonnement mensuel adulte : 0.74€ (4)
	Centre Hospitalier (Annecy)	17 min (ligne 10)		10min	0,48€		
	Aéroport Meythet (Annecy)	27 min (ligne 6)		13 min	0,57€		
	Collège Simone Veil (Poisy)	41 min (ligne 1)		12 min	0,69€		
	Gare de Pringy	27 min (ligne 2)	6 min	11 min	0,49€	1,90€ (trajet unitaire) 0,40€ (abonnement) (1)	
	Gare de Groisy		16 min	22 min	3,45€ (avec péage) 1,66€ (sans péage)	4,10€ (trajet unitaire) 0,76€ (abonnement) (2)	
CC Rumilly Terre de Savoie	Gare de Rumilly		17 min	27 min	3,53€ (avec péage) 1,73€ (sans péage)	4,40€ (trajet unitaire) 0,82€ (abonnement) (3)	
Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy	Faverges			50 min	2,45€		
Communauté de Communes de Fier et Usse	Sillingy			21 min	1,04€		
	Choisy			26 min	3,66€ (avec péage) 1,60€ (sans péage)		
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	Cruseilles	41 min (ligne 272)		24 min	3,51€ (avec péage) 1,81 (sans péage)		Tarif général : 1 voyage = 3,50€

- (1) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 23,50€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (2) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 45,50€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (3) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 49,03€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (4) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 44,5€ et sur la base de 2 trajets par jour

Réseau urbain
 Réseau régional
 Trajets concurrentiels TC / voiture



→ Enjeu de travailler sur la qualité du cheminement piéton / cyclable pour rejoindre ces deux gares.

Les pôles externes au SCoT du bassin annécien

- Les temps de trajet ont été estimés pour une arrivée à la gare d'Annecy avec un départ à partir de 7h30 en semaine.
- La voiture n'est, encore une fois, pas suffisamment concurrencée par les autres modes de déplacements en ce qui concerne le temps de trajet mais elle l'est s'agissant du coût de déplacement en train grâce à un abonnement mensuel TER.
- La problématique du stationnement reste la même que pour les pôles internes au SCoT.
- Le coût du trajet voiture comprend le prix du carburant et éventuellement le coût du péage mais ne comprend pas le coût d'entretien du véhicule.

Pôle générateur de flux (point de départ)	Temps en TC	Temps en train	Temps en voiture	Coût de carburant (SP98) pour un trajet en voiture	Coût du trajet en train	Coût du trajet en bus
Gare de Genève	1h35 (ligne 14 et 272)	1h31	42 min	13,99€ avec péage 4,79€ (sans péage)	23,20€ (trajet unitaire) 3,40€ (abonnement) (1)	13,30€
Gare de Chambéry		58 min	34 min	4,97€	7,80€ (trajet unitaire) 1,90€ (abonnement) (2)	
Gare de Aix-Les-Bains	35 min	42min	31 min	8,84€ (avec péage) 5,64€ (sans péage)	8,70€ (trajet unitaire) 1,45€ (abonnement) (3)	6,10€
Albertville		1h54	1h09	8,08€	19,10€ (trajet unitaire) 3,10€ (abonnement) (4)	8 €
Lyon		1h54	1h31	40,29€ (avec péage) 23,59€ (sans péage)	28,5€ (trajet unitaire) 3,90€ (abonnement) (5)	32,20 €

- (1) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 205,80€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (2) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 111,80€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (3) Sur la base d'un abonnement mensuel TER de 87,50€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (4) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 186,30€ et sur la base de 2 trajets par jour
 (5) Sur la base d'un abonnement mensuel SIBRA de 232,60€ et sur la base de 2 trajets par jour

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Etat projeté des projets structurants en relation avec Annecy

Le **Plan de mobilité 2030** approuvé le 30 juin 2022, prévoit plusieurs ambitions, projets et axes d'engagement à développer sur le territoire. Certaines ambitions sont déjà mises en application, notamment :

- l'augmentation de l'offre et le cadencement du réseau de transport public du Grand Annecy avec en particulier la création des **lignes RYTHMO** depuis avril 2019 et des **lignes 50 et 60** depuis septembre 2021.

Un projet de Transport en Commun en Site Propre Intégral (TCSPI) est actuellement en cours d'étude par Grand Annecy. Il devrait permettre :

- Une **ponctualité et une fréquence optimales**
- Une plus grande fluidité **et une rapidité**
- Un **service de qualité offert aux voyageurs**

Ce projet devra être réalisé en **site propre intégral** c'est-à-dire sur des voies réservées sur l'intégralité du parcours.

NB : le scénario tramway n'est encore qu'en projet, d'autres modes de déplacements pourront être envisagés.

scénario
TTK et **SYSTRA**

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



— BHNS
— Tramway

Estimation temps de trajet :



- Tram : Annecy → Seynod : 12 min // Annecy → Pringy : 19 min
- BHNS : Annecy → Epagny : 24 min // Annecy → Poisy : 21 min



Estimation réduction du nombre de véhicules

- Entre **10 000 et 11 000 véhicules par jour en moins** sur un axe TSCP
- Environ 35 000 voyageurs par jour

MOBILITÉ – Les transports collectifs

Etat projeté des projets structurants en relation avec Annecy

Les élus devront faire le choix entre deux scénarios :

- Un scénario E mixant le BHNS et le tramway
- Un scénario F uniquement avec le BHNS



BHNS Tram – source Grand Annecy – Systra

Lors du conseil communautaire en date du 18 novembre 2021, les élus se sont accordés sur le scénario E (45 contre 44) qui a pour but de créer **un axe de tramway allant de Pringy à Seynod** et dont le reste du réseau serait réalisé grâce à des BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). Les scénarios avaient été présentés par Systra et par TTK.

Le Plan de mobilité 2030 entré en application le 1er janvier 2021 prévoit plusieurs ambitions, projets et axes d'engagement à développer sur le territoire. Certaines ambitions sont déjà mises en application notamment :

- l'augmentation de l'offre et le cadencement du réseau de transport public du Grand Annecy avec en particulier la création des lignes RYTHMO depuis avril 2019 et des lignes 50 et 60 depuis septembre 2021.



BHNS 100% – source Grand Annecy – Systra

Suite à un problème de procuration de vote (45 pour chaque option si celui-ci avait été pris en compte), une nouvelle délibération a eu lieu le 27 janvier 2022 pour départager ces deux scénarios.

La délibération du 18 novembre 2021 sera donc abrogée.

FORCES	FAIBLESSES
- Réseau de TC vaste - Lignes de bus rapides - Amplitude horaire importante - Développement de lignes à forte fréquence - Lignes desservant les secteurs denses et peu denses d'activité - Correspondance / liaison entre les différentes lignes - Développement de lignes touristiques (été et hiver)	- Peu de concurrence avec la voiture (temps de trajet peu attractif en bus)
OPPORTUNITES	MENACES
- Développer le réseau ferroviaire et bus au-delà du Grand Annecy - Créer davantage de pôles multimodaux - Développer des lignes internes au SCoT entre les EPCI (CC Rumilly Terre de Savoie, CC des Sources du Lac d'Annecy, CC Fier et Usses) - Développer un réseau de tram et de bus à haut niveau de service adapté aux enjeux du territoire à travers le choix de différents scénarios	- Réseau routier trop avantageux qui incite peu au report modal

MOBILITÉ – L'alternativité

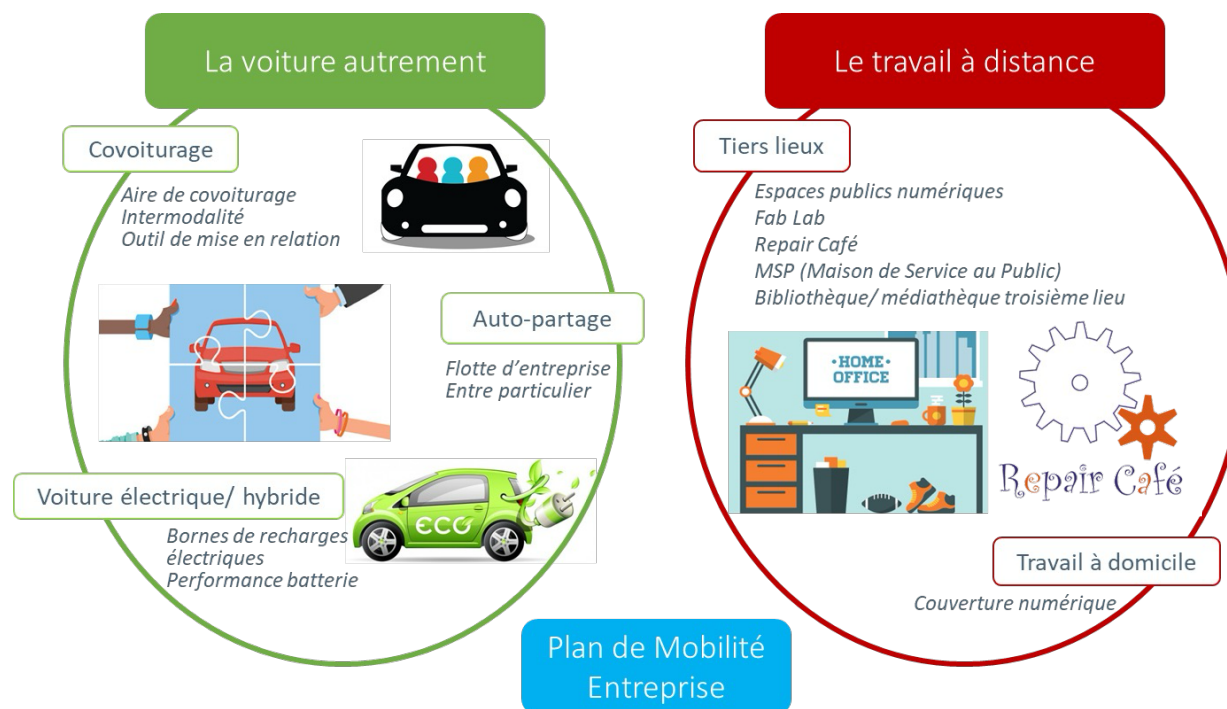
L'alternativité - Etat actuel

L'alternativité est une forme de mobilité utilisant des modalités de déplacement durables et renonçant à l'utilisation de la voiture individuelle carbonée.

Ces nouvelles mobilités consistent principalement à avoir recours :

- À l'utilisation de la voiture partagée : covoiturage, autopartage
- À l'utilisation de voitures décarbonées (véhicules électriques)
- À la réduction des déplacements liés au travail à travers le développement des tiers lieux ou la généralisation du télétravail
- A la réalisation des Plans de Mobilité Employeur afin d'optimiser et d'augmenter l'efficacité des déplacements professionnels et personnels des salariés (trajets domicile-travail).

Le schéma ci-contre illustre ainsi les composantes de cette notion d'alternativité.



MOBILITÉ – L'alternativité

L'alternativité – le covoiturage



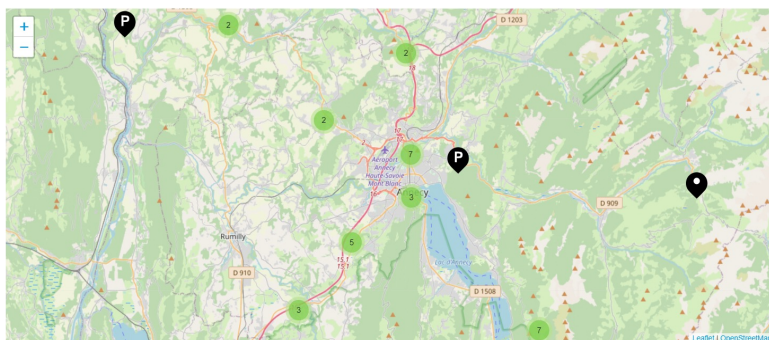
ACCUEIL MOV'ICI BOÎTE À OUTILS

INSCRIPTION

CONNEXION

COVOITURONS

Les aires de covoiturages



Les nouvelles mobilités ou alternativités correspondent aux pratiques de mobilités alternatives à l'autosolisme mais aussi à la réduction de la mobilité (moins se déplacer, se déplacer sur de plus courtes distances...).

Sur le territoire du bassin annécien et plus globalement sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe **une plateforme gratuite de mise en relation pour le covoiturage**. La plateforme Mov'ici (anciennement Covoit'Oura) permet d'effectuer des trajets spontanés en temps réel et de créer des « communautés de covoitureurs ». **En 2019, il y avait une communauté de plus de 100 000 utilisateurs (échelle régionale)**.

Par ailleurs, plusieurs lignes de covoiturage dynamique sont à l'œuvre sur le territoire (entre Annecy et Genève par exemple avec Illicov) :

- Annecy Nord (P+R Pringy) <-> Genève Centre (P+R Etoile)
- Annecy Nord (P+R Pringy) <-> Genève Meyrin Aéroport (IKEA Vernier)
- Annecy Sud (Speedy Pont Neuf) <-> Genève Centre (P+R Etoile)
- Allonzier (P+R St Martin Bellevue) <-> ZIPLO (ZIPLO Pré Fleuri)

Des projets sont en réflexion dans le cadre du Plan de Mobilité du Grand Annecy 2030 :

- **Expérimenter une offre de covoiturage dynamique** : Alby - Annecy, Fillière - Annecy, Thônes - Annecy, Faverges - Annecy, Sillingy - Annecy, vers Rumilly, vers la Vallée de l'Arve, sur les rives du Lac, etc ...).
- **Mettre en place une voie réservée dynamique sur deux liaisons stratégiques** en matière de densité de flux : Annecy - Genève et La Balme-de-Sillingy - Sillingy - Annecy Hôpital

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

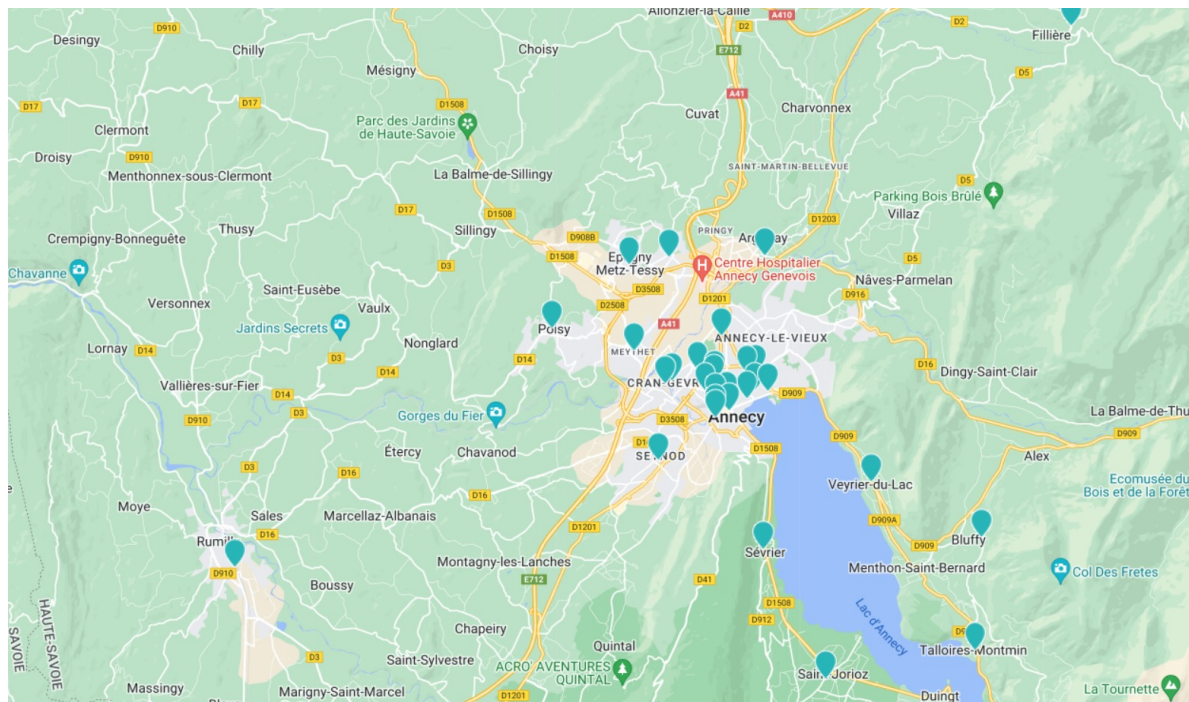
ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – L'alternativité

L'alternativité - l'autopartage

NOS STATIONS



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE

L'autopartage, tout comme le covoiturage, a pour principal objectif de réduire la congestion routière et les émissions associées (GES, polluants atmosphériques...) via l'utilisation d'un seul et même véhicule par plusieurs individus.

Sur le territoire, le Grand Annecy a signé une convention avec l'opérateur d'autopartage Citiz Alpes-Loire (présent à l'échelle régionale et à l'échelle du bassin annécien).

Ce sont ainsi 5 véhicules qui sont disponibles en libre-service dans plusieurs communes du territoire (Argonay, Epagny Metz-Tessy, à Fillière et Saint-Jorioz) en plus des 10 présents sur la ville d'Annecy.

Les 10 véhicules à Annecy font partie du programme « Yea » permettant de prendre un véhicule dans une ville et le déposer dans une autre ville partenaire du programme « Yea » : Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence-TGV.

L'opérateur est également présent sur la CC Rumilly Terre de Savoie où l'on retrouve 1 station d'autopartage Citiz sur la commune de Rumilly au niveau de la Place des Anciennes Casernes. A cela s'ajoutent 2 nouvelles stations d'autopartage au niveau de la Gare SNCF et de la Place de la Manufacture.

Les solutions de travail à distance



Les tiers lieux (espaces de travail partagés et collaboratifs) se présentent sous différentes appellations et proposent différentes fonctionnalités : Espaces publics numériques, Fab Lab (Laboratoire de fabrication), Repair Café, MSP (Maison de Service au Public), Bibliothèque/ médiathèque troisième lieu.

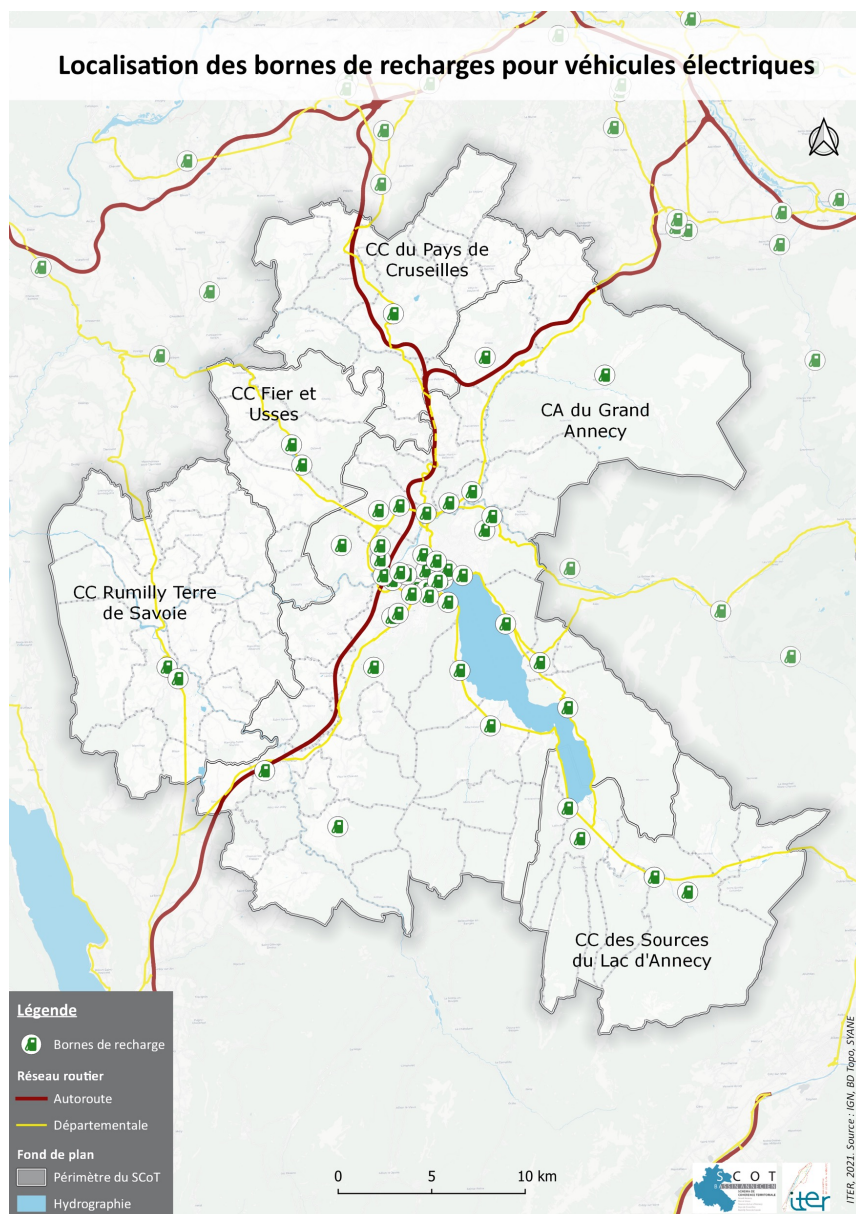
Ces lieux ont notamment vocation à accueillir des actifs pour travailler (qu'ils soient indépendants ou rattachés à une entreprise et donc tout statut, tout secteur d'activité) et donc à assurer un espace de coworking.

Ils n'assurent pas seulement des fonctions de coworking mais proposent aussi de la formation, du partage de connaissance, de services (boutique, café/ restaurant ...). Ces initiatives permettent de réduire les déplacements en voiture plusieurs fois par semaine pour des actifs et participent à l'attractivité du territoire.

Même s'il n'existe pas de page dédiée aux tiers lieux sur les sites des différentes intercommunalités permettant d'identifier et connaître ces espaces, plusieurs tiers lieux sont recensés sur la CA du Grand Annecy via le site FranceTiersLieux :

- La Cordée (Annecy)
- Jardinerie Coworking (Annecy)
- ESAAA Lab (Annecy)
- Les Papeteries (Cran Gevrier)
- FabLab 74 (Annecy-le-Vieux)
- LOHS (Meythet)

L'alternativité – les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)



Les IRVE sont des bornes de recharge permettant de recharger les véhicules électriques. Chaque borne comporte au minimum un point de charge et est accompagnée d'un espace de stationnement pour le véhicule le temps de la charge. Les temps de charge vont varier selon les véhicules qui ne disposent pas des mêmes puissances de recharge.

Sur le territoire, plusieurs bornes sont accessibles aux automobilistes. Les bornes sont **déployées par le SYANE** (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie) et ont été **intégrées au réseau interdépartemental Eborn** (qui regroupe 11 syndicats d'énergie du sud-est de la France). Ainsi, **près de 100 bornes** ont été déployées sur le territoire du SCoT. Ces bornes sont, pour la majorité, situées à **proximité des axes routiers principaux**.

La commune d'Annecy met à disposition des bornes sur certains de ses parkings. Le rechargement est ici gratuit mais l'automobiliste doit payer le stationnement au tarif en vigueur. **Sur la commune d'Annecy on dénombre ainsi 50 places pour véhicules électriques** réparties de la façon suivante :

- Hôtel de ville : 8 places
- Bonlieu : 11 places
- Carnot : 5 places réservées aux abonnés
- La Poste : 8 places
- Chevène : 2 places
- Vignières-Pommaries : 6 places
- Gabriel Fauré : 1 place
- Parc des sports : 9 places prochainement installées

La **commune de Rumilly a également mis en place deux bornes** :

- 1 borne « accélérée » en ville basse, parking de la Néphaz,
- 1 borne « accélérée » en ville haute, parking des anciennes casernes.

FORCES	FAIBLESSES
- Une pratique existante du covoiturage avec des lignes de covoitages dynamiques en place sur le territoire. - Présence de l’opérateur d’autopartage Citiz Alpes-Loire sur le territoire.	- Peu de visibilité sur l’offre en tiers lieux du territoire. - Des véhicules en autopartage et des bornes de recharge présents essentiellement dans les pôles principaux.
OPPORTUNITES	MENACES
- De nombreuses réflexions sur le covoiturage dans les territoires qui composent le SCoT et notamment sur le Grand Annecy qui permettent d’augmenter les perspectives de développement de ce mode de déplacement.	- Réussir à valoriser le covoiturage en temps de crise sanitaire - Crise énergétique

MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC Fier et Usses



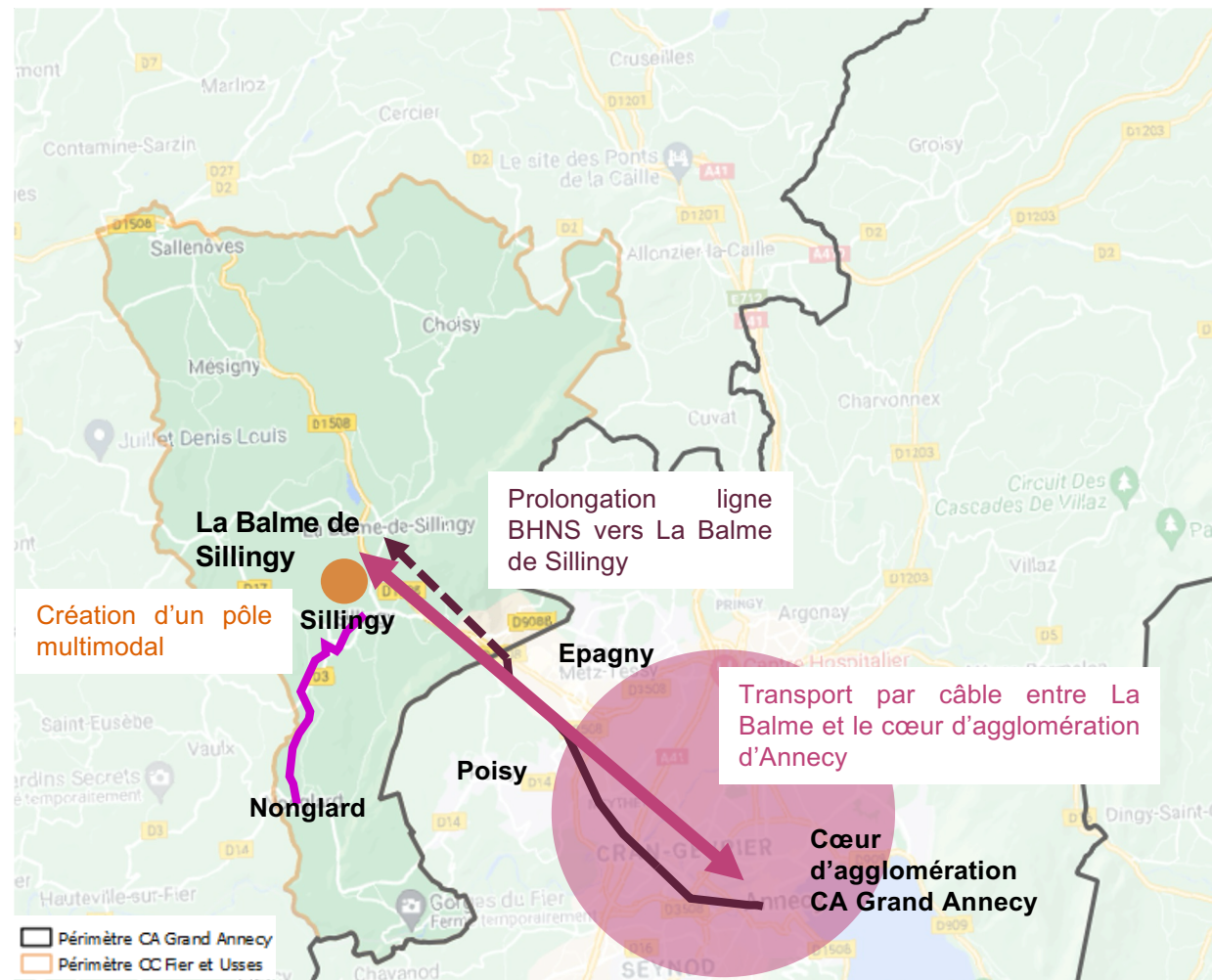
Quelques enjeux du territoire :

- Accéder au cœur de l'agglomération annécienne
- Pouvoir développer une liaison douce au niveau du secteur « Sous Chaumontet » depuis la RD 908b pour traverser la RD1508
- Saturation de la circulation sur la RD1508
- Être connecté au TCSP d'Annecy (discussions en cours avec le Grand Annecy et la SIBRA)



Les projets du territoire :

- Prolonger le BHNS desservant Epagny vers La Balme de Sillingy
- Aménager la route entre Sillingy et Nonglard qui est utilisée pour accéder au cœur de l'agglomération via Poisy
- Projet de transport par câble entre La Balme et le cœur d'agglomération d'Annecy au-dessus de la RD1508
- Création d'un pôle multimodal à proximité du siège de la CC



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC des Sources du Lac d'Annecy



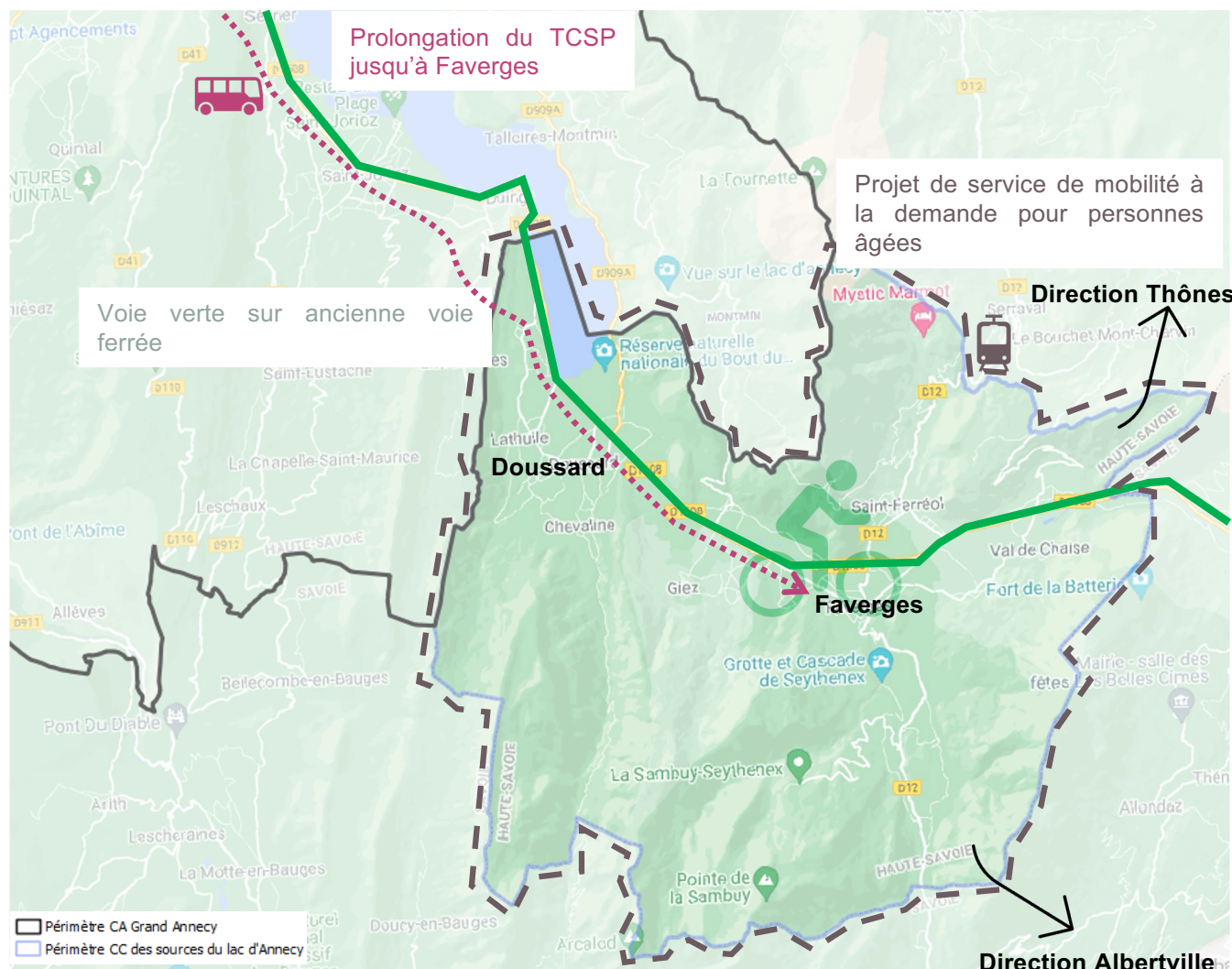
Quelques constats :

- Plusieurs communes ont adopté des plans de mobilité communaux
- Présence d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée permettant de connecter des itinéraires locaux secondaires
- 6 aires de covoiturage sont présentes sur le territoire
- Des flux domicile-travail en majorité en direction d'Annecy, Faverges, Saint-Jorioz
- Absence d'offres de mobilités collectives à destination des sites principaux d'emploi notamment vers Albertville et Thônes.



Les projets du territoire :

- Projet de piste vélo pour les collégiens
- Réflexion autour de la mise en place d'un service de mobilité à la demande pour les personnes âgées
- Volonté de prolonger le TCSP du Gras Annecy jusqu'à Faverges



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE

S²LOW

MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

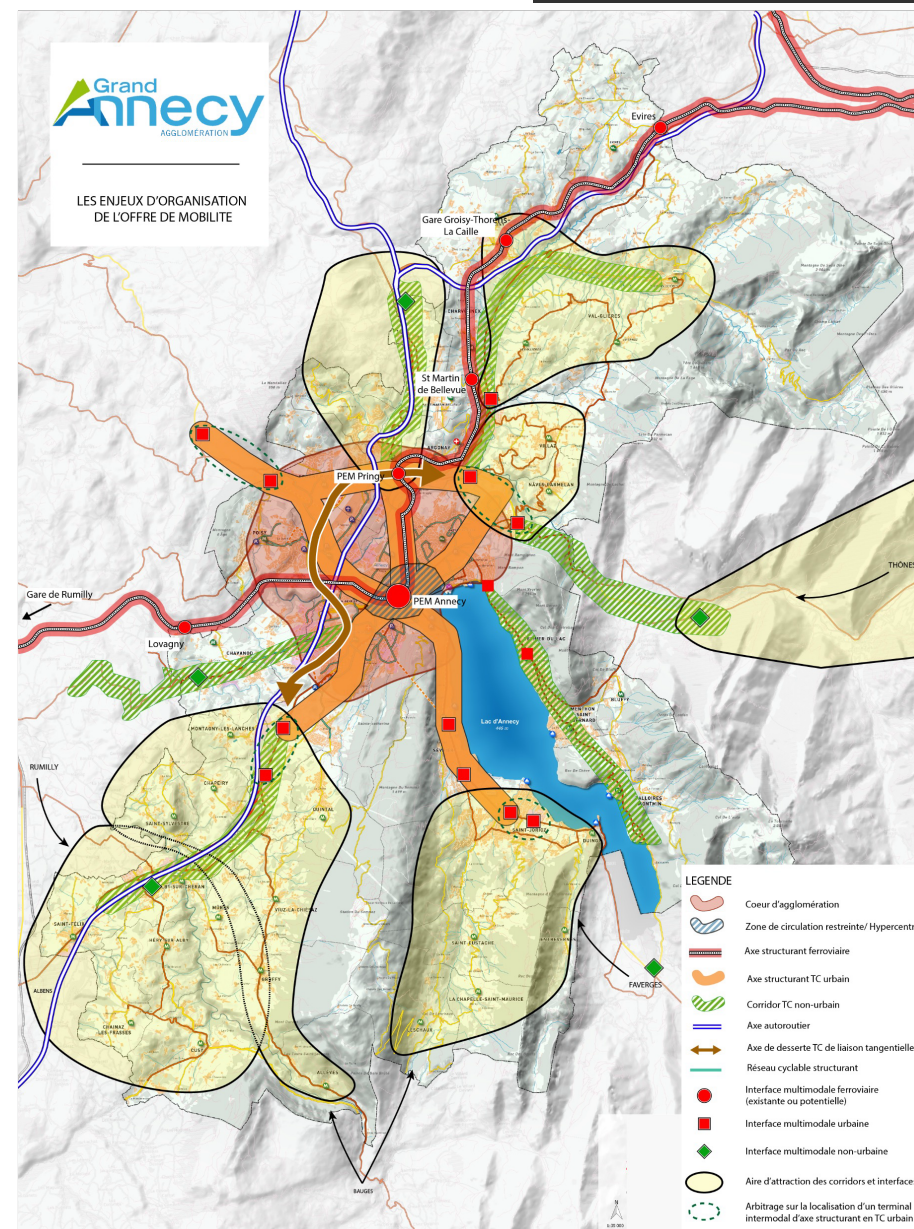
Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec l'agglomération du Grand Annecy



Les principaux enjeux du territoire :

- Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses
- Développer l'intermodalité et augmenter la fréquence des bus du réseau
- Améliorer les conditions de rabattement sur les grandes infrastructures routières et ferroviaires, grâce à une politique de développement d'interfaces multimodales associées
- Le renforcement des moyens de connexion avec Genève notamment avec un développement de l'offre de mobilité permettant de mieux relier le bassin annécien à Genève
- La question de la « démobilité » à travers les nouveaux rythmes de vie qui permettraient de mieux gérer les difficultés de mobilité sur le territoire
- Réflexion autour de la pérennité et de la conservation de l'aérodrome notamment au-delà de la délégation actuelle de 15 ans
- Réflexion autour des nouveaux usages que pourrait prendre le foncier aujourd'hui consacré à l'aérodrome : ce foncier est considéré comme une réserve urbanisable (résidentiel / économique)



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE



Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC du Pays de Cruseilles



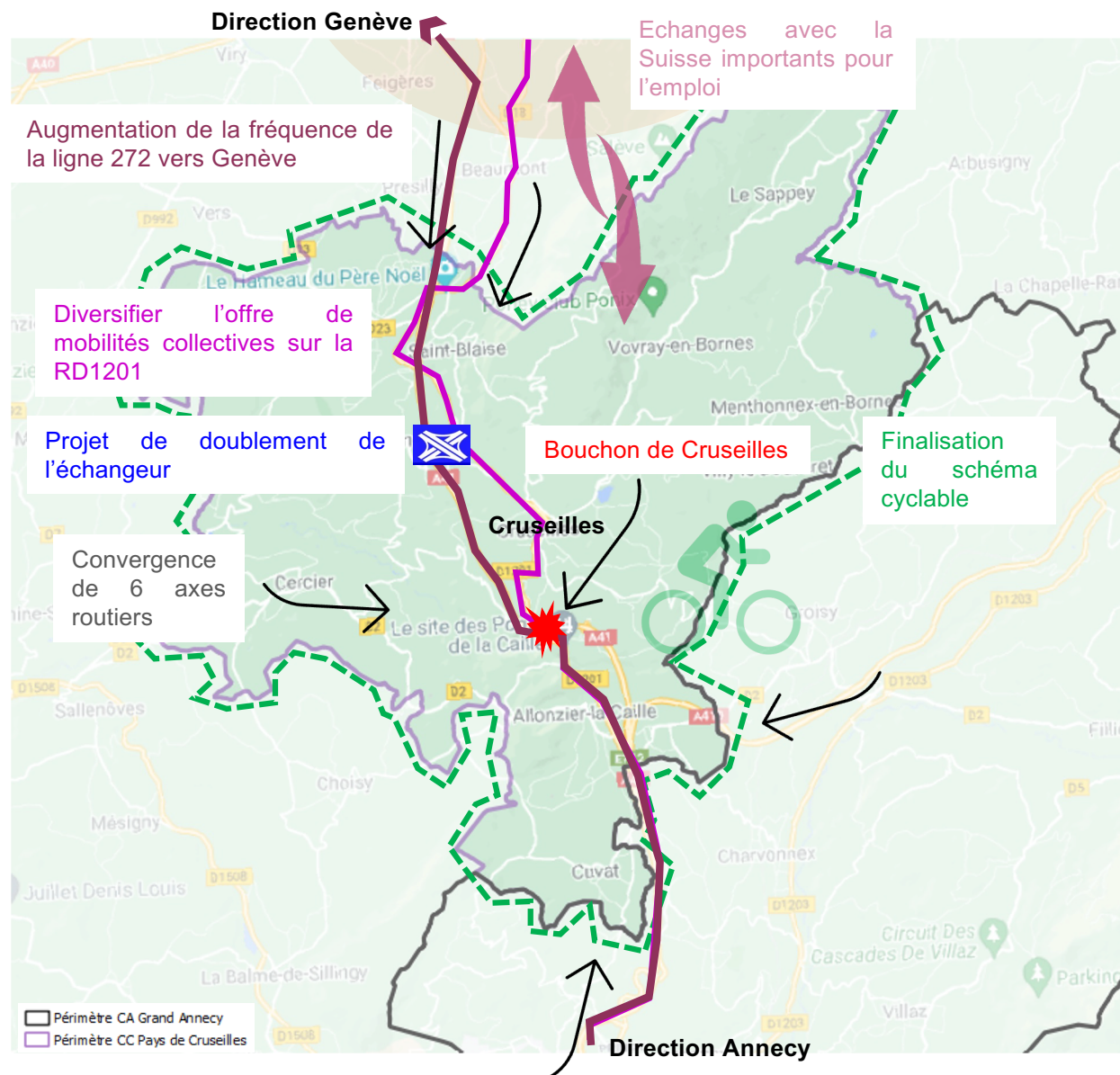
Quelques constats :

- La CC du Pays de Cruseilles a pris la compétence mobilité
- De fortes mobilités entre la Suisse et la France pour les emplois
- Un fort trafic routier lié à la convergence de 6 axes routiers
- Augmentation de la fréquence de la ligne 272



Les projets du territoire :

- Les transports en commun :
 - Volonté de développer une desserte de transports par la SIBRA
 - Volonté de développer une desserte du territoire notamment sur le Mont-Sion
 - Aménagement d'une voie bus sur le tronçon Genève-Cruseilles
- Les aménagements routiers
 - Agrandissement du P+R / Aire de covoiturage au Mont Sion
 - Projet de contourner Cruseilles pour ainsi réduire la circulation automobile en centre-ville (bouchon de Cruseilles)
 - Projet de doublement de l'échangeur et d'aménager une entrée-sortie vers le Sud (actuellement il n'y en a qu'une au Nord)
 - Volonté de diversifier l'offre de mobilités collectives sur l'axe de la RD1201 (Annecy/Genève)
- Les modes actifs :
 - Finalisation du schéma cyclable à l'échelle du territoire
 - Projet de véloroute des 5 lacs (tracé à définir)



Carte de synthèse issue des entretiens avec la CC Rumilly Terre de Savoie

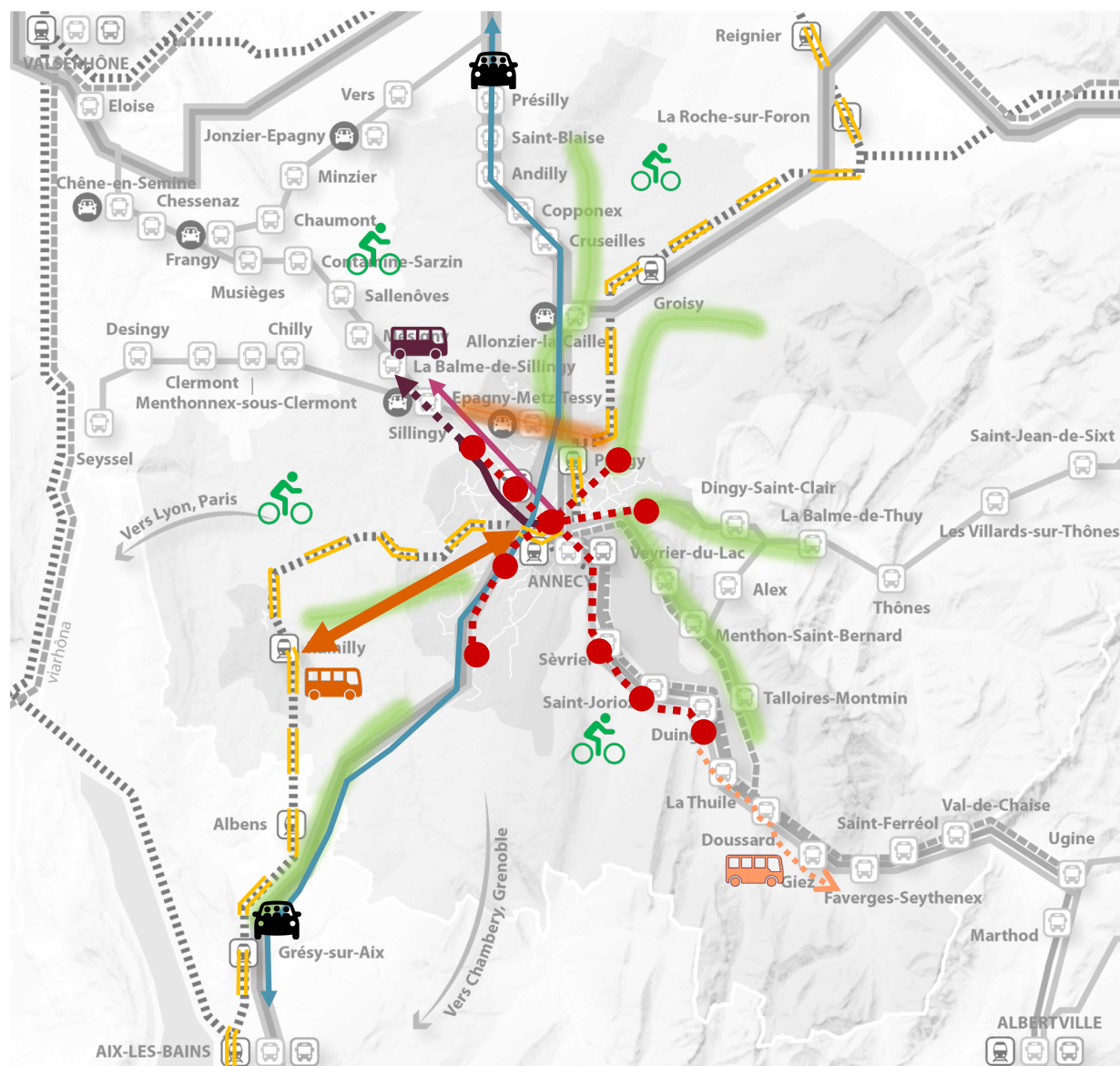
- La CC est une autorité organisatrice de mobilité (AOM) et souhaite exercer pleinement cette compétence dans tous les champs de la mobilité
- Une forte problématique de trafic poids lourds sur l'axe Nord-Sud traversant le territoire conduisant à un phénomène de shunte au niveau de l'A40 et A41
- Des offres de mobilité partagée alternatives à la voiture individuelle sous-fréquentées

-
- Elaboration d'un schéma d'aires de covoiturage
- Développement de boucles locales cyclables
- Lornay**
- Rumilly**
- Alby-sur-Chéran**
- Véloroute des 5 lacs**
- Direction Annecy**
- Direction Aix-les-Bains**
- Création de nouvelles lignes JyBus pour relier Rumilly à Annecy
- Périmètre CC Rumilly Terre de Savoie
- Périmètre CA Grand Anney

MOBILITÉ – Synthèse des enjeux et des projets de mobilité

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 074-257402644-20250709-2020_07_03PJ3T-DE

Synthèse projets mobilité



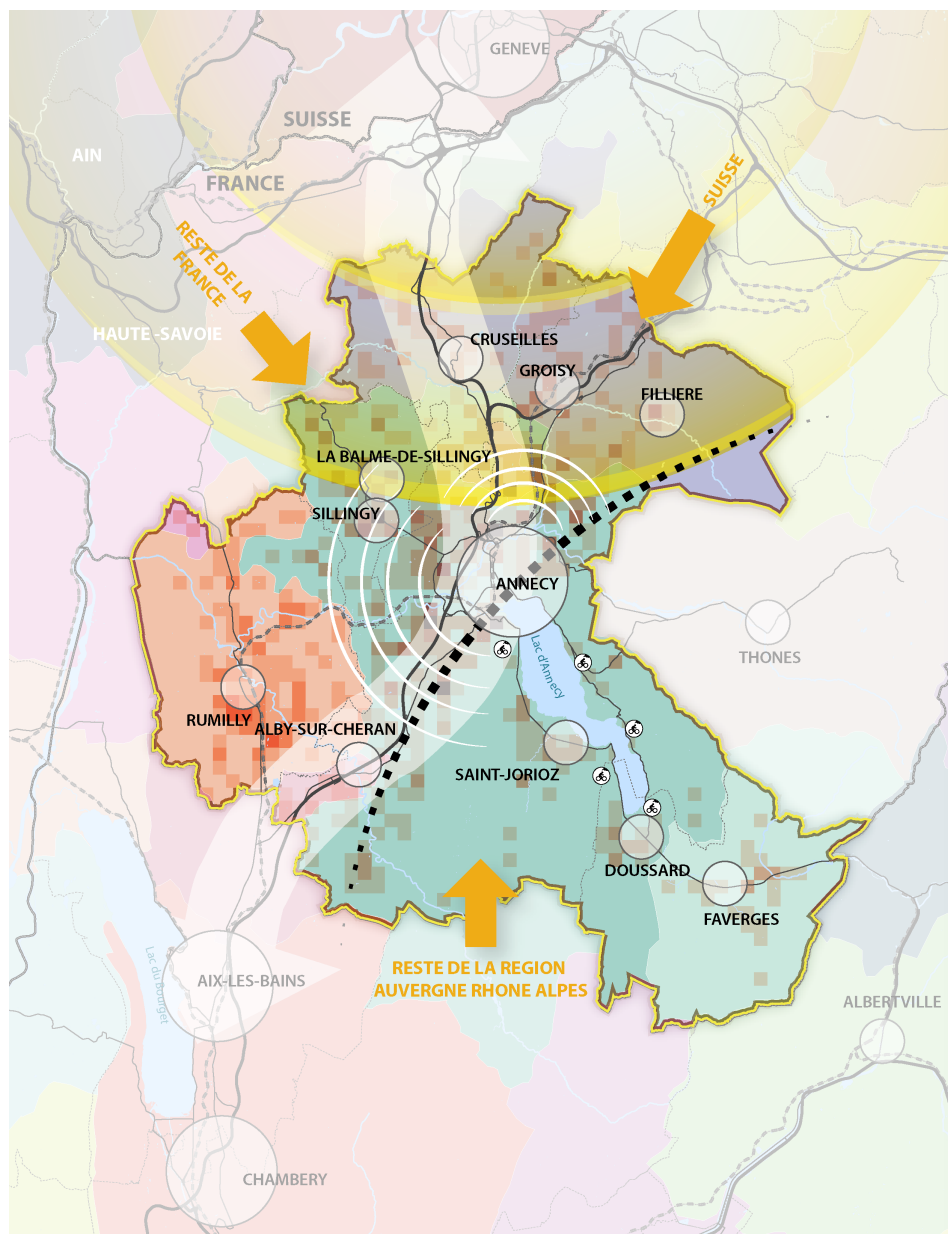
SCOT DU BASSIN ANNECIEN LES MOBILITES DU TERRITOIRE

- ➔ Prolongation de la ligne BHNS vers La-Balme-de-Sillingy
- ↔ Transport par câble entre La-Balme-de-Sillingy et le cœur d'agglomération d'Annecy
- == Projet de ligne ferroviaire vers Aix-les-Bains : régénération avec doublement des voies
- Axe structurant TC urbain
- Corridor TC non-urbain
- ↔ Création de nouvelles lignes JyBus pour connecter Rumilly à Annecy
- 🚗 Volonté de diversifier l'offre de mobilités collectives sur l'axe de la RD1201 (Annecy/Genève)
- 🚲 Réalisation des schémas cyclables pour les EPCI limitrophes d'Annecy (déjà réalisé) et mise en cohérence inter-communales
- Projet de BHNS
- ➔ Prolongation du TCSP jusqu'à Faverges

Source : Ign, BD topographique
 Conception: Atopia



PARTIE 1 : CAPACITÉS D'ACCUEIL – Synthèse cartographique



Point d'appui

Une très forte attractivité résidentielle, qui porte la croissance de la population du territoire, et qui s'inscrit à l'échelle nationale : les nouveaux arrivants proviennent avant tout des régions françaises hors Auvergne-Rhône-Alpes.



Principaux flux résidentiels

Un maillage du territoire qui s'appuie sur des pôles de proximité structurant des bassins de vie (poids résidentiel, services et équipements, commerces, emplois).



Pôles structurants



Bassins de vie

Un bon réseau d'infrastructures de mobilité amené à être conforté à l'avenir (projets de mobilités collectives et d'axes de modes doux programmés sur le territoire).

— Autoroute

— Route départementale

--- Réseau ferré



Un positionnement en faveur du cyclotourisme qui constitue une opportunité pour le développement du réseau d'axes structurants en faveur des mobilités douces.

Point de vigilance



Forte hausse de la population - sentiment de surchauffe qui altère la qualité du cadre de vie du territoire : congestion des équipements, des mobilités, forte sollicitation de l'environnement.



Inscription du territoire dans le bassin genevois qui alimente la hausse des prix immobiliers (plus soutenue au nord du territoire) et complique l'accès au logement pour certains ménages.



Un desserrement du cœur d'agglomération en premier lieu vers l'ouest : secteurs de Rumilly, de Cruseilles et d'Alby.



Une partition est / ouest du territoire entre une partie ouest dans les flux, au peuplement dynamique, et une partie est en retrait (peuplement plus âgé, etc.)



Sillon Alpin: forte inscription du développement en lien avec les mobilités carbonées - notamment l'axe de la A1 : densités résidentielles les plus fortes.